



BURUNDI

23 juillet, 2014

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre des entretiens qui ont porté conjointement sur les consultations de 2014 avec le Burundi au titre de l'article IV et sur la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et la demande de modification de critères, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 13 juin 2014 avec les autorités du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 juillet 2014. Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Un **Communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration du FMI et résumant les vues du Conseil d'administration lors de son examen au 25 Août, 2014 du rapport du personnel sur les questions liées à l'article IV et l'accord avec le FMI.
- Une **déclaration de l'Administrateur du FMI** pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burundaises*
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II)
Protocole d'accord technique*

* Sont également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



BURUNDI

23 juillet, 2014

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte : Depuis les dernières consultations de 2012 au titre de l'article IV, des progrès notables ont été accomplis pour renforcer la stabilité macroéconomique, dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI. Pour autant, la poursuite des progrès pourrait être compromise car le pays évolue dans un environnement plus difficile en raison des tensions sociales et politiques croissantes et des grèves fréquentes dans l'attente des élections de 2015. De plus, l'évolution économique récente aggrave les incertitudes qui entourent le soutien budgétaire extérieur.

Programme: Le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) le 27 janvier 2012, avec un accès total de 30 millions de DTS. Les première, seconde, troisième et quatrième revues ont été achevées le 27 juillet 2012, le 14 septembre 2013, le 6 septembre 2013 et le 28 février 2014, respectivement. Pour la cinquième revue, tous les critères de réalisation de la fin de mars ont été respectés, mais les recettes budgétaires non pas enregistré les résultats escomptés au cours du premier trimestre de 2014, et des mesures budgétaires correctrices ont été nécessaires (environ 1 % du PIB sur une base annuelle). Les progrès sont satisfaisants s'agissant des réformes structurelles, bien que celles-ci accusent quelques retards.

Perspectives et risques: Les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont difficiles. Le principal risque à court terme est une intensification des incertitudes liées aux élections, les troubles économiques et la violence, qui auraient des effets sur les investissements et la croissance. Les questions de gouvernance ou les retards de progrès mesurables dans les réformes de gestion des finances publiques (GFP) de même qu'une intensification des tensions politiques pourraient compromettre le soutien des donateurs. Il est vraisemblable que la réintégration des réfugiés rapatriés exercera de nouvelles pressions sur le chômage, accroîtra la demande services publics et exacerbera les conflits sociaux relatifs à l'accès aux terres.

Point de vue des services du FMI : les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC, la définition de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs révisés pour septembre-décembre 2014, de même que le décaissement de 5 millions de DTS. Les autorités ont consenti à la publication du présent rapport suite à l'achèvement de la revue.

Approuvé par
**Roger Nord et
Dhaneshwar
Ghura**

Une équipe composée de MM. O. Williams (Chef de mission), F. Boutin-Dufresne, J. Dridi (tous du Département Afrique) et de Mme P. Toffano (Département des finances publiques) se sont rendus au Burundi du 2 au 13 juin 2014. M. P. Youm, Représentant résident du Burundi, a prêté son concours. La mission a rencontré M. Gervais Ruffyikiri, Second Vice-président, M. Gabriel Ntsizerana, Président du Sénat, M. Tabu Manirakiza, Ministre des finances, M. Jean Ciza, Gouverneur de la banque centrale et d'autres représentants de l'État, des parlementaires, le secteur privé et la société civile de même que la communauté des donateurs.

TABLE DES MATIERES

RÉCENTE ÉVOLUTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	8
A. Élargir l'espace budgétaire et atténuer les risques	9
B. Améliorer la transmission de la politique monétaire et permettre une souplesse accrue du taux de change	11
C. Améliorer la compétitivité et permettre une souplesse accrue du taux de change	13
D. Préserver la solidité du secteur financier	13
E. Autres réformes structurelles : obtenir une croissance inclusive et diversifiée et accroître la compétitivité	16
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	17
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	22
ENCADRÉS	
1. Les risques budgétaires au Burundi	12
2. Évaluation de la compétitivité extérieure du Burundi, 2013	15
3. Évolution du secteur de l'électricité du Burundi	19
4. Pleins feux sur les succès rapides	21
FIGURES	
1. Évolution récente, 2008–14	24
2. Évolution de la situation monétaire, 2008–14	25
3. Évolution de la situation budgétaire, 2009–14	26
3 : Burundi, productivité developments	39

TABLES

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–17 _____	27
2a. Opérations de l'administration centrale, 2012–17 (BIF billion) _____	28
2b. Opérations de l'administration centrale, 2012–17 _____	29
3. Situation monétaire, 2012–15 _____	30
4. Comptes de la banque centrale, 2012–14 _____	31
5. Balance des paiements, 2012–17 _____	32
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2014–25 _____	33
7. Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15 _____	34
8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2010–2014 _____	35

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	54
Pièce jointe I. Amendements au Mémoire de politiques économique et financière _____	58
Pièce jointe II. Amendements au Protocole d'accord technique _____	68

RÉCENTE ÉVOLUTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

MPEF, ¶ 2

1. **La situation sociale et politique est marquée par les incertitudes**, en partie car on ne sait pas encore si le Président se présentera à un troisième mandat. Sur le plan social, les syndicats font pression sur le gouvernement afin d'obtenir des augmentations de salaires avant les élections présidentielles de mai 2015.

2. **Le rythme de la reprise économique s'est accéléré, mais les perspectives sont soumises à des risques accrus (Tableaux 1–5).**

- **Croissance et inflation.** D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait légèrement s'améliorer à 4,7 % en 2014, appuyée par l'agriculture, notamment par un rebond de la production de café et par la construction de grands projets d'infrastructure. L'inflation globale a ralenti à 3,5 % (en glissement annuel) en mai et les perspectives restent favorables car les prix internationaux des produits alimentaires et combustibles sont inférieurs aux projections. Les données préliminaires jusqu'à la fin de mai indiquent une croissance dynamique des exportations et des importations en termes de volume.
- **La performance budgétaire au cours du premier trimestre de 2014 a rencontré des difficultés.** Cela est dû en partie au non-décaissement d'une tranche de soutien budgétaire à la fin de 2013 qui s'est traduit par un encours d'impayés (0,4 % du PIB), mais qui a été ultérieurement payé au début de 2014. En outre, les effets combinés de l'alignement des taux d'impôt sur le revenu des sociétés sur ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de l'élimination de la taxe minimum de 1 % en cas de pertes des sociétés, ont débouché sur une pénurie de recettes d'environ 1 % du PIB sur une base annuelle¹. Un certain nombre de gros contribuables (environ un tiers, soit 70 sociétés) ont déclaré des pertes.
- **Les conditions monétaires restent stables.** Avec l'amélioration des conditions de liquidité, la banque centrale a abaissé son taux directeur d'environ 200 points de base depuis décembre 2013, à 10,5 % en mars 2014. La baisse de l'inflation a contribué à ramener les taux d'intérêt réel en zone positive. La croissance de la monnaie au sens large a ralenti à 9,2% (en glissement annuel) à la fin de mars 2014, tandis que la croissance du crédit au secteur privé est restée faible; mais, d'après les projections elle devrait grimper à environ 11 % par an. Le secteur bancaire reste suffisamment capitalisé et rentable, bien que les prêts non productifs soient réapparus (Tableau 8).

¹ La loi a réduit le taux d'imposition des sociétés (de 35 à 30 %), a éliminé la taxe minimum de 1 % précédemment perçue sur les recettes de ventes des sociétés en cas de pertes, de même que l'impôt retenu à la source sur les importations (4 %).

- **La souplesse accrue du taux de change a aidé l'économie à s'ajuster aux chocs extérieurs.** Le franc du Burundi s'est déprécié de 22 % cumulés par rapport au dollar depuis 2011, mais il est resté globalement stable depuis le début de 2013. Les réserves internationales brutes se sont établies à 3,5 mois d'importations à la fin de 2013. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié d'environ 8 % au cours du premier trimestre de 2014 par rapport au premier trimestre de 2013.

3. **La réponse aux avis passés du FMI a été généralement satisfaisante.** Dans le cadre du programme des autorités, le Burundi a maintenu sa stabilité macroéconomique. L'ajustement budgétaire, suite à la baisse du soutien budgétaire et au resserrement de la politique monétaire en réaction aux chocs alimentaires et les prix de l'énergie, a permis de ramener l'inflation à moins de 10% et de stabiliser le taux de change. Les réformes macro-cruciales dans les secteurs du café et de l'électricité ont progressé, et des améliorations notables ont été apportées au milieu des affaires. Toutefois, les insuffisances de la mobilisation des recettes persistent et justifient de redoubler d'efforts. Le FMI continue d'appuyer les efforts de réforme des autorités moyennant des avis de politique économique et une assistance technique.

4. **La mise en œuvre du programme a été semée d'embûches.** La plupart des objectifs indicatifs de la fin décembre ont été atteints, à l'exception des avoirs intérieurs de la banque centrale, du financement de l'État sur ressources intérieures et de la monnaie centrale. À la fin de mars, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs avaient été respectés, à l'exception des objectifs indicatifs relatifs aux recettes budgétaires et à la monnaie centrale. Ce dernier objectif a été manqué en raison du regroupement des décaissements des donateurs au cours du premier trimestre de l'année, ce qui signifie que les avoirs extérieurs nets de la banque centrale ont été plus élevés que programmé. Les recettes budgétaires ont été inférieures au programme en raison de l'impact de la loi de 2013 sur le revenu (paragraphe 2). Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans la mise en œuvre de réformes structurelles, quoiqu'avec des retards pour des raisons techniques (Tableau du texte 1). Le repère structurel relatif à la loi sur la dette a été reporté en raison de retards pour identifier un consultant qui a préparé un projet de loi soumis à l'examen des autorités au début de juin. Le repère relatif à l'audit des arriérés sur les dépenses hors budget a exigé davantage de ressources que prévu ; des ressources supplémentaires ont été allouées à la Cour des Comptes afin de que cet audit soit achevé d'ici à la fin novembre.

MPEF, Tableaux I.1 et I.2

Tableau 1 du texte. Mesures structurelles : cinquième revue de l'accord FEC

Mesures proposées	État d'avancement	Date	Revue	Motivation
Gestion des finances publiques				
Préparer un audit des impayés provenant des dépenses extrabudgétaires (non engagées et non ordonnancées) durant les années antérieures (à être effectué par un auditeur indépendant, par exemple Cours de Comptes ou IGE) ; et adopter un plan pour leur apurement	Reprogrammée pour fin novembre. La Cour des Comptes a confié à une équipe de magistrats les dossiers remontant à 2004. Le budget couvrant l'audit est en place.	30-Mar-14	5e	Identifier et vérifier les montants effectivement dus, et les factures contentieuses.
Mettre en place une chaîne de dépenses rationalisée avec des pilotes aux ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, et nommer 10 contrôleurs des dépenses dans 10 ministères.	Observé	30-Jun-14	5e	Assurer en temps utile un rapprochement exact entre les comptes publics et la véracité des recettes recouvrées.
Gestion de la dette				
Déposer au Parlement une nouvelle loi sur la gestion de la dette.	Nouvelle échéance proposée à fin septembre. Retards dans le recrutement d'un conseiller juridique. Projet de loi présenté aux autorités début juin.	30-Mar-14	5e	Mettre en place le cadre juridique régissant la dette publique.

Sources : autorités burundaises; services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

5. **Les perspectives macroéconomiques restent difficiles.** La croissance du PIB réel devrait s'améliorer à moyen terme sous l'effet d'une solide activité agricole et du bâtiment, notamment de la mise en œuvre de grands projets hydro-électriques. Une intégration plus approfondie au sein de la CAE devrait encourager les investissements dans le tourisme, les secteurs de gros et de détail, de même que dans les finances et les télécommunications. L'inflation globale devrait baisser à environ 7 % d'ici à la fin de 2014 et devrait se stabiliser à moyen terme pour s'aligner sur les prix internationaux des produits alimentaires et combustibles inférieurs aux projections. Les importantes inondations qui ont eu lieu au début de l'année et qui ont endommagé les principales routes devraient légèrement aggraver l'inflation dans les mois qui viennent. La situation budgétaire devrait s'améliorer, mais reste soumise à des risques baissiers. Le compte courant devrait diminuer à environ 17% du PIB en 2014, alors que les exportations de café rebondissent ; il devrait s'améliorer à moyen terme sous l'effet de l'augmentation des exportations et de la croissance modérée des importations suite aux pics précédents associés aux efforts humanitaires (Tableau du texte 2).

Tableau 2 du texte : Cadre macroéconomique à moyen terme

	Prél.	Proj.			
	2013	2014	2015	2016	2017
	(pourcentage de variation)				
PIB réel	4,5	4,7	4,8	5,0	5,2
Inflation IPC (moyenne pour la période)	7,9	7,0	6,1	5,6	5,4
	(pourcentage du PIB)				
Solde budgétaire global	-1,7	-2,5	-2,1	-2,0	-1,9
Solde des transactions courantes	-20,5	-17,2	-17,6	-17,9	-16,7

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

6. **Les risques restent élevés pour les perspectives.** Une détérioration de la situation politique et sécuritaire, une nouvelle baisse du soutien des donateurs, une aggravation des termes de l'échange ou une période prolongée de baisse de la croissance dans les économies avancées et émergentes pourraient causer un ralentissement de la croissance et de la mise en œuvre des réformes, mais aussi des troubles sociaux. Même si les donateurs multilatéraux continuent d'offrir un soutien budgétaire, quoique soumis à une conditionnalité plus stricte, les donateurs bilatéraux continuent d'intervenir par le biais de dons projets et d'un soutien budgétaire sectoriel basé sur la performance (Annexe I).² Les autorités sont d'accord avec les vues des services du FMI s'agissant des perspectives et notent que, au cas où ces risques se concrétisaient, l'espace budgétaire serait limité pour mener des politiques contracycliques. Pour autant, elles notent qu'une souplesse accrue du taux de change serait essentielle pour réagir aux chocs extérieurs.

MPEF, ¶ 3

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les discussions ont mis l'accent sur les questions de programmes à court terme et sur les défis cruciaux à moyen terme. À court terme, il est indispensable de soutenir la mobilisation des recettes pour maintenir le programme sur les rails et répondre aux urgences dans la période qui précède les

² L'UE a maintenant relié le soutien budgétaire à la gouvernance politique, qui englobe les progrès dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme.

élections de mai 2015. À moyen terme, les avis mettent l'accent sur les mesures destinées à obtenir une croissance plus inclusive, notamment moyennant des actions décisives en vue de créer un espace budgétaire destiné à atténuer les risques. Des efforts supplémentaires sont requis pour améliorer la productivité, encourager l'inclusion financière et renforcer les institutions publiques.

A. Élargir l'espace budgétaire et atténuer les risques

7. **Les autorités ont rapidement adopté des mesures correctrices pour remédier aux insuffisances de recettes qui sont apparues au cours du premier trimestre (paragraphe 2).** Ces mesures étaient destinées à compenser les pertes de recettes associées à l'alignement des taux d'imposition des sociétés sur ceux de la CAE et à renforcer le cadre budgétaire à moyen terme pour tenir compte de l'érosion de l'assiette des recettes. Les mesures incluaient les dividendes, la réintroduction d'un impôt minimum de 1 % sur le chiffre d'affaires, la taxe sur les télécommunications et la retenue de l'impôt à la source sur les importations, les produits pétroliers et les boissons de même que l'élimination des exonérations de la TVA sur les importations. Les services ont encouragé les autorités à accroître la marge de manœuvre budgétaire en recouvrant les arriérés auprès des gros contribuables, en ajoutant des licences de télécommunications et en contrôlant mieux les exonérations³. Bien que les recettes ponctuelles des télécommunications aient contribué à combler certaines de ces insuffisances, les recettes budgétaires restent structurellement faibles à moyen terme. Les autorités ont souligné que les mesures les aideraient à réagir aux urgences à l'avenir et que l'assistance technique du FMI sur la loi relative au droit d'accise contribuerait à harmoniser les politiques fiscales au sein de la CAE. Une loi exhaustive sur les droits d'accise est envisagée plus tard cette année (repère de la fin décembre), outre les mesures destinées à renforcer le rapprochement des recettes (repère de la fin décembre) 4.

Text Table 3. Fiscal Slippages and Corrective Measures, 2014

	BIF billion	Percent of GDP
Fiscal slippages	45.0	0.9
Corporate Tax	39.0	0.8
Minimum Tax	6.0	0.1
Revenue Measures	45.0	0.9
Elimination of VAT exemption on imports	11.5	0.2
Dividends	10.5	0.2
Withholding, Telecoms, and other taxes	23.0	0.5

Sources: Burundi authorities; and IMF Staff estimates.

8. **L'adoption de mesures a exigé des autorités qu'elles repensent la stratégie «Doing Business».** Il est difficile d'atteindre les objectifs à moyen terme de croissance et d'emploi en offrant des incitations au secteur privé et, en même temps, d'assurer la mobilisation des recettes. L'exonération de la TVA sur les importations, le manque de suivi des sociétés, à qui les incitations ont été accordées, et les abus de l'utilisation des certificats octroyés par le régime d'investissement pour acheter des biens et des services localement sans payer de TVA, ont érodé l'assiette fiscale (Rapport pays 13/288). Les services ont souligné que bien qu'il soit nécessaire de simplifier les

³ Les arriérés recouvrables s'élevaient à 0,5 % du PIB et trois licences de télécommunication attendent d'être renouvelées. Les autorités ont reçu 10 millions de dollars du renouvellement d'une licence au cours du premier trimestre.

⁴ Une mission d'assistance technique du Département juridique relative à la loi sur les droits d'accise est prévue pour la mi-juillet 2014. Les droits d'accise seront relevés dans le contexte du budget de 2015.

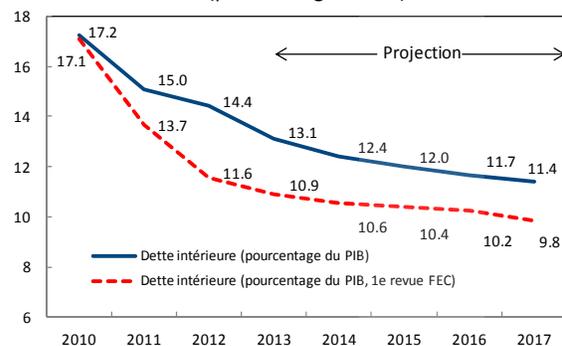
procédures «Doing Business» pour attirer les investisseurs, une récente enquête de la Société financière internationale sur les pays de la CAE a montré que pour les investisseurs, l'état de droit, la fourniture fiable d'électricité, l'accès au crédit et aux marchés étaient considérés comme plus importants que les exonérations.

9. Préserver la viabilité du budget et de la dette à moyen terme reste l'un des objectifs clés du programme.

Pour ce faire, l'ancrage budgétaire plafonne les emprunts extérieurs publics non concessionnels à zéro et impose une trajectoire qui abaisse progressivement le ratio de la dette intérieure au PIB. Une actualisation de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) en janvier 2014 présente quelques améliorations, mais confirme que le Burundi court encore un risque élevé de surendettement⁵. L'AVD suggère que le Burundi a une marge d'emprunt limitée et que les prêts doivent rester hautement concessionnels compte tenu de la base étroite des exportations⁶. Qui plus est, la forte dépendance du soutien des donateurs (50 % du budget), la volatilité de l'aide, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire sous l'effet d'une diminution du ratio des impôts au PIB de même que les pressions démographiques sont les principales sources de risques budgétaires (Encadré 1). Les risques qui découlent de la masse salariale semblent être modérés et de nouvelles mesures sont envisagées pour renforcer les contrôles (repère de septembre). Le récent rapatriement des réfugiés (48 000) des pays voisins, outre une croissance démographique rapide de 3 % par an, continuent d'exercer de fortes pressions sur la fourniture des services publics. Les autorités sont d'accord avec l'évaluation des services du FMI et s'engagent à assurer que l'administration des recettes dispose de suffisamment de ressources; elles ont entrepris un certain nombre de réformes afin d'assurer que le programme de santé soit mieux ciblé et financé. Les services du FMI ont rappelé l'importance de la mise au point d'un cadre juridique global qui s'articule avec le renforcement des capacités techniques, indispensable avant d'avoir recours aux PPP pour combler les déficits d'infrastructure. D'après les projections, les dépenses devraient être plus élevées que programmé, compte tenu des transferts accrus aux hôpitaux — afin de minimiser l'apparition d'arriérés de paiements — des efforts de reconstruction et de secours suite aux inondations et de transferts supplémentaires vers l'administration des recettes. Les services du FMI saluent les engagements supplémentaires pris

MPEF, ¶ 20, 25

Graphique 1 du texte. Burundi : Dette intérieure (pourcentage du PIB)



Sources: Burundi authorities, and IMF staff estimates

⁵ Burundi: Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit — Actualisation de l'analyse de viabilité de la dette, janvier 2014.

⁶ Le café et le thé représentent environ 80 % des exportations.

par les donateurs pour participer aux efforts de reconstruction après les dégâts causés par les inondations au début de 2014 (paragraphe 5).

10. Une solide gestion des finances publiques (GFP) reste la pierre angulaire du programme destiné à améliorer la responsabilisation financière, la transparence et l'efficacité de la fourniture des services publics.

Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route de la GFP, l'objectif étant de renforcer les capacités institutionnelles avec l'assistance technique et la réorganisation des fonctions administratives (repère de la fin décembre). Les principaux domaines où des progrès ont été réalisés sont les suivants : (i) la désignation de contrôleurs des engagements de dépenses pour les principaux ministères qui représentent pratiquement 80 % des dépenses de l'État ; (ii) la production ponctuelle de la balance générale des comptes mensuelle et annuelle, dont la qualité s'améliore progressivement; (iii) le renforcement du cadre institutionnel de la gestion de la trésorerie et le compte unique du Trésor à la banque centrale et (iv) la formation de plus de 15 formateurs et de 175 employés dans les principaux domaines de la GFP. Pour autant, une assistance technique supplémentaire permettra de remédier aux insuffisances de la migration au nouveau système de délégation des ordres de paiement au niveau des ministères, de renforcer la capacité des services en matière de comptabilité et d'améliorer le fonctionnement du système d'information (repère de septembre). Les autorités ont aussi réitéré leur engagement à préserver les dépenses en faveur des pauvres et d'assurer le succès continu des principaux programmes de filets de sécurité (Encadré 4).

MPEF, ¶22, 23, 32

B. Améliorer la transmission de la politique monétaire et permettre une souplesse accrue du taux de change

11. Les autorités sont convenues de continuer à orienter la politique monétaire vers la stabilisation des anticipations inflationnistes. La politique monétaire s'est progressivement relâchée lorsque l'inflation est descendue en dessous de 10 %. L'inflation a nettement baissé depuis son pic de mars 2012 et correspond aux tendances régionales, car le choc des produits alimentaires et combustibles s'est dissipé. L'inflation sous-jacente semble aussi être en baisse, ce qui suggère que les effets secondaires des épisodes inflationnistes précédents sont largement maîtrisés. La baisse projetée des prix internationaux des produits alimentaires et combustibles devrait contribuer à relâcher les pressions inflationnistes. Toutefois, les dérapages de la politique économique et le recours au financement de la banque centrale pourraient neutraliser les récentes avancées. Les services ont aussi insisté sur l'importance du renforcement du mécanisme de transmission monétaire qui exige une mise en œuvre plus rapide des réformes en cours portant sur l'amélioration de la gestion et de la prévision de la liquidité, l'approfondissement du marché financier et le renforcement des instruments basés sur le marché, conformément aux avis de l'assistance technique du FMI.

MPEF, ¶26

Encadré 1. Risques budgétaires au Burundi

Les risques budgétaires sont la possibilité d'événements inattendus qui peuvent avoir un impact négatif sur un cadre budgétaire déjà établi. Entre autres, les catégories de risques budgétaires englobent la volatilité macroéconomique, l'incertitude relative à l'aide extérieure, la viabilité de la dette, les garanties de l'État, les partenariats public-privé (PPP), les dérapages de la politique économique et les catastrophes naturelles. Les services du FMI approfondissent leurs analyses sur les sources, l'ampleur et la communication des risques budgétaires au Burundi.

Le Burundi doit faire face à un certain nombre de risques, compte tenu de sa marge de manœuvre budgétaire limitée. Le total des recettes a diminué de 15,3 % du PIB en 2011 à 13,3% du PIB en 2013, en partie à cause de chocs extérieurs et de dérapages imputables à la politique économique. Le soutien budgétaire, la composante la plus fongible des flux d'aide, a chuté de 5 % du PIB en 2010 à 2 % du PIB à la fin de 2013. L'économie est aussi vulnérable aux chocs extérieurs eu égard à sa base d'exportation réduite et aux catastrophes naturelles qui sont devenues plus fréquentes. Une croissance démographique rapide et l'afflux massif de réfugiés exercent des pressions sur les services publics. Bien que la politique budgétaire soit restée prudente au cours des cycles électoraux passés, les syndicats revendiquent des augmentations de salaires avant les élections présidentielles de 2015. À ce jour, les risques budgétaires provenant de la masse salariale ont été maîtrisés, car les recrutements ont été limités au secteur de la santé et de l'éducation et au remplacement des retraités.

En l'absence d'un meilleur ciblage, les programmes sociaux dont le financement n'est que partiellement disponible constituent une source de risques budgétaires. Bien que la gratuité des services de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes ait nettement amélioré l'inclusion sociale (Encadré 4), le Programme d'assistance médicale (avec la Carte d'assurance-maladie — CAM) n'est pas financé en totalité et pourrait devenir non viable car l'État serait de moins en moins en mesure de rembourser les hôpitaux pour les services fournis.

Des passifs conditionnels sont apparus en raison des faiblesses de la GFP. Ceux-ci incluent 90 milliards de BUF (1,9 % du PIB) en dépenses hors budget des années précédentes. D'autres incluent des passifs imputables au Programme d'assistance médicale. Le déploiement de contrôleurs des dépenses dans les ministères dépensiers devrait renforcer les contrôles, tandis que des modifications au programme de soins de santé et les transferts adéquats (MPEF, paragraphe 22) devraient atténuer ces risques.

Les PPP et les entreprises publiques entraînent des risques modérés qui ne sont pas pleinement pris en compte dans le budget. Les récentes réformes de la REGIDESO, la société d'électricité publique, ont permis d'améliorer ses finances et d'atténuer les risques budgétaires (Encadré 3). La société nationale de télécommunications ONATEL repose sur une base plus solide en raison d'un récent projet de fibre optique récemment mis en œuvre. Compte tenu des importantes insuffisances de l'infrastructure, les autorités se tournent de plus en plus vers les PPP pour satisfaire les besoins de développement. La Banque mondiale est en train d'aider les autorités à élaborer un cadre juridique global pour gérer les PPP, en particulier s'agissant des secteurs de l'électricité et de l'extraction minière.

C. Améliorer la compétitivité et permettre une souplesse accrue du taux de change

MPEF, ¶127

12. **Le taux de change reste un outil important qui permet à l'économie de s'ajuster aux chocs extérieurs.** L'ajustement budgétaire en cours, qui correspond à un financement disponible plus réaliste, exerce moins de pressions sur le taux de change. Les services du FMI ont souligné à quel point il était important de permettre au taux de change de réagir aux fondamentaux sous-jacents et ont rappelé l'importance d'une souplesse accrue pour protéger la stabilité extérieure. Les vulnérabilités extérieures du Burundi se sont aggravées dans le temps en raison de sa base d'exportation réduite et de sa forte dépendance du soutien extérieur des donateurs, en dépit des améliorations apportées à son climat des affaires⁷. Les importants déficits du compte courant ont été financés par des dons projets, des prêts concessionnels et des investissements directs étrangers. De plus, la productivité par rapport aux partenaires commerciaux a diminué dans le temps. Les autorités sont globalement d'accord avec l'évaluation des services du FMI qui indique une certaine surévaluation et qu'il serait possible d'améliorer la compétitivité du Burundi, notamment moyennant une souplesse accrue du taux de change (Encadré 2).

13. **L'économie du Burundi reste très vulnérable aux chocs en raison de sa base d'exportation réduite et de sa dépendance du soutien des donateurs.** Bien que l'adéquation des réserves soit supérieure à l'indicateur traditionnel de trois mois d'importations, le niveau de couverture a diminué sous l'effet des récents chocs sur les produits alimentaires et combustibles⁸. Les services du FMI ont souligné qu'il était important que le Burundi maintienne des réserves adéquates pour faire face aux chocs inévitables

D. Préserver la solidité du secteur financier

MPEF, ¶10, ¶11, ¶28

14. **De nouvelles améliorations de l'intermédiation financière sont nécessaires pour appuyer le programme de croissance.** À environ 15 % du PIB, le crédit au secteur privé reste bien inférieur à la moyenne des pays à faible revenu de l'Afrique subsaharienne. De nombreux facteurs sont en jeu, notamment les insuffisances du cadre juridique et institutionnel, la fragilité de la situation sécuritaire et la concurrence limitée entre les banques. Parmi les récents développements encourageants, on compte la pénétration accrue des banques de la CAE, ce qui est de bon augure pour accroître la concurrence, l'innovation financière et l'accès au financement, qui ont des effets positifs sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Les services du FMI ont encouragé la banque centrale à mettre l'accent sur la mise en place d'une infrastructure et d'un environnement qui incitent les banques à prêter. Les autorités ont indiqué que les réformes, telles que la création d'une centrale de risques, un registre des garanties, le renforcement de la

⁷ Le compte courant s'est creusé de 4,5 points de pourcentage à 23 % du PIB en 2013.

⁸ À l'aide du cadre d'adéquation des réserves du FMI, les services estiment que le niveau minimum de réserves adéquates pour le Burundi est équivalent à 3,5-4 mois d'importations.

supervision des institutions de micro-crédit et la mise en œuvre de modifications réglementaires pour faciliter le crédit-bail, devraient améliorer l'intermédiation financière (Annexe III).

15. Le secteur bancaire reste stable, mais les prêts non productifs ont augmenté ces derniers mois (Tableau 8). Les banques sont suffisamment capitalisées, rentables et liquides. Le rapatriement des recettes d'exportation de café en 2013, les flux des donateurs et l'entrée des banques régionales qui ont accès au financement transfrontalier ont contribué à l'amélioration des conditions de liquidité⁹. L'augmentation des prêts non productifs est en partie imputable à l'harmonisation de la définition de ces prêts conformément aux normes internationales, aux arriérés hors budget qui sont actuellement en cours d'audit (repère de fin novembre) et au recouvrement inefficace des garanties qui est entravé par de longues procédures juridiques et une faible application judiciaire des droits des créanciers. Même si les banques semblent relativement bien provisionnées, l'augmentation des prêts non productifs a eu des effets négatifs sur leur rentabilité et leur capacité à octroyer des crédits. Les services du FMI ont rappelé qu'il était important de suivre de très près les fonds propres et la liquidité et qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts pour mettre fin à la détérioration de la qualité des actifs. Les services ont aussi indiqué (i) que les superviseurs devaient faire preuve de vigilance pour assurer que les banques continuent de comptabiliser de manière proactive les prêts non productifs et les provisionnent pour veiller à ce que les niveaux de fonds propres et de liquidité offrent les marges de manœuvre appropriées et (ii) que des actions concrètes étaient requises pour faciliter l'appel des garanties, réduire les retards du processus juridique et assurer le paiement ponctuel des fournisseurs. Les autorités sont d'accord avec les services du FMI s'agissant des causes sous-jacentes de l'augmentation des prêts non productifs et de la nécessité de réduire leur niveau. Nonobstant, elles ont insisté sur le fait que le système bancaire était bien capitalisé, mais elles ont reconnu qu'il était possible d'assurer un recouvrement plus strict des garanties, en dépit des sensibilités sociales associées aux saisies.

⁹ En 2012, deux des plus grandes banques de la Communauté d'Afrique de l'Est, Kenya Commercial Bank (KCB) et CRDB de Tanzanie, ont ouvert leurs premières filiales dans la capitale, Bujumbura.

Encadré 2: Évaluation de la compétitivité extérieure du Burundi, 2013

Le Burundi s'est progressivement ajusté aux chocs des produits alimentaires et combustibles de 2011-12.

Le taux de change nominal s'est déprécié de quelque 22% depuis 2011 pour s'ajuster à une détérioration cumulée de 41 % des termes de l'échange. Le niveau actuel du taux de change semble être légèrement surévalué d'environ 8 % (Graphique 2.1)¹. Une évaluation initiale de l'adéquation des réserves indique que la couverture idéale se situe entre 3,5 et 4 mois d'importations, mais c'est un mois de moins que la couverture d'avant les chocs des produits alimentaires et combustibles. En l'absence d'une souplesse accrue du taux de change, le Burundi pourrait avoir besoin d'accroître sa couverture de réserves, compte tenu du risque d'importants chocs extérieurs.

La productivité par rapport aux partenaires commerciaux a nettement chuté au cours de la dernière décennie.

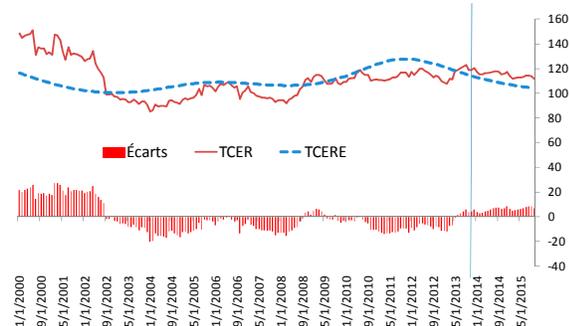
La productivité relative du Burundi a chuté davantage de 2,5 % cumulés en 2011-13 (Graphique 2.2). Cela reflète en partie une tendance à la baisse de la production de café, liée à la mauvaise qualité de l'élevage, à la fragmentation des terres et à la forte densité démographique.

Le climat des affaires du pays s'est

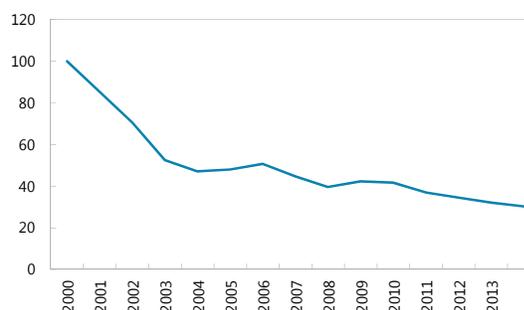
régulièrement amélioré ces dernières années, mais il faut faire davantage. Les coûts élevés des transports (Graphique 2.3), l'accès réduit à l'électricité et aux services financiers continuent d'entraver la capacité du pays à concurrencer les autres sur les marchés mondiaux. Une mobilisation accrue des recettes intérieures pourrait aussi contribuer à réduire la dépendance de l'assistance volatile des

une tendance à la baisse de la production de café, liée à la mauvaise qualité de l'élevage, à la fragmentation des terres et à la forte densité démographique.

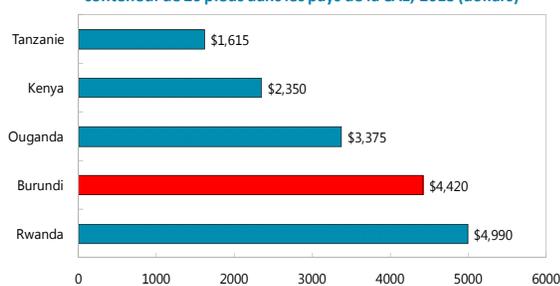
Graphique 2.1. Burundi : taux de change réel et d'équilibre, 2000–15



Graphique 2.2 : PIB réel par habitant par rapport à celui des partenaires commerciaux (2000=100)



Graphique 2.3 : coût d'importation (hors expédition) d'un conteneur de 20 pieds dans les pays de la CAE, 2013 (dollars)



¹ L'évaluation a été réalisée à l'aide de la méthodologie utilisée par Cashin et al (2004) «Keynes, Cocoa and Copper: In Search of Commodity Currencies», FMI WP 02/223. Les prix réels du café ont été calculés à l'aide de l'IPC américain en tant que déflateur.

16. **La banque centrale a pris les mesures qui conviennent pour préserver la solidité du système financier.**

MPEF, ¶ 13

Sur la base des recommandations des récentes missions d'assistance technique du FMI, les autorités ont pris des mesures, notamment : (i) la déclaration plus fréquente à la banque centrale des prêts refinancés ; (ii) l'harmonisation de la définition des prêts non productifs conformément aux normes internationales ; (iii) le calcul des ratios de liquidité sur la base des dépôts en monnaie locale (actuellement, le ratio inclut les dépôts étrangers) et (iv) une modification du cadre juridique pour permettre à la banque centrale d'intervenir rapidement dans les banques en difficulté afin de prévenir et de maîtriser les crises émergentes. La banque centrale a intensifié la surveillance des banques panafricaines en réalisant des inspections conjointes avec les superviseurs des pays d'origine.

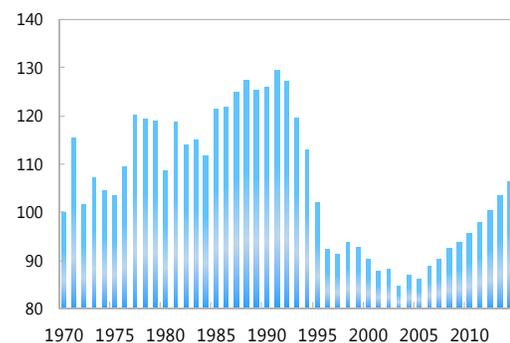
E. Autres réformes structurelles : obtenir une croissance inclusive et diversifiée et accroître la compétitivité

17. **En dépit d'une croissance respectable ces dernières années, les progrès des indicateurs de développement humain et de la réduction de la pauvreté monétaire sont décevants.**

MPEF, Tableau I.1, ¶32

Après des années de croissance atone, une croissance plus élevée et moins volatile s'est traduite depuis 2000 par une légère hausse du PIB par habitant qui n'a pourtant pas réussi à réduire notablement la pauvreté omniprésente (Graphique du texte 2 ; Annexe II). Les facteurs qui entravent la croissance au Burundi vont de la faible productivité du secteur agricole — l'épine dorsale de l'économie¹⁰ — à des facteurs physiques qui incluent une géographie défavorable. D'autres obstacles incluent une infrastructure inadéquate, notamment l'électricité — principal obstacle à la croissance (Encadré 3) — et les coûts élevés de production et de transport, de même que les contraintes politiques et institutionnelles^{11 12}. Le relancement d'une troisième série d'appels d'offres pour privatiser les 77 stations de lavage de café qui restent devrait attirer de nouveaux investissements, améliorer la productivité et le bien-être des paysans.

Graphique 2 du texte. Burundi : PIB réel par habitant, (1970=100)



Sources : autorités; estimations et projections des services du FMI.

18. **Les autorités entament des réformes pour améliorer le climat des affaires.**

L'amélioration du climat des affaires est une priorité depuis 2011, alors que le Burundi se classait à l'avant-avant-dernière place dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale. Le Burundi a grimpé de 17 places et se classe actuellement 140^e sur 189 économies dans le rapport Doing

¹⁰ Ceci est illustré par la baisse marquée de la contribution du secteur primaire au PIB sans que la part de la population qui dépend des activités du secteur primaire, soit plus de 80 % de la population, ne diminue.

¹¹ En 2009, la BAfD (2009) a estimé que les coûts de transport représentaient 30 % des prix à l'importation et pratiquement 40 % des prix à l'exportation des produits agricoles au Burundi.

¹² Seuls environ 5 % de la population a accès à l'électricité.

Business pour 2014, grâce à l'adoption d'un certain nombre de réformes qui ont facilité la création des entreprises, l'obtention de permis de construire et l'enregistrement des biens¹³. Nonobstant ces progrès, les autorités ont reconnu la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance et préserver les droits des créanciers.

19. **Les autorités ont réitéré leur engagement vis-à-vis du processus d'intégration de la CAE.** Ce processus avance sur plusieurs fronts. Il englobe l'harmonisation des lois, les politiques monétaires et budgétaires, la facilité des affaires, l'élimination des barrières non tarifaires et la complémentarité des grands projets d'infrastructure. Les importants projets d'infrastructure conjoints incluent la construction de barrages hydroélectriques avec le Rwanda et la Tanzanie, outre l'amélioration des principaux réseaux routiers et la mise en œuvre de postes frontaliers à guichet unique. Les avantages ont pris la forme d'investissements transfrontaliers dans les services financiers et de la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur du tourisme.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

20. **Le programme est en bonne voie.** Tous les critères de réalisation de la fin de mars ont été respectés. Deux repères structurels ont été retardés pour des raisons techniques. Deux objectifs indicatifs portant sur les recettes budgétaires brutes et la monnaie centrale ont été manqués. L'audit des dépenses hors budget a été retardé en raison des ressources insuffisantes de la Cour des Comptes, mais la question est aujourd'hui réglée (Tableau du texte 1). Le repère relatif à la soumission de la nouvelle loi sur la gestion de la dette n'a pu être respecté en raison de retards dans le recrutement d'un consultant juridique qui est maintenant prévu pour la fin septembre. Le programme inclut également des repères dans les domaines de la politique fiscale et de la gestion des finances publiques (MPEF, Tableau I.2). Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs révisés pour septembre-décembre 2014 sont proposés pour les avoirs extérieurs nets et les avoirs intérieurs nets à la banque centrale et le financement intérieur net de l'État, avec les ajusteurs existants pour faire face à la volatilité de l'aide, de même que pour les recettes budgétaires brutes et la monnaie centrale. D'autres critères de réalisation continus maintiennent des plafonds équivalant à zéro sur (i) la dette extérieure à court terme de l'État et (ii) l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs de l'État. Des objectifs indicatifs de la fin septembre et de la fin décembre sont proposés pour les recettes budgétaires de l'État, l'accumulation des arriérés intérieurs, la monnaie centrale et les dépenses en faveur des pauvres.

21. **Les autorités avancent dans la mise en œuvre des recommandations de la récente évaluation des sauvegardes réalisée en 2012.** La coordination entre le Ministère des finances et la banque centrale est renforcée moyennant des réunions régulières entre les directions des deux institutions. Pour autant, des efforts nouveaux sont requis pour remédier aux insuffisances qui subsistent au niveau des contrôles des comptes budgétaires liés aux paiements de l'État,

¹³ Les indicateurs Doing business doivent néanmoins être interprétés avec prudence compte tenu du nombre limité de répondants, de la couverture géographique réduite et des hypothèses standardisées relatives aux contraintes des affaires et à la disponibilité de l'information.

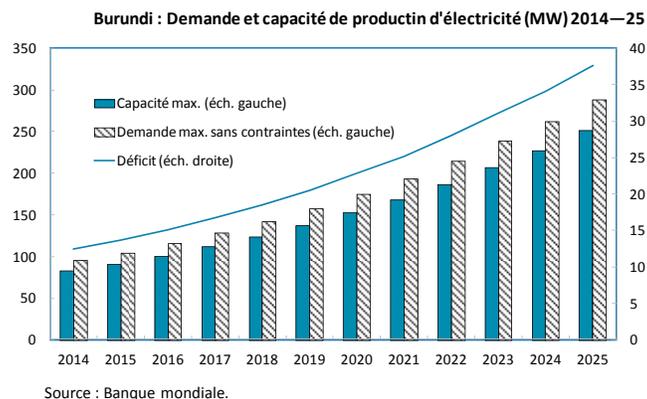
notamment d'un cadre pour suivre la mise en œuvre des recommandations des audits spéciaux commandités par la banque centrale. Les retards dans les décaissements extérieurs et les insuffisances de recettes ont invariablement débouché sur le recours au financement de la banque centrale. Les services du FMI ont rappelé qu'il sera crucial de renforcer la mobilisation des recettes afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire pour faire face à ces événements et pour réduire le recours au financement de la banque centrale.

Encadré 3. Évolution du secteur de l'électricité du Burundi

L'accès à des sources fiables d'énergie reste un obstacle clé à la croissance. Il a été reconnu que l'amélioration de la fourniture d'énergie était un pilier important de la seconde stratégie de réduction de la pauvreté du pays qui se propose de doper la croissance moyennant une transformation économique durable. Moins de 5 % de la population a accès à l'énergie, essentiellement dans la ville de Bujumbura et aux alentours. Les délestages sont fréquents, notamment en saison sèche.

Plusieurs initiatives destinées à accroître la fourniture d'énergie ont été lancées ces dernières années. Six projets hydroélectriques, à différents stades de construction et de financement, notamment le projet Jiji-Mulembwe de 48MW, sont financés par l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement à des conditions concessionnelles ; ils devraient accroître la capacité du pays à plus de 150 MW d'ici à 2018. Les réformes réalisées dans la société de services publics de l'État ont permis d'améliorer le gouvernement d'entreprise et de placer ses finances sur une base plus solide. Les tarifs ont été relevés d'environ 70% en 2012, tandis qu'un système réussi de compteurs prépayés a contribué à réduire les défauts de paiement. Deux groupes électrogènes diesels loués ont été introduits en 2013 pour aider à combler le déficit énergétique du pays, quoiqu'à un coût élevé.

En dépit de cette évolution positive, environ 35 % de la demande projetée d'électricité ne sera pas satisfaite durant la décennie à venir (Graphique 3.1)¹. Les tendances actuelles de l'offre et de la demande indiquent toujours un déficit énergétique croissant en 2014-25. La mise à niveau et la modernisation du réseau de distribution et l'électrification des campagnes ne procéderont que graduellement et l'on peut donc s'attendre à ce qu'environ 70 % de la nouvelle énergie soit absorbée par le secteur industriel sous-développé du pays. Pour que le Burundi soit pleinement en mesure d'exploiter ses importantes réserves de nickel, il faudrait 150 MW de capacité supplémentaire de production énergétique. Dans ce but, la Banque mondiale aide les autorités à élaborer un solide cadre de PPP.



¹ Estimation de la Banque mondiale, 2014.

22. **La capacité du Burundi à rembourser le FMI est adéquate.** Les obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif, mesurées par rapport aux réserves officielles et aux exportations de biens et de services, ne présentent pas de risques de solvabilité ou de liquidité (Tableau 6).

23. **Le programme est soumis à plusieurs risques (paragraphe 5 et 6).** Ceux-ci proviennent du risque de dérapage budgétaire précédant les élections présidentielles de 2015, bien que les principales parties prenantes aient dégagé un large consensus sur la nécessité de mesures correctrices. Le risque extrême d'une hausse marquée des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers pourrait se traduire par un revirement de la politique sous la forme des récentes augmentations des prix des produits pétroliers et du rétablissement des taxes sur les produits alimentaires. Les questions de gouvernance ou l'absence de progrès mesurables des réformes de la GFP sont susceptibles de réduire le soutien des donateurs. Il est probable que la réintégration des réfugiés rapatriés aggrave le chômage, accroisse la demande de services publics et puisse intensifier les conflits sociaux sur l'accès aux terres.

24. **Les progrès de la réduction de la pauvreté ont été mitigés.** Comme le montre le récent rapport annuel d'avancement des travaux (2013), la croissance a eu du mal à progresser dans le contexte de chocs importants sur les produits alimentaires et combustibles et de ressources financières insuffisantes. En particulier, la mobilisation des recettes s'est révélée difficile et, conjuguée à la volatilité de l'aide, elle a entravé la mise en œuvre d'un cadre de dépenses à moyen terme soutenable. Une offre limitée d'électricité, ponctuée par de fréquents délestages, a freiné la croissance et a empêché le recul durable de la pauvreté. Nonobstant, l'accès aux services de base s'est amélioré, l'inscription dans les écoles primaires a atteint pratiquement 100 %, et les taux d'achèvement se sont nettement améliorés. Les programmes de protection sociale dans les secteurs de l'éducation et de la santé ont porté leurs fruits (Encadré 4). Les autorités continuent de mener des politiques destinées à développer l'infrastructure cruciale, à moderniser le secteur agricole, notamment par le biais de la privatisation du café, à promouvoir le tourisme et à accroître l'inclusion financière afin de dopper la croissance à moyen terme.

25. **Les faibles capacités statistiques entravent l'élaboration de politiques économiques et sociales saines de l'État** (Annexe d'information). La faiblesse des données sources gêne l'établissement de comptes nationaux ponctuels et fiables. La qualité des estimations de la balance des paiements est compromise par les ressources limitées et la faiblesse des données de base sur la quasi-totalité des composantes. L'étroite couverture géographique de l'indice des prix à la consommation limite sa représentativité et ne permet pas de refléter avec exactitude les tendances de l'inflation¹⁴. Les autorités entendent rehausser la production et la diffusion des statistiques, notamment celles qui ont trait aux comptes nationaux et à la balance des paiements. Les mesures incluent de meilleures

MPEF, ¶135, ¶ 36

¹⁴ Un nouvel indice des prix à la consommation qui fait appel à des pondérations tirées d'une enquête de 2008 sur le budget des ménages a été introduit en décembre 2013.

dotations en ressources, la réalisation d'enquêtes (agriculture, conditions de vie des ménages, IDE) de même que la redynamisation de la Stratégie nationale de la statistique adoptée en 2010.

Encadré 4. Pleins feux sur les succès rapides

Le Burundi a entrepris plusieurs programmes destinés à améliorer la protection sociale qui semblent avoir été couronnés de succès. Bien que le Burundi se classe parmi les pays les plus pauvres du monde, il a mis en œuvre des réformes destinées à améliorer les secteurs de la santé et de l'éducation. Du fait de la marge de manœuvre budgétaire très limitée, il est impératif de hiérarchiser les programmes et de les cibler de manière efficace.

Les programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre ont été mis en œuvre pour relever le revenu et la consommation des plus vulnérables. Ce type de programme est fréquemment utilisé pour lisser la consommation des ménages vulnérables pendant les saisons de soudure moyennant des périodes temporaires d'emploi. Ils prennent la forme de travaux de conservation de l'eau et de la terre et d'investissement dans la productivité du sol qui sont souvent financés par les donateurs.

Le programme de santé a amélioré l'accès aux services de soins de santé pour les plus vulnérables. En 2006, le gouvernement a éliminé les frais de services de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. Par la suite, la gratuité des services a été élargie pour inclure les vaccinations et le traitement de maladies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Ces mesures ont été financées sur les ressources propres du pays et sur les fonds des donateurs qui reposaient sur la performance (Banque mondiale)¹. Ces transferts sociaux indirects sont de loin les mécanismes les plus importants d'assistance sociale publique sans cotisations.

L'utilisation des services de santé a augmenté de manière spectaculaire. Le nombre d'enfants protégés par des moustiquaires imprégnées d'insecticide a augmenté de près de 15 % entre 2010 et 2013, tandis que les consultations et les admissions à l'hôpital des enfants de moins de 5 ans ont aussi progressé. Le nombre d'accouchements se déroulant dans des installations sanitaires a aussi nettement progressé (Tableau).

Le programme d'éducation a dopé les inscriptions. La principale mesure a fait intervenir l'élimination des frais d'enseignement primaire depuis 2005 et a été complétée par des contributions des donateurs. Les repas scolaires offerts conjointement par le gouvernement et le Programme d'alimentation mondiale couvrent environ 10 % des élèves dans l'enseignement primaire. Les inscriptions nettes dans l'enseignement primaire sont passées de 59,8 % à 95,4 % en 2013, tandis que les taux d'achèvement progressaient à environ 68 %. La parité des genres au niveau de l'enseignement primaire est pratiquement atteinte.

¹ Banque mondiale, «Burundi Social Safety Nets», mimeo, juin 2014.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

26. **La performance dans le cadre de l'accord au titre de la FEC a dans l'ensemble été satisfaisante compte tenu des circonstances difficiles.** Tous les critères de réalisation du programme ont été observés. Cependant, la capacité des autorités à entreprendre des réformes plus profondes a été compromise par la faiblesse des capacités, les dérapages imputables à la politique et la volatilité de l'aide.

27. **Les risques pour les perspectives restent importants avant les élections présidentielles de 2015.** Les services du FMI ont insisté sur la nécessité de ménager une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire afin de pouvoir faire face aux urgences.

28. **La mise en œuvre continue des réformes des recettes est cruciale pour la réussite du programme.** Compte tenu de la baisse du soutien budgétaire et de la rapidité de la croissance démographique, il convient d'intensifier le recouvrement des recettes afin de permettre un financement accru des investissements publics qui sont cruciaux pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Pour consolider les recettes, il faut mettre en œuvre des mesures durables, renforcer l'administration fiscale et rationaliser les exonérations discrétionnaires.

29. **Une solide gestion des finances publiques reste la pierre angulaire du programme qui se propose d'améliorer la responsabilisation et la transparence financières.** En s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour, il est nécessaire de remédier aux faiblesses qui subsistent dans la migration au nouveau système de délégation des ordres de paiement au niveau des ministères, en renforçant la capacité des services de comptabilité et en améliorant le fonctionnement du système d'information.

30. **Il est essentiel de renforcer la gestion de la dette pour préserver sa viabilité.** La viabilité de la dette permet d'ancrer la politique budgétaire à moyen terme. Compte tenu du risque élevé de surendettement et de la faible capacité institutionnelle, le budget doit continuer à compter sur les dons et le financement extérieur hautement concessionnel. Les autorités sont encouragées à accélérer l'adoption de la nouvelle loi sur la dette qui offrirait un cadre global pour une gestion et une politique efficaces de la dette.

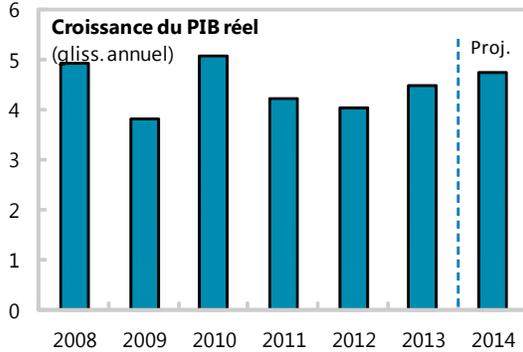
31. **La politique monétaire doit continuer d'être axée sur la stabilisation des anticipations d'inflation.** Bien que l'inflation ait nettement baissé ces derniers mois, une détérioration budgétaire éventuelle financée par un recours au financement de la banque centrale pourrait raviver l'inflation et annuler les récentes avancées. Toute modification de l'orientation de la politique monétaire pour appuyer la croissance doit être réalisée progressivement jusqu'à ce que la baisse de l'inflation soit soutenue.

32. **Une souplesse accrue du taux de change sera un outil important pour équilibrer la combinaison des politiques.** Les autorités sont encouragées à autoriser une souplesse accrue du taux de change afin de faciliter l'ajustement extérieur, de renforcer la compétitivité extérieure et de préserver les réserves extérieures.

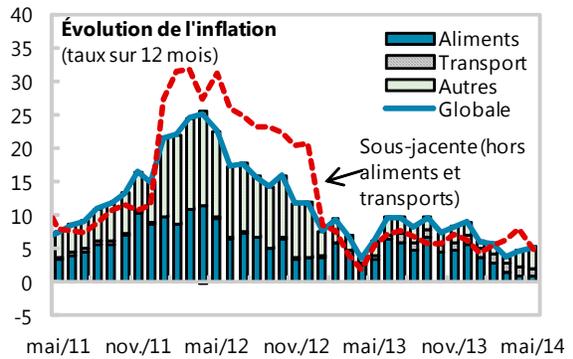
33. **Les services du FMI ont encouragé les autorités à poursuivre les progrès du programme de réformes structurelles.** Les réformes clés sont axées sur l'amélioration du climat des affaires et de l'infrastructure physique, sur le renforcement de la protection sociale, l'approfondissement de l'intermédiation et de l'inclusion financières et l'intégration de la CAE.
34. **Compte tenu de la performance du programme et des efforts déployés par les autorités pour remédier aux dérapages du programme, les services recommandent l'achèvement de la cinquième revue** de l'accord au titre de la FEC de même que la révision des critères de réalisation et des objectifs indicatifs pour septembre-décembre 2014 et des repères structurels pour 2014.
35. **Il est crucial de continuer à améliorer la qualité des données afin de permettre une élaboration informée des politiques.** Bien qu'adéquates aux fins de la surveillance, les données ne sont pas encore suffisamment ponctuelles et fiables, ce qui entrave de manière significative la conduite de la politique économique. Les autorités sont encouragées à accélérer et élargir les efforts destinés à accroître la couverture et la qualité des données, notamment dans les domaines de la balance des paiements et des comptes nationaux. Il convient de poursuivre le renforcement des capacités de l'agence nationale de la statistique avec l'appui d'une assistance technique du FMI et des autres partenaires de développement.
36. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent dans 24 mois, sous réserve de la décision sur les cycles des consultations (Décision No. 14747– (10/96), 28 septembre 2010), telle qu'amendée.

Graphique 1. Burundi : Évolution récente, 2008–14

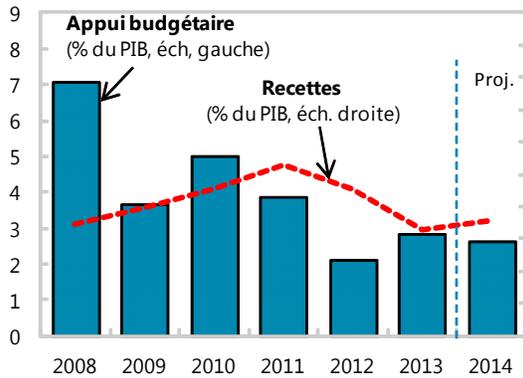
Après les récents chocs perniciox, la croissance rebondit.



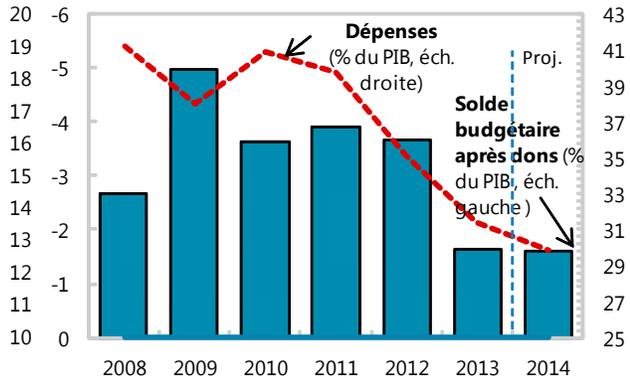
L'inflation globale et sous-jacente sont en repli.



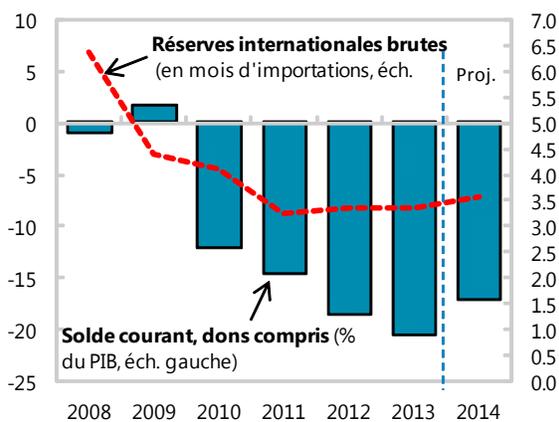
Suite aux mesures correctives, les recettes se sont stabilisées.



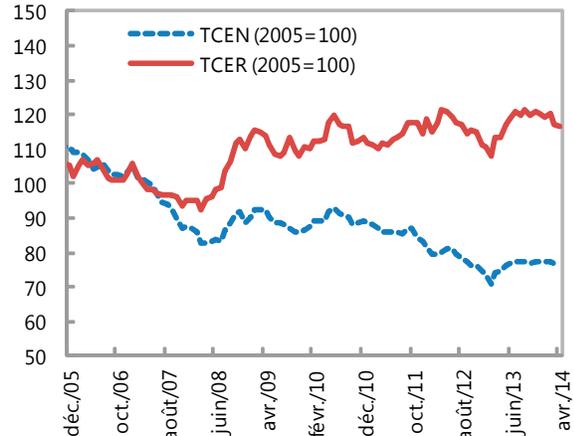
Les dépenses ont été maîtrisées.



Le déficit courant reste élevé en partie à cause des chocs exogènes...



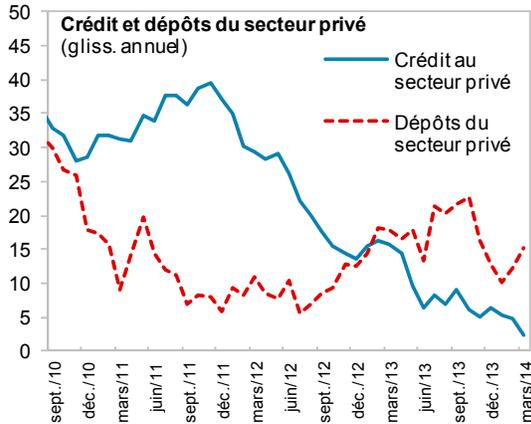
... tandis que le TCER s'est apprécié car l'inflation était supérieure à celle des partenaires commerciaux.



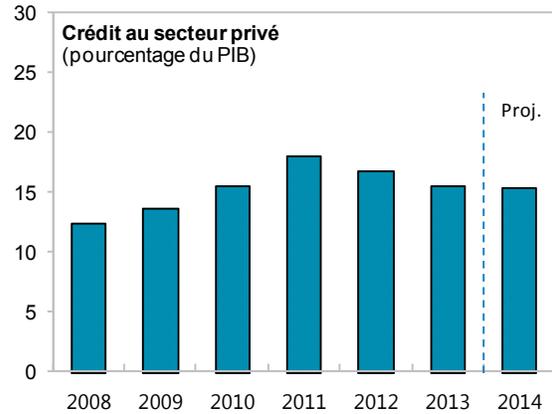
Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Burundi : Évolution de la situation monétaire, 2008-14

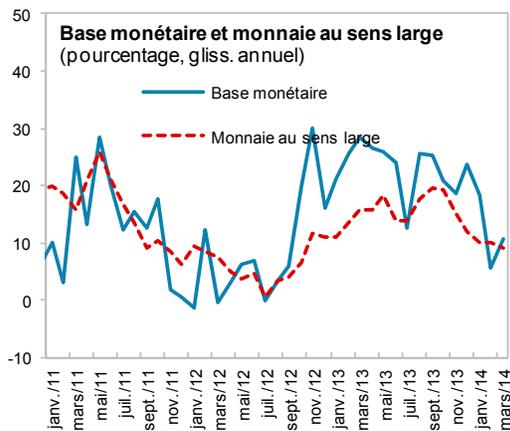
La croissance du crédit au secteur privé reste modérée...



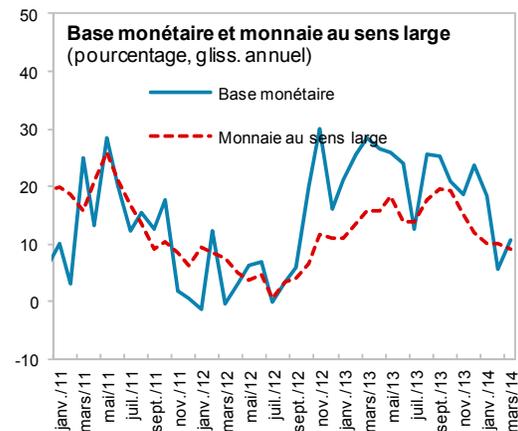
... et faible en pourcentage du PIB.



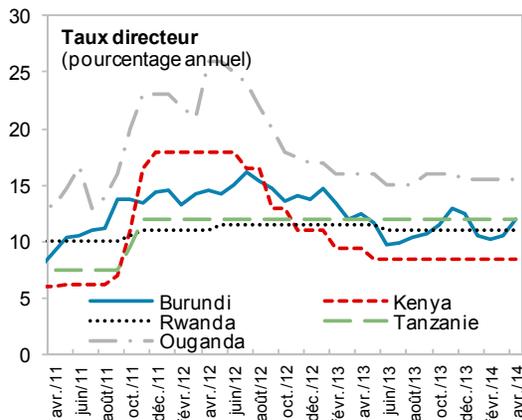
Les agrégats monétaires ont augmenté avec un recours plus important au financement intérieur.



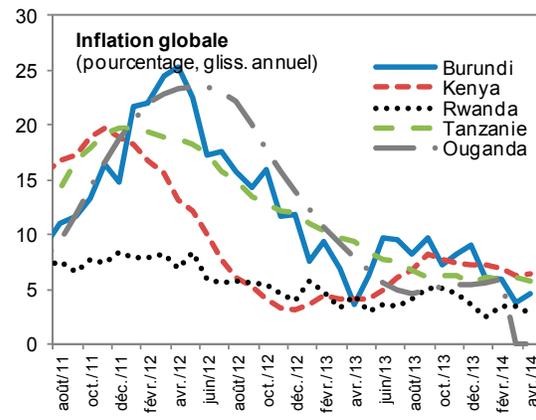
Les taux d'intérêt ont diminué avec l'amélioration des liquidités.



Les taux directeurs ont diminué, les chocs régionaux s'étant atténués.



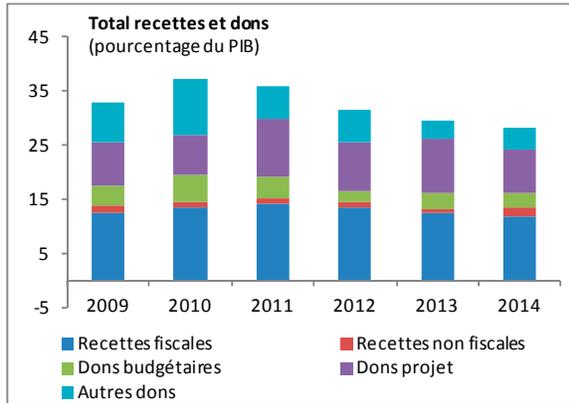
L'inflation a enregistré un net repli par rapport aux maxima passés.



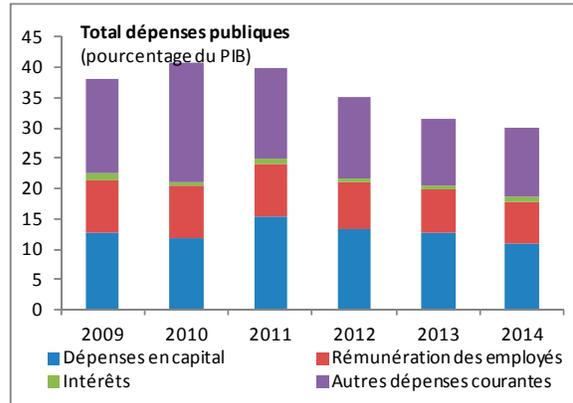
Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Burundi : Évolution de la situation budgétaire, 2009–14

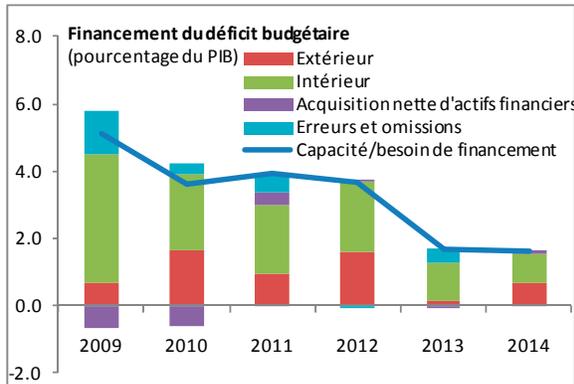
Les recettes et les dons ont diminué...



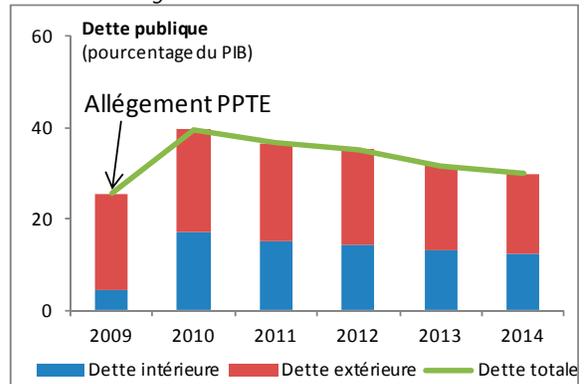
...ce qui a pesé sur les dépenses ...



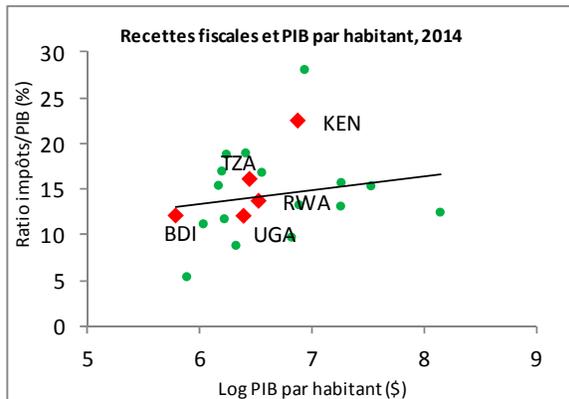
... et contribué à l'ajustement budgétaire en cours.



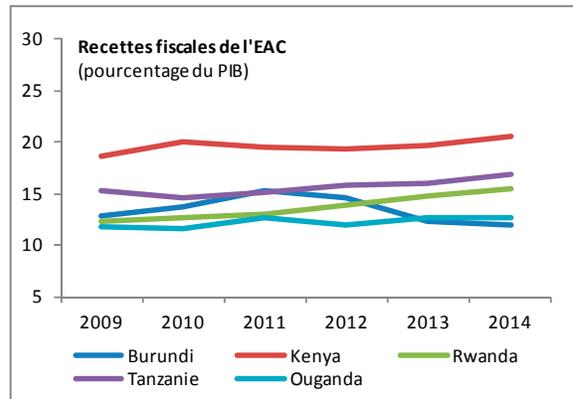
L'allègement de la dette a dégagé une marge de manœuvre budgétaire .



Il faut mobiliser davantage de recettes ...



... pour rester au niveau des autres pays de la CAE



Sources : autorités burundaises; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Burundi : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–17

	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj.		Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
Croissance du PIB réel	4.0	4.5	4.5	4.7	4.7	4.8	5.0	5.2	
Déflateur du PIB	16.4	11.7	11.7	8.1	8.1	6.6	5.5	5.4	
Prix à la consommation (moyenne sur la période)	18.2	7.9	7.9	7.0	7.5	6.1	5.6	5.4	
Prix à la consommation (fin de période)	11.8	8.8	9.0	5.9	7.0	5.4	5.8	5.1	
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (dollars)	8.6	-35.6	-31.9	15.2	27.8	7.5	6.1	9.2	
Importations, f.à.b. (dollars)	14.8	2.4	-0.2	1.7	3.2	5.4	7.1	6.6	
Termes de l'échange (détérioration = -)	-20.6	-17.6	-10.1	-2.4	3.8	0.1	-0.8	1.6	
(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)									
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	-5.3	4.3	-0.5	6.1	8.4				
Crédit intérieur	15.2	8.5	13.0	17.8	10.6				
État	1.9	0.9	6.3	3.1	2.4				
Secteur privé	9.9	8.4	6.5	14.7	9.2				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.9	16.7	11.9	13.2	13.2				
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 mc)	16.2	18.5	23.6	15.8	12.5				
(En pourcentage du PIB)									
Administrations publiques									
Recettes et dons	31.4	30.0	29.7	27.4	28.3	28.3	29.0	29.2	
dont: Recettes fiscales et non fiscales	14.5	13.2	13.3	13.2	13.6	14.3	14.4	14.4	
Total des dépenses	35.1	31.9	31.4	29.0	29.9	30.5	31.0	31.1	
Prêts nets (+) /emprunts nets (-)	-3.7	-1.9	-1.7	-1.6	-1.7	-2.1	-2.0	-1.9	
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-18.5	-23.0	-20.5	-21.3	-17.2	-17.6	-17.9	-16.7	
Balance des paiements globale	0.5	0.0	0.4	0.0	1.2	-0.4	-0.5	0.0	
Solde épargne-investissement	-18.5	-23.0	-20.5	-21.3	-17.2	-17.6	-17.9	-16.7	
Secteur privé	-14.8	-21.1	-18.9	-19.8	-15.5	-15.5	-15.9	-14.8	
Secteur public	-3.7	-1.9	-1.7	-1.6	-1.7	-2.1	-2.0	-1.9	
Secteur extérieur									
Réserves officielles brutes (millions de dollars)	309	326	321	355	359	388	433	482	
Mois d'importations	3.3	3.5	3.4	3.6	3.6	3.7	3.9	4.1	
Pour mémoire :									
PIB aux prix courants du marché (milliards FBu)	3621	4227	4227	4785	4785	5344	5923	6566	
PIB nominal par habitant (dollars)	267	305	305	328	333	354	372	394	
Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.									
¹ Rapport du FMI 14/83.									

Tableau 2a. Burundi : Opérations de l'administration centrale, 2012-17

	2012		2013		2014		2015	2016	2017
	Prél.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.		Proj.		
(Milliards de francs burundais)									
Recettes et dons	1,136.9	1,266.4	1,255.5	1,311.1	1,351.9	1,515.0	1,716.5	1,920.0	
Recettes fiscales	491.8	518.3	522.3	580.2	573.6	703.4	791.8	877.8	
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en ca	155.9	163.9	146.0	167.2	162.6	184.4	216.7	240.2	
Impôts sur les biens et services	286.2	303.7	327.0	359.1	351.9	438.0	485.4	538.2	
Impôts sur les transactions et les échanges internatio	49.7	50.7	49.3	53.9	53.9	81.0	89.7	99.5	
Recettes non fiscales ¹	34.9	39.7	39.1	53.0	75.2	60.5	63.7	70.6	
Dons	610.2	708.4	694.1	677.8	703.1	751.0	860.9	971.5	
Aide-programmes	75.3	134.1	120.4	101.2	125.2	107.3	124.9	134.9	
Aide-projets	321.8	400.1	430.6	401.1	382.9	460.9	527.0	599.0	
Autres dons et transferts ²	213.1	174.2	143.1	175.6	195.0	182.9	209.1	237.7	
Total des dépenses	1,269.8	1,347.1	1,325.7	1,385.9	1,431.3	1,627.9	1,834.4	2,042.5	
Dépenses	792.2	811.5	786.2	868.1	904.7	973.4	1,056.1	1,180.0	
Rémunération des salariés	282.2	297.4	295.9	322.3	322.3	354.6	386.7	421.7	
Régularisation des arriérés de rémunération ³	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Achats/utilisation de biens & services	103.8	113.9	117.9	108.4	113.0	128.5	145.1	164.0	
Subventions et prestations sociales	163.2	182.5	183.5	191.0	206.9	231.1	256.1	281.1	
Intérêts	26.7	35.2	29.6	40.9	40.8	44.4	49.2	60.5	
dont : intérieurs	23.3	29.8	25.2	34.8	34.7	36.9	40.5	51.1	
Autres dépenses	210.4	182.6	159.2	205.4	221.7	214.9	219.1	252.7	
dont : financées sur ressources intérieures ⁴	11.3	9.1	18.5	11.4	29.7	32.0	10.0	15.0	
Acquisition nette d'actifs non financiers	477.6	535.6	539.5	517.9	526.5	654.5	778.2	862.6	
dont : financés sur ressources intérieures	91.1	96.0	94.3	93.9	100.1	136.9	192.8	235.0	
Prêts nets (+) /emprunts nets (-)	-132.9	-80.7	-70.2	-74.9	-79.4	-112.9	-117.9	-122.6	
Erreurs et omissions	-0.6	0.0	18.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Acquisition nette d'actifs financiers ⁵	-0.1	-2.6	1.1	-3.0	-4.5	-4.0	-4.0	-4.0	
Dépôts	9.0	0.0	2.7	0.0	0.0	-2.0	-2.0	-2.0	
Prêts à l'appui de réformes	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.0	-1.0	-1.0	
Actions et autres participations	-8.1	-2.6	-1.6	-3.0	-4.5	-1.0	-1.0	-1.0	
Accumulation nette de passifs	133.5	78.1	53.3	71.8	74.9	85.0	82.5	59.2	
Intérieurs	75.2	47.5	46.1	41.2	42.7	45.6	50.8	56.5	
Extérieurs	58.2	30.6	7.2	30.6	32.2	39.4	31.7	2.7	
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	23.9	31.4	59.3	
Recettes et dons	1,136.9	1,266.4	1,255.5	1,311.1	1,351.9	1,515.0	1,716.5	1,920.0	
Total des dépenses	1,269.8	1,347.1	1,325.7	1,385.9	1,431.3	1,627.9	1,834.4	2,042.5	
dont : rémunération des salariés	282.2	297.4	295.9	322.3	322.3	354.6	386.7	421.7	
Pour mémoire :									
Financement intérieur net	66.3	47.5	43.4	41.2	42.7	47.6	52.8	58.5	
Déficit intérieur primaire	-130.9	-140.8	-148.8	-93.8	-123.2	-119.1	-135.2	-168.3	
Dettes publiques ⁶	35.2	31.3	31.5	29.6	29.8	28.5	26.8	25.0	
dont : Dette intérieure	14.4	13.1	13.1	12.4	12.4	12.0	11.7	11.4	
PIB aux prix courants du marché (milliards Fbu)	3,621	4,227	4,227	4,785	4,785	5,344	5,923	6,566	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.

² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.

⁴ Comprend un paiement de 18 milliards Fbu d'engagements à fin 2013.

⁵ Un signe moins indique une réduction des actifs financiers.

⁶ En pourcentage du PIB.

Tableau 2b. Burundi : Opérations de l'administration centrale, 2012-17

	2012	2013		2014		2015	2016	2017	
	Prél.	Prog.	Est.	Prog.	Budget	Proj.	Proj.		
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Recettes et dons	31.4	30.0	29.7	27.4	27.6	28.3	28.3	29.0	29.2
Recettes fiscales	13.6	12.3	12.4	12.1	12.0	12.0	13.2	13.4	13.4
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en ca	4.3	3.9	3.5	3.5	3.5	3.4	3.5	3.7	3.7
Impôts sur les biens et services	7.9	7.2	7.7	7.5	7.4	7.4	8.2	8.2	8.2
Impôts sur les transactions et les échanges internat	1.4	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.5	1.5	1.5
Recettes non fiscales ¹	1.0	0.9	0.9	1.1	1.3	1.6	1.1	1.1	1.1
Dons	16.9	16.8	16.4	14.2	14.3	14.7	14.1	14.5	14.8
Aide-programmes	2.1	3.2	2.8	2.1	2.1	2.6	2.0	2.1	2.1
Aide-projets	8.9	9.5	10.2	8.4	8.5	8.0	8.6	8.9	9.1
Autres dons et transferts ²	5.9	4.1	3.4	3.7	3.7	4.1	3.4	3.5	3.6
Total des dépenses	35.1	31.9	31.4	29.0	29.1	29.9	30.5	31.0	31.1
Dépenses	21.9	19.2	18.6	18.1	18.1	18.9	18.2	17.8	18.0
Rémunération des salariés	7.8	7.0	7.0	6.7	6.7	6.7	6.6	6.5	6.4
Régularisation des arriérés de rémunération ³	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Achats/utilisation de biens & services	2.9	2.7	2.8	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.5
Subventions et prestations sociales	4.5	4.3	4.3	4.0	4.0	4.3	4.3	4.3	4.3
Intérêts	0.7	0.8	0.7	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9
dont : intérieurs	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8
Autres dépenses	5.8	4.3	3.8	4.3	4.3	4.6	4.0	3.7	3.8
dont : financées sur ressources intérieures ⁴	0.3	0.2	0.4	0.2	0.2	0.6	0.6	0.2	0.2
Acquisition nette d'actifs non financiers	13.2	12.7	12.8	10.8	11.0	11.0	12.2	13.1	13.1
dont : financés sur ressources intérieures	2.5	2.3	2.2	2.0	2.0	2.1	2.6	3.3	3.6
Prêts nets (+) /emprunts nets (-)	-3.7	-1.9	-1.7	-1.6	-1.6	-1.7	-2.1	-2.0	-1.9
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Acquisition nette d'actifs financiers ⁵	0.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Dépôts	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'appui de réformes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actions et autres participations	-0.2	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	3.7	1.8	1.3	1.5	1.5	1.6	1.6	1.4	0.9
Intérieurs	2.1	1.1	1.1	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Extérieurs	1.6	0.7	0.2	0.6	0.6	0.7	0.7	0.5	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.9
Pour mémoire :									
Financement intérieur net	1.8	1.1	1.1	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Déficit intérieur primaire	-3.6	-3.3	-3.5	-2.0	-1.9	-2.6	-2.2	-2.3	-2.6
Dette publique	35.2	31.3	31.5	29.8		29.8	28.5	26.8	25.0
dont : dette intérieure	14.4	13.1	13.1	12.4		12.4	12.0	11.7	11.4
PIB aux prix courants du marché (milliards FBu)	3,621	4,227	4,227	4,785	4,785	4,785	5,344	5,923	6,566

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.

² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.

⁴ Comprend un paiement de 18 milliards FBu d'engagements à fin 2013.

⁵ Un signe moins indique une réduction des actifs financiers.

Tableau 3. Burundi : Situation monétaire, 2012–15

	2012		2013		2014		2015
	Act.	Prog. ¹	Act.	Prog. ¹	Proj.	Proj.	
(Milliards de francs burundais)							
Avoirs extérieurs nets	28.0	59.7	24.1	112.9	94.3	162.6	
Banque centrale	14.0	35.7	31.3	81.9	76.4	142.7	
Banques créatrices de monnaie	14.0	24.0	-7.1	31.0	17.9	19.9	
Avoirs intérieurs nets	916.9	1043.5	1028.6	1188.6	1145.3	1251.2	
Crédit intérieur	989.3	1052.5	1086.4	1207.5	1174.9	1318.3	
Créances nettes sur l'État	354.9	361.7	402.0	388.6	422.0	451.5	
<i>dont : sur le Trésor</i>	403.1	409.9	456.5	436.8	476.5	506.0	
Crédit à l'économie	634.4	690.8	684.5	818.8	752.9	866.8	
Autres postes, net (avoirs = +)	-72.4	-9.0	-57.9	-18.8	-29.5	-67.1	
M3	944.9	1103.1	1052.7	1301.5	1239.6	1413.8	
Dépôts en devises	199.7	233.1	218.9	316.6	295.7	359.6	
M2	745.2	870.0	833.8	984.9	943.9	1054.2	
Circulation fiduciaire	173.9	203.4	187.5	239.9	255.8	309.3	
Dépôts en monnaie nationale	571.3	666.6	646.3	745.0	688.1	744.9	
Dépôts à vue	366.5	427.5	409.7	474.3	420.3	445.8	
Quasi-monnaie	204.8	239.1	236.6	270.7	267.9	299.2	
Variation en pourcentage de M2 en début de période							
Avoirs extérieurs nets	-5.3	4.3	-0.5	6.1	8.4	7.2	
Banque centrale	-1.8	2.9	2.3	5.3	5.4	7.0	
Banques créatrices de monnaie	-3.4	1.3	-2.8	0.8	3.0	0.2	
Avoirs intérieurs nets	21.7	17.0	15.0	16.7	14.0	11.2	
Crédit intérieur	15.2	8.5	13.0	17.8	10.6	15.2	
Créances nettes sur l'État	1.9	0.9	6.3	3.1	2.4	3.1	
Crédit à l'économie	13.3	7.6	6.7	14.7	8.2	12.1	
<i>dont : secteur privé</i>	9.9	8.4	6.5	14.7	9.2	12.1	
M3	16.4	21.2	14.5	22.8	22.4	18.4	
Dépôts en devises	5.6	4.5	2.6	9.6	9.2	6.8	
M2	10.9	16.7	11.9	13.2	13.2	11.7	
Circulation fiduciaire	3.1	4.0	1.8	4.2	8.2	5.7	
Dépôts en monnaie nationale	7.8	12.8	10.1	9.0	5.0	6.0	
Dépôts à vue	5.2	8.2	5.8	5.4	1.3	2.7	
Quasi-monnaie	2.6	4.6	4.3	3.6	3.7	3.3	
Pour mémoire :							
Monnaie centrale (% de variation sur 12 mois)	16.2	18.5	23.6	15.8	12.5	12.7	
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	4.9	4.9	5.1	4.9	5.1	5.1	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 14/83.

Tableau 4. Burundi : Comptes de la banque centrale, 2012–14

	2012		2013				2014			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc. Est.	Mars	Juin	Sept. Proj.	Déc.	
(Milliards de francs burundais)										
Avoirs extérieurs nets	14.0	11.2	17.3	20.8	31.3	14.1	21.0	31.8	76.4	
Avoirs	483.8	455.4	426.6	458.2	500.1	490.4	491.3	543.6	564.1	
Engagements	469.8	444.1	409.3	437.4	468.8	476.3	470.3	511.8	487.6	
Avoirs intérieurs nets	231.3	236.9	261.7	254.3	272.0	261.0	253.5	270.4	262.7	
Crédit intérieur	344.5	334.8	341.9	336.6	349.6	357.1	349.6	361.0	296.0	
Créances nettes sur l'État	315.4	297.6	311.9	303.4	317.5	324.5	337.6	354.6	306.8	
Autres crédits	22.3	37.3	36.7	36.7	36.7	32.7	12.1	6.4	-10.8	
Autres postes, net (avoirs = +)	-113.2	-97.9	-80.2	-82.3	-77.5	-96.1	-96.1	-90.6	-33.3	
Monnaie centrale	245.3	248.2	279.0	275.1	303.3	275.1	274.6	302.2	339.1	
Circulation fiduciaire	173.9	166.9	180.4	175.4	187.5	173.2	177.5	192.7	255.8	
Réserves bancaires	39.9	45.8	57.0	65.7	82.7	70.9	71.4	73.1	59.0	
Encaisses	24.4	22.3	25.4	25.6	24.2	28.1	26.7	26.9	17.4	
Autres dépôts non bancaires	7.2	13.2	16.3	8.4	8.9	2.9	-1.0	9.5	6.9	
Pour mémoire :										
Avoirs extérieurs nets de la BRB (million)	9.1	7.3	11.2	13.5	20.3	9.1	13.2	19.7	49.0	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi : Balance des paiements, 2012-17

	2012	2013		2014		2015	2016	2017
	Prél.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.		Proj.	
	(Millions de dollars)							
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-433.3 -756.0	-632.2 -849.3	-562.9 -780.0	-643.7 -843.5	-527.8 -757.7	-586.3 -792.6	-640.8 -849.0	-649.1 -875.0
Balance commerciale	-751.5	-820.6	-792.5	-823.1	-795.6	-836.0	-896.5	-952.2
Exportations, f.à.b.	134.7	86.8	91.8	99.9	117.3	126.1	133.8	146.0
<i>dont : café</i>	70.0	23.5	28.7	34.0	52.9	56.2	58.3	63.6
Importations, f.à.b.	-886.2	-907.4	-884.3	-923.0	-912.9	-962.1	-1030.3	-1098.2
<i>dont : produits pétroliers</i>	-143.3	-193.7	-170.9	-196.7	-179.2	-179.6	-180.0	-183.9
Services (net)	-118.7	-152.8	-114.6	-149.0	-93.0	-94.0	-97.7	-76.9
Revenu (net)	-9.0	-10.8	-1.4	-9.2	0.1	1.3	3.5	6.6
Transferts courants (net)	446.0	352.2	345.6	337.6	360.7	342.5	350.0	373.4
<i>dont : officiels (net)</i>	322.7	217.2	217.1	199.8	229.9	206.4	208.3	225.9
Compte de capital 1	223.1	257.7	257.7	250.9	243.0	285.8	316.8	351.2
Compte financier	181.2	374.5	228.2	392.7	321.9	286.4	306.0	297.8
Investissements directs	0.6	68.0	68.0	71.4	71.4	75.0	78.7	82.7
Autres investissements	180.6	306.5	160.2	321.3	250.5	211.4	227.3	215.2
Avoirs	-48.7	-44.1	-45.9	-62.7	-78.1	-74.5	-93.6	-103.3
Engagements	229.3	350.6	206.1	383.9	328.6	285.9	320.9	318.4
Erreurs et omissions	39.7	0.0	88.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	10.7	0.0	11.6	-0.2	37.1	-14.0	-18.0	-0.1
Financement (augmentation des actifs = -)	-10.7	0.0	-11.6	0.1	-37.1	0.1	0.1	0.1
<i>dont : variation des réserves officielles</i>	-13.2	-17.4	-12.7	-28.8	-37.1	-29.7	-44.8	-48.9
Achats au FMI et prêts de l'institution	15.4	15.2	15.4	15.3	15.6	7.8	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	14.0	17.9	33.7
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Pour mémoire :								
Solde des transactions courantes	-18.5	-23.0	-20.5	-21.3	-17.2	-17.6	-17.9	-16.7
Réserves officielles brutes								
Millions de dollars	309	326	321	355	359	388.3	433.1	482.1
Mois d'importations	3.3	3.5	3.4	3.6	3.6	3.7	3.9	4.1
VA de la dette (en % des exportations de B et S)	187	226	273	220	248	233	169	151
Total de la dette extérieure (en % du PIB)	21	19	19	18	18	17	16	14
Prix du café (cents de dollar/livre)	188	134	141	124	186	187	184	196
Pétrole (dollars/baril)	105	104	104	101	104	100	95	92
PIB nominal (millions de dollars)	2,342	2,743	2,743	3,015	3,068	3,336	3,584	3,892
Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.								
¹ Sur la base des informations provisoires fournies par les bailleurs de fonds.								

Tableau 6. Burundi : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2014–25

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections											
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants												
(millions de DTS)												
Principal	5.6	12.5	13.0	12.0	12.5	11.8	9.6	7.0	4.4	2.5	0.5	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et en prévision												
(millions de DTS)												
Principal	5.6	12.5	13.0	12.0	12.5	11.8	11.1	9.0	6.4	4.5	2.5	0.5
Commissions et intérêts	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base des crédits existants et en prévision												
Millions de DTS												
En pourcentage des exportations de biens et services	3.4	7.2	7.4	6.3	6.0	5.2	4.5	3.3	2.1	1.4	0.7	0.1
En pourcentage du service de la dette ¹	38.5	56.1	49.1	47.9	47.4	42.0	42.6	36.8	28.2	21.0	13.6	2.8
En pourcentage des réserves officielles brutes	2.4	5.1	4.8	4.0	3.6	3.0	2.7	2.1	1.4	0.8	0.4	0.1
En pourcentage du PIB	0.3	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1	--
En pourcentage de la quote-part	7.3	16.5	17.1	15.8	16.4	15.4	14.5	11.7	8.3	5.9	3.2	0.6
Encours des crédits du FMI												
Millions de DTS												
En pourcentage des exportations de biens et services	54.8	47.3	39.6	30.4	21.9	14.8	9.1	5.1	2.5	0.9	0.1	--
En pourcentage du service de la dette ¹	622.1	366.8	261.5	229.4	172.2	120.3	87.1	56.7	32.9	13.9	2.7	-0.1
En pourcentage des réserves officielles brutes	39.1	33.5	25.5	19.1	12.9	8.7	5.6	3.2	1.6	0.5	0.1	--
En pourcentage du PIB	4.6	3.9	3.1	2.4	1.7	1.2	0.7	0.4	0.2	0.1	--	--
En pourcentage de la quote-part	117.8	108.0	91.2	75.6	59.4	44.1	29.7	18.0	9.7	3.9	0.6	--
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	10.0	5.0	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Remboursements et rachats	5.6	12.5	13.0	12.0	12.5	11.8	11.1	9.0	6.4	4.5	2.5	0.5
Pour mémoire :												
Exportations de biens et services (millions dollars)	255.9	275.3	278.8	303.6	331.9	363.2	397.7	435.8	479.1	527.1	581.6	642.6
Service de la dette (millions dollars)	22.6	35.5	42.2	40.2	42.1	44.8	41.6	38.9	36.1	34.0	29.0	28.3
Réserves officielles brutes (millions dollars)	359	388	433	482	562	617	651	696	743	887	967	1055
PIB nominal (millions dollars)	3,068.1	3,335.7	3,584.5	3,892.1	4,243.6	4,597.9	4,982.1	5,400.8	5,889.2	6,441.5	7,044.7	7,725.2
Quote-part (millions DTS)	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 7. Burundi : Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15

Date	Décaissement (millions de DTS)	Pourcentage de la quote-part	Conditions
27 janvier 2012	1.00	1.3	Approbation par le Conseil d'administration
15 juillet 2012	4.00	5.2	Achèvement de la première revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2012.
15 janvier 2013	5.00	6.5	Achèvement de la deuxième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2012.
15 septembre 2013	5.00	6.5	Achèvement de la troisième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2013.
15 février 2014	5.00	6.5	Achèvement de la quatrième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2013.
15 juillet 2014	5.00	6.5	Achèvement de la cinquième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2014.
15 janvier 2015	5.00	6.5	Achèvement de la sixième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2014.
Total accord FEC	30.00	39.0	

Source : estimations des services du FMI.

Tableau 8. Burundi : Indicateurs de solidité du système bancaire, 2010–14
(pourcentage, sauf indication contraire)

	2010 Déc	2011 Mars	2011 Juin	2011 Sept	2011 Déc	2012 Mars	2012 Juin	2012 Sept	2012 Déc.	2013 Mars	2013 Juin	2013 Sept	2013 Déc	2014 Mars
Normes de fonds propres														
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés (ratio de solvabilité)	19.7	21.7	20.7	20.0	19.8	19.8	18.9	19.7	20.2	21.1	21.8	19.9	22.3	21.9
Fonds propres de base (catégorie 1)/actifs pondérés	16.9	18.9	18.1	17.6	17.3	17.3	16.6	17.5	18.0	18.9	19.6	17.8	19.2	19.5
Qualité des actifs														
Prêts improductifs (en % du total des prêts bruts consentis)	10.0	8.8	7.6	7.3	7.7	8.1	7.3	8.0	8.7	9.6	10.1	9.9	10.3	11.7
Provisions (en % des prêts improductifs)	87.6	90.5	90.6	81.9	83.3	76.7	83.1	78.0	77.8	72.8	74.5	78.8	84.2	81.2
Prêts improductifs nets des provisions (en % des fonds propres)	4.3	2.8	2.6	5.0	4.9	7.1	5.0	6.7	7.1	9.4	8.7	7.3	5.2	7.2
Gros engagements (en % des fonds propres)	28.6	25.8	27.3	21.7	23.5	20.8	23.4	20.8	22.9	23.8	22.4	23.3	51.5	58.2
Taux de rentabilité														
Rendement des actifs	2.5	1.0	1.9	2.9	3.2	0.7	1.1	1.5	1.5	0.3	0.8	1.2	1.4	0.4
Rendement des fonds propres	21.8	6.7	13.2	20.3	23.0	4.6	8.0	10.2	10.5	2.0	5.0	7.6	8.7	2.8
Intérêts net (en % du produit brut)	191.3	168.3	164.8	165.7	175.6	176.9	184.9	192.7	197.8	204.1	275.7	86.9	82.9	55.4
Coûts hors intérêts (en % du produit brut)	143.4	101.4	100.0	121.4	114.0	128.6	112.1	153.7	241.0	199.1	248.7	77.7	77.0	64.1
Liquidité														
Actifs liquides (en % du total des prêts bruts consentis)	90.5	77.7	55.8	49.5	59.5	56.0	45.8	26.7	52.6	52.5	52.8	58.0	66.7	72.9
Actifs liquides (en % du total des montants engagés à court terme)	153.5	133.0	91.2	79.4	93.1	88.6	70.8	74.2	85.5	103.9	86.6	90.4	67.5	73.6

Sources: Autorités Burundaises.

Annexe I. Tableau 1. Burundi : Matrice d'évaluation des risques¹

Nature/Source de la menace	Probabilité	Impact attendu sur l'économie	Avis des services du FMI sur les réponses à apporter
Risques extérieurs			
<p>Diminution du soutien des donateurs</p> <p>On constate que les progrès sur les droits de l'homme et l'État de droit n'ont pas beaucoup avancé, ce qui compromet l'ampleur et la ponctualité du soutien des donateurs.</p>	Moyenne	<p>1- Baisse du total des recettes</p> <p>2- Augmentation des besoins de financement</p> <p>3- Accroissement des pressions pour augmenter les recettes</p> <p>4- Accroissement des pressions pour rationaliser les dépenses budgétaires</p> <p>Ressources limitées pour atténuer l'impact</p>	<p>Accroître la gouvernance et la transparence</p> <p>Doper la mobilisation des recettes pour réduire la dépendance du soutien extérieur</p>
<p>Choc des termes de l'échange</p> <p>Les prix du café ont commencé à augmenter, mais ils sont soumis aux incertitudes qui entourent les récoltes des gros producteurs</p>	Moyenne	<p>1- Détérioration de la base d'exportations</p> <p>2- Augmentation de l'inflation</p> <p>3- Baisse de la croissance</p> <p>Instruments limités pour atténuer l'impact</p>	<p>Accroître les réserves internationales avec un taux de change souple pour offrir une protection plus solide contre les chocs extérieurs</p> <p>Accroître la marge de manœuvre budgétaire pour répondre aux chocs des prix des produits de base</p>
<p>Période prolongée de ralentissement de la croissance dans les économies émergentes et avancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Économies avancées : croissance potentielle inférieure aux attentes et inflation basse de manière persistante en raison de l'absence de solutions apportées aux conséquences de la crise financière, ce qui se traduit par une stagnation séculaire • Marchés émergents : maturation du cycle, mauvaise allocation des investissements réforme structurelles incomplètes qui se traduisent par un ralentissement prolongé de la croissance <p>Aggravation des risques géopolitiques au Moyen-Orient, ce qui se traduit par une hausse marquée des prix du pétrole, avec des retombées négatives sur l'économie mondiale.</p>	<p>Élevée</p> <p>Élevée</p> <p>Élevée</p>	<p>Détérioration du déficit du compte courant, alors que les recettes d'exportation sont en baisse de même que les investissements directs (par exemple, venant de Chine et d'Inde) et que l'accumulation des réserves internationales est moins importante</p> <p>Conséquences négatives pour la croissance</p> <p>Augmentation du coût des importations de pétrole (d'après les projections, à environ 21 % du total des importations en 2014).</p> <p>Les subventions aux combustibles pourraient déstabiliser l'orientation de la politique budgétaire</p>	<p>Accroître les réserves internationales avec un taux de change souple pour offrir une protection plus solide contre les chocs extérieurs</p> <p>Accroître la marge de manœuvre budgétaire et intensifier la diversification des exportations non traditionnelles</p> <p>Assurer des ajustements ponctuels des prix au détail des combustibles guidés par une formule plus souple de calcul des prix afin de maîtriser les subventions, de tempérer la demande et de protéger les réserves</p> <p>Permettre une souplesse accrue du taux de change</p>

Nature/Source de la menace	Probabilité	Impact attendu sur l'économie	Avis des services du FMI sur les réponses à apporter
Risques intérieurs			
<p>Détérioration de la situation politique et sécuritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation politique reste fragile. Les relations entre l'État d'une part et les médias, la société civile et les partis d'opposition d'autre part se sont détériorées au cours des derniers mois • L'attente pour déterminer si le Président se présentera un troisième mandat en 2015 a débouché sur l'apparition de mécontentement dans l'opposition et la société civile • Le rapatriement de quelque 48 000 réfugiés des pays voisins a accru les tensions sociales, les conflits sur la terre et exercé des pressions sur la fourniture des services publics 	Élevée	<p>1- Troubles sociaux généralisés 2- Accroissement des pressions sur les dépenses publiques (essentiellement dépenses militaires) 3- Croissance inférieure</p> <p>Ressources limitées pour atténuer l'impact</p>	<p>Permettre aux stabilisateurs budgétaires automatiques de fonctionner et, en supposant que les troubles sont temporaires, utiliser les volants de réserves pour amortir le choc et lisser la volatilité du taux de change, tout en stérilisant toute intervention en vue d'empêcher un resserrement monétaire excessif</p>
<p>1/ La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence (par «faible», on entend une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et «élevée», une probabilité entre 30 et 50%). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des discussions avec les autorités.</p>			

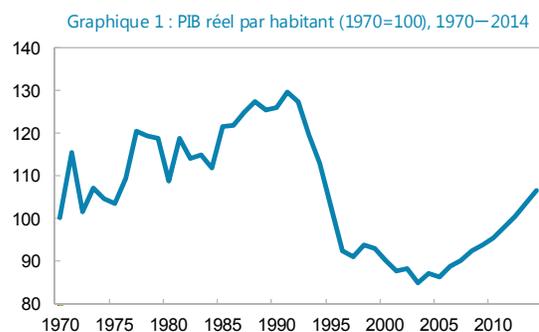
Annexe II. Obstacles à la croissance¹

Les obstacles à la croissance sont innombrables et incluent la géographie, la croissance démographique rapide, la haute densité démographique, la fourniture limitée d'électricité et les coûts élevés des transports. Bien que la productivité totale des facteurs ait stagné, l'intégration régionale avec la Communauté de l'Afrique de l'Est offre de nouvelles sources de croissance dans les secteurs du tourisme, de l'extraction minière et des services financiers. Il est crucial d'élargir les exportations non traditionnelles pour réduire les vulnérabilités aux chocs extérieurs. Mais cela dépend en partie de l'élargissement de la fourniture d'électricité à laquelle seuls 5 % de la population a accès.

A. Contexte

1. **Le Burundi est un pays enclavé doté d'une mauvaise infrastructure et dont la densité démographique est l'une des plus élevée au monde.** La population active est en grande partie non formée et agraire et travaille généralement dans l'important secteur informel du pays. Le Burundi est vulnérable aux chocs extérieurs, aux catastrophes naturelles et à l'afflux de réfugiés venant de pays voisins en conflit². Environ 50 % du budget est financé par l'assistance des donateurs, tandis que le café et le thé représentent environ 80 % des exportations. Environ 80 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté, défini à 1,25 dollar par jour.

2. **D'importants progrès économiques ont été réalisés depuis l'accord de paix d'Arusha (2000), mais le Burundi reste fragile.** À environ 3 % par an, le Burundi a l'un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde. Ces dernières années, le PIB réel a progressé suite à l'accord de paix de 2000, en partie grâce aux dividendes de la paix, et il a à présent atteint ses niveaux de 1970 (Annexe II, Graphique 1). La progression du PIB réel reflète aussi la production accrue des secteurs secondaire et tertiaire (Annexe II, Graphique 2). Dans le secteur tertiaire, le tourisme et les services financiers contribuent de plus en plus à la croissance car l'intégration régionale s'intensifie avec le reste de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). En revanche, le taux de croissance moyen du secteur primaire a été de 0,5 % depuis 2005 en raison de la fragmentation des terres et d'une utilisation inefficace des intrants agricoles.

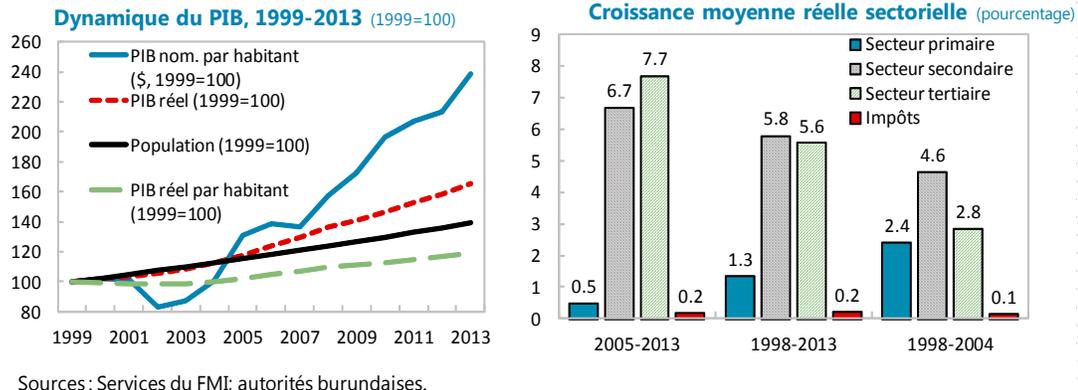


Sources : autorités; estimations et projections des services du FMI.

¹ La présente note a été préparée par François Boutin-Dufresne.

² Entre 2003 et 2012, le Burundi a connu 27 catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, ouragans).

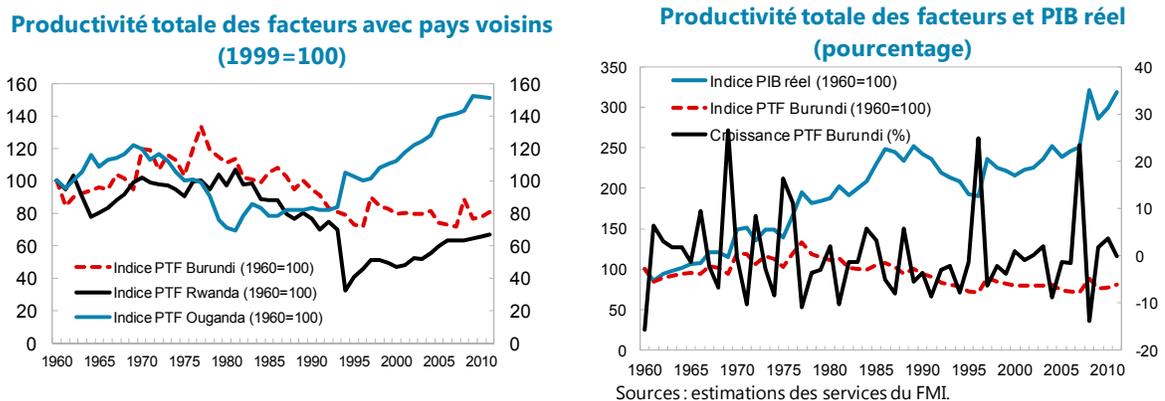
Graphique 2 : Burundi, évolution récente du PIB



B. La croissance de la productivité est-elle suffisante pour réduire la pauvreté?

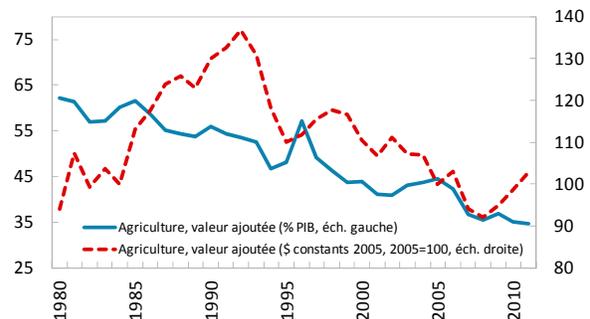
3. **La productivité totale des facteurs (PTF) du Burundi a stagné.** La combinaison d'une mauvaise gestion macroéconomique par le passé et de troubles civils ont épuisé la base productive du pays. C'est la raison pour laquelle la croissance de la PTF est restée calée aux environs de zéro ces deux dernières décennies (Annexe II, Graphique 3), surtout si l'on tient compte des importants déplacements de population qui se sont produits pendant la guerre entre 1994 et 2005. La productivité a nettement progressé dans les années qui ont suivi l'accord de paix lorsque le pays a renouvelé son partenariat avec la communauté internationale, ce qui a donné lieu à d'importantes entrées d'aide. Par ailleurs, la performance du Burundi a été inférieure à celle de ses voisins, le Rwanda et l'Ouganda, dont le PTF enregistre une augmentation depuis le milieu des années 90.

Graphique 3 : Burundi, productivité developments



4. **L'économie du Burundi reste principalement agraire.** Environ 90% de la population dépend de l'agriculture pour vivre. Même si le pays a l'un des sols les plus fertiles du monde, la valeur ajoutée de l'agriculture reste l'une des plus faibles de l'Afrique subsaharienne et elle a baissé ces deux dernières décennies (Annexe II, Graphique 4). L'agriculture a dernièrement été touchée par les récents schémas climatiques, des troubles civils périodiques et la forte densité démographique qui se sont traduits par une fragmentation marquée des terres³. Selon Oxfam, 72% de la population n'a pas d'accès fiable à des quantités suffisantes de nourriture, ce qui met en permanence le pays au bord de la crise alimentaire⁴.

Graphique 4 : Burundi, valeur ajoutée agricole



Source : Banque mondiale, Indices de développement dans le monde.

5. **Le café et le thé dominant la production agricole et les exportations.** Le Burundi est doté de conditions agricoles exceptionnelles pour produire du café de haute qualité et de grande valeur. Environ 800 000 ménages cultivent du café pour vivre. La performance du secteur a été décevante au cours de la dernière décennie et a enregistré une baisse des niveaux de production et de la qualité⁵. La production reste volatile compte tenu des changements climatiques et de l'utilisation moins qu'optimale des engrais. Les organisations non-gouvernementales (ONG) locales de café estiment la production potentielle du secteur à environ 60 000 tonnes par an si le climat est idéal, les arbres entretenus et les engrais utilisés. Aux niveaux actuels de production d'environ 18 000 tonnes par an, l'écart de production représente une perte de 2 points de pourcentage du PIB, de même qu'une perte importante de recettes potentielles de change.

6. **La faible productivité et la croissance démographique élevée signifient qu'il est peu probable que le Burundi puisse réduire la pauvreté de manière significative.** Environ 80 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté⁶, et le Burundi ne sera vraisemblablement pas en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015⁷. En dépit des récentes améliorations des résultats en matière de santé et d'éducation suite à la mise en œuvre des programmes de repas scolaires et de santé maternelle, le Burundi se place

³ Nganou, Jean-Pascal and Kebede, Ephraim (2012): *Sources of Growth in Post-Conflict Burundi: From Destruction to Production*, Document de travail de la Banque mondiale.

⁴ See: <http://www.oxfam.org/en/grow/policy/investing-agriculture-burundi#sthash.eAjnJblF.dpuf>

⁵ Voir le Mémoire économique du pays, «The Challenge of Achieving Stable and Shared Growth», Banque mondiale, mars 2010.

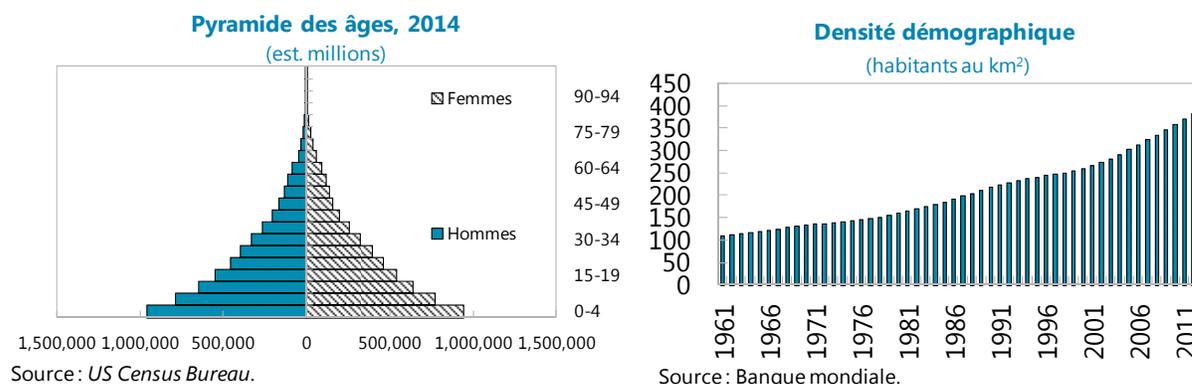
⁶ Estimation de la Banque mondiale.

⁷ Voir le rapport des Nations Unies sur les OMD sur le Burundi, 2010.

http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Country%20Reports/Burundi/rapport_national_omd_burundi2010.pdf

néanmoins aujourd'hui à la 178^e place sur 186 pays sur *l'Indice de développement humain* des Nations Unies. Le taux de chômage officiel se situe aux environs de 11 %⁸, mais un nombre important de travailleurs restent sous-employés dans le secteur informel. Une densité démographique en croissance rapide, conjuguée à une pyramide démographique fortement biaisée, dans laquelle les deux tiers de la population ont moins de 25 ans, suggèrent que le développement des opportunités d'emploi formel sera crucial pour la future stabilité économique et sociale du pays (Annexe II, Graphique 5).

Graphique 5. Évolution démographique



7. **Les résultats de développement du Burundi continuent d'être inférieurs à ceux du Rwanda, un pays dont les caractéristiques et l'expérience sont similaires (Tableau 1).** Les deux pays sont enclavés, habités par des groupes ethniques similaires qui partagent une histoire et qui sortent d'un conflit civil majeur au début des années 2000. Depuis la fin de la période du conflit, le Rwanda a reçu deux fois plus d'aide officielle au cours des 20 dernières années par rapport au Burundi, ce qui peut en partie expliquer la croissance économique supérieure et les meilleurs résultats de développement.

⁸ Estimation de 2006 pour les zones urbaines.

Tableau 1 : Burundi et Rwanda : Indicateurs de développement, 1993-2012

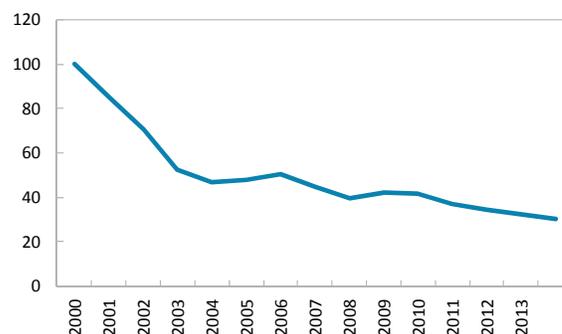
Macro/Development Indicator	Burundi 2012	Burundi 1993-2012 AVG	Rwanda 2012	Rwanda 1993-2012 AVG
Exports of goods and services (% of GDP)	9.0	8.0	13.2	8.9
External debt stocks (% of GNI)	27.0	105.7	..	57.3
GDP (constant 2005 US\$)	1508.0	1086.7	4463.0	2149.8
GDP per capita growth (annual %)	0.8	-1.7	5.0	3.1
GDP per capita (constant 2005 US\$)	153.1	156.6	389.6	262.9
Household final consumption expenditure (annual % growth)	4.1	3.0	5.9	5.3
Doing Business rank (2014)	140.0		32.0	
TI corruption perceptions index (2014)	157 of 177		49 of 177	
Internet users (per 100 people)	1.2	0.4	8.0	2.5
Human development index (2012)	178		167	
Life expectancy at birth, total (years)	53.6	49.4	63.5	49.1
Literacy rate, adult total (% of people ages 15 and above)	..	73.1	..	65.4
Years of schooling (mean)	2.7		3.3	
Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	22.8	4.4	49.7	8.8
Net official development assistance and official aid received (constant 2011 US\$ millions)	540.0	350.3	900.0	696.1
Poverty gap at \$1.25 a day (PPP) (%)	..	41.8	..	32.8
Population (millions)	10.0		11.0	
Population growth (annual %)	3.2	2.6	2.8	2.8

Sources: Banque mondiale, Nations Unies et Transparency International.

C. Obstacles à la croissance : nombreux mais pas insurmontables

8. **Le Burundi doit élargir sa base d'exportations pour atténuer les vulnérabilités aux chocs extérieurs.** La base réduite des exportations, conjuguée à la forte dépendance du soutien des donateurs, s'est traduite par une aggravation des vulnérabilités extérieures, en ce sens que le compte courant du Burundi a continué à se creuser à mesure que l'aide est dépensée et absorbée. Si la souplesse accrue du taux de change a récemment aidé l'économie à s'ajuster aux importants chocs des produits alimentaires et pétroliers, la productivité relative du Burundi par rapport à celles de ses partenaires commerciaux est en baisse (Annexe II, Graphique 6). Pour que le Burundi améliore sa capacité à générer la croissance et alléger la pauvreté, il sera essentiel d'améliorer la compétitivité globale du pays.

Graphique 6 : Burundi, compétitivité
PIB réel par habitant par rapport à celui des partenaires commerciaux (2000=100)

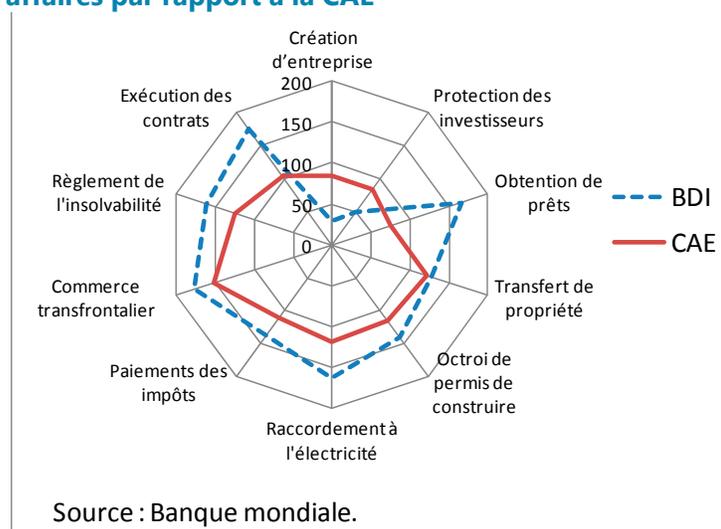


Source : estimations des services du FMI.

9. **Le Burundi a réalisé des progrès considérables ces dernières années pour améliorer son climat des affaires.** Le pays est passé de la 177^e place en 2011 à la 140^e à la fin de 2014 sur l'indice Doing Business, mais il accuse encore un retard par rapport aux autres pays de la région (Graphique 7). En dépit de plusieurs améliorations dans les domaines de l'obtention des permis de construire, de l'enregistrement des biens, de la création d'une entreprise, l'accès au crédit, la protection des droits des créanciers et l'accès à une offre fiable d'électricité continuent de freiner

l'émergence d'exportations non traditionnelles⁹. De plus, la perception de corruption est fortement enracinée. Enfin, en tant que pays enclavé, les liaisons logistiques et de transport du Burundi vers les ports régionaux de Tanzanie et du Kenya laissent encore à désirer. C'est pourquoi, les coûts administratifs pour importer un conteneur de 20 pieds au Burundi sont parmi les plus élevés de la région¹⁰.

Graphique 7 : Burundi, facilité de la pratique des affaires par rapport à la CAE



10. **La disponibilité de l'énergie reste un obstacle contraignant à la croissance.** Seuls 5 % de la population ont accès à l'énergie, l'un des niveaux d'accès les plus faibles d'Afrique subsaharienne. Soixante douze % des entreprises citent l'offre non fiable d'électricité comme l'un des principaux obstacles aux affaires dans le pays, en dépit de l'expansion de l'offre d'électricité de 15 à 55 MW depuis 2012. Seuls environ 10 % du potentiel hydroélectrique du pays est développé¹¹. Six projets, à différents stades de construction et de financement, sont en cours de développement, ce qui pourrait contribuer à tripler la capacité de production à 154 MW d'ici à 2018, sous réserve que le besoin de financement de 681 millions de dollars soit satisfait par les donateurs à des conditions concessionnelles.

D. L'avenir

11. **Le Burundi dispose d'importantes ressources minières et de quelques ressources pétrolières et gazières.** Il possède environ 200 millions de tonnes de nickel exploitables —

⁹ Les indicateurs Doing business doivent néanmoins être interprétés avec prudence en raison du nombre limité de répondants, de la couverture géographique réduite et des hypothèses standardisées sur les obstacles aux affaires et la disponibilité de l'information.

¹⁰ Voir l'évaluation sur le taux de change pour de plus amples détails.

¹¹ Voir le Rapport pays No. 12/28 2 février 2012 du FMI.

environ 5 % des réserves mondiales — ce qui en fait l'un des dix gisements de nickel non développés les plus importants au monde. Le développement de cette ressource exigerait des investissements majeurs dans l'infrastructure routière et énergétique, pour lesquels il sera indispensable de mettre au point un cadre de PPP cohérent. Un nouveau code minier a été adopté par le Parlement, tandis que plusieurs sociétés étrangères explorent actuellement près du lac Tanganyika l'existence éventuelle de gisements de pétrole et de gaz.

12. Il reste essentiel d'améliorer la productivité du secteur agricole, notamment la production du café et du thé, pour doper la croissance et réduire la pauvreté au Burundi.

Compte tenu de l'importance de ce secteur pour réduire la pauvreté, un secteur agricole plus productif pourrait aider à minimiser la fragilité de l'économie. Les projets d'investissements agricoles de 2012-17 du pays se proposent d'accroître la productivité du secteur et d'améliorer la sécurité alimentaire. Avec un secteur plus productif, la substitution des importations de produits alimentaires pourrait aussi contribuer à réduire les vulnérabilités aux chocs de l'offre et à l'insécurité alimentaire.

13. Il est indispensable d'améliorer la gestion macroéconomique et l'intégration régionale pour assurer la transformation économique du Burundi.

En comptant davantage sur les recettes intérieures, on réduirait la dépendance du soutien des donateurs et on atténuerait l'impact de la volatilité de l'aide. Les dérapages imputables à la politique économique se sont traduits par la perte de recettes équivalant à 1,5 point de pourcentage du PIB depuis 2012, tandis que le soutien budgétaire direct a baissé de 3 points de pourcentage du PIB à 2 % depuis 2010. C'est pourquoi, les investissements publics financés sur ressources intérieures et les dépenses favorables aux pauvres ont invariablement souffert pendant le rééquilibrage des finances publiques. Les programmes sociaux à «gains rapides», tels que les repas scolaires et les soins de santé gratuits pour les femmes enceintes, doivent être préservés afin d'assurer l'inclusion et de faire participer la population à la stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance des autorités. Le Burundi a déjà commencé à tirer parti des flux transfrontaliers dans les secteurs du tourisme, de l'industrie manufacturière et bancaire suite à l'intégration dans la CAE. Il faut faire davantage pour réduire les barrières non tarifaires et améliorer l'infrastructure en vue d'accroître l'accès et d'abaisser les coûts de transport.

Annexe III. Approfondir l'intermédiation et l'inclusion financières du Burundi¹

En dépit d'améliorations ces dernières années, l'intermédiation financière reste faible et l'accès aux services financiers par les entreprises et les ménages limité, ce qui compromet leur contribution éventuelle à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Pour l'avenir, il est nécessaire de déployer des efforts concertés pour éliminer les obstacles à l'approfondissement financier et au maintien de la stabilité financière, qui sont à la fois propres à l'économie et spécifiques au secteur bancaire. Les actions pourraient inclure : (i) le renforcement du cadre réglementaire et les obligations de garantie et de provisionnement ; (ii) l'amélioration de l'alphabétisme financier et des compétences des entrepreneurs ; (iii) l'introduction de mécanismes d'assurance et l'élaboration d'instruments de garanties de crédit pour se protéger contre les risques, tout en appuyant l'appel des garanties sur les créances douteuses et l'amélioration de la culture de crédit et (iv) le développement d'institutions financières non bancaires diversifiées, y compris des institutions de micro-crédit.

A. Le secteur financier

1. **Le secteur financier du Burundi est peu important et les banques y jouent un rôle dominant.** Le secteur est composé de banques commerciales et inclut certaines institutions financières non bancaires officielles, principalement des banques de développement et un réseau croissant d'institutions de micro-crédit. Le secteur des assurances et des pensions est sous-développé, ce qui est un obstacle à la mobilisation des ressources et ne permet pas de réduire l'absence de correspondance entre les échéances. Les banques dominent le secteur financier en termes d'actifs, mais jouent un rôle limité dans l'inclusion financière.

Structure du secteur bancaire

2. **Le secteur bancaire du Burundi est peu important, hautement concentré et axé sur les opérations de base (Annexe III, Tableau 1).** Le total des actifs des 10 banques qui composent le secteur s'établit à quelque 824 millions de dollars (30 % du PIB) et le capital de la banque la plus importante est à peine de 20 millions de dollars. Les trois banques les plus importantes, la Banque de crédit de Bujumbura (BCB), la Banque commerciale du Burundi (BANCOBU) et Interbank Burundi (IBB) occupent une part du marché d'environ 65 % et représentent 69 % des dépôts et 67 % des crédits alloués en 2013. Les opérations bancaires sont limitées à la prise de dépôts et à l'octroi de prêts à très court terme à une base de clients très réduite : grosses sociétés, commerces de gros et de détail et entreprises de café. Les services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises (PME) ne se développent que très lentement. Les cartes de paiement sont très peu utilisées et les services bancaires téléphoniques et électroniques sont encore à l'étude. L'utilisation de crédits documentaires est freinée par l'insistance sur le règlement des importations en liquide.

3. **Le secteur bancaire intérieur a noué des liens importants avec le monde extérieur et devient en même temps plus étroitement intégré dans la région de la CAE.** Suite à l'installation

¹ La présente note a été préparée par Jemma Dridi.

de groupes bancaires panafricains, Bank of Africa et EcoBank, trois groupes bancaires basés dans d'autres pays membre de la CAE ont ouvert des succursales. En outre, le groupe bancaire nigérian Access Bank a acquis un intérêt majoritaire (87,5 %) dans une petite banque locale, Finbank. En 2012, deux des plus grandes institutions de ce type en Afrique de l'Est — Kenya Commercial Bank (KCB) et CRDB de Tanzanie — ont ouvert leurs premières filiales dans la capitale, Bujumbura.

Tableau 1 : caractéristiques des banques commerciales au Burundi, 2013

	Année de création	Succursales (nombre)	Part de l'État (%)	Part publique ^{1/} (%)	Total des actifs (millions BUF)	Dépôts (millions BUF)	Prêts (millions BUF)	Ratio prêts/dépôts	Emploi (nombre)
BCB	1964	21	10.7	33.7	324,334	238,866	135,871	57	374
BANCOBU	1964	14	3.0	52.4	182,627	124,261	116,456	94	389
IBB	1992	9	0.0	0.0	316,035	227,527	152,573	67	463
BBCI	1988	10	1.7	18.7	84,310	45,918	57,741	126	204
BGF	1996	11	0.0	0.0	64,429	38,677	43,860	113	208
FINBANK	2002	5	0.0	0.0	37,835	21,722	14,757	68	85
ECOBANK (SBF before 20)	2008	11	0.0	7.2	145,795	97,670	45,621	47	141
DTBB	2008	2	0.0	0.0	34,461	18,187	23,302	128	50
KCB	2012	2	0.0	0.0	44,328	23,446	8,967	38	65
CRDB	2012	2	0.0	0.0	35,402	15,408	4,092	27	48
TOTAL		87			1,269,557	851,682	603,240	71	2027

Source : autorités burundaises.

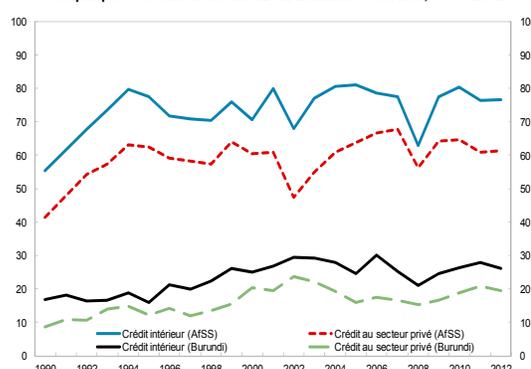
^{1/} Part publique : actions détenues par des entreprises publiques.

Efficacité et rentabilité du secteur bancaire

4. Le crédit du secteur bancaire à l'économie se situe de manière persistante en deçà des niveaux régionaux (Annexe III, Graphique 1).

Le crédit intérieur du secteur bancaire représentait 23% du PIB annuel en moyenne, ce qui correspond à un tiers de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (70 % du PIB). Le crédit au secteur privé est encore moins important. À environ 15 % du PIB, il représente moins d'un tiers du ratio moyen pour l'Afrique subsaharienne (59 % du PIB).

Graphique 1 : crédit intérieur/PIB au Burundi et en AfSS, 1990-2012



Sources: Burundi authorities; and World Bank WDI.

5. Les banques octroient relativement plus de crédits à administration centrale que dans le reste de l'Afrique subsaharienne.

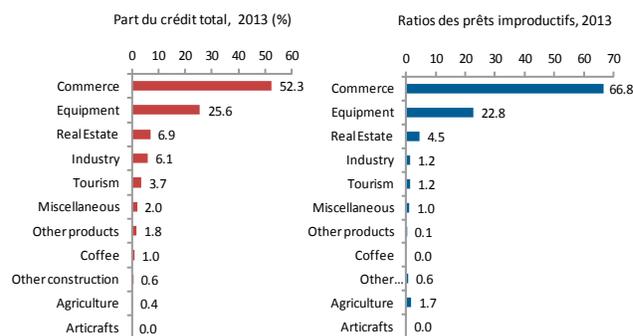
Le crédit bancaire à l'État représentait environ 38 % du total du crédit en moyenne en 1995-2013, comparé à 25 % dans le reste de l'Afrique. Les problèmes de gestion de trésorerie du gouvernement ont un lourd impact sur la liquidité des banques et sur la qualité de leur portefeuille de prêts. L'État joue un rôle prépondérant dans l'économie, car c'est le plus gros consommateur de biens et de services. Par conséquent, les retards de paiement aux entrepreneurs et aux fournisseurs ont de graves répercussions sur les soldes de trésorerie, voire la solvabilité, de ces fournisseurs et donc sur la régularité du remboursement de leurs prêts. La part relativement élevée du crédit à l'État donne aussi lieu à une mauvaise allocation du capital et évince le secteur privé. A son tour, la mauvaise

allocation du capital peut expliquer en partie la faiblesse de la productivité totale des facteurs (voir Annexe II). Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, les sociétés du Burundi considèrent que l'accès limité au financement constitue un obstacle majeur qui entrave la croissance et les investissements des entreprises.

6. Le crédit à l'économie ne reflète pas les priorités de développement du Burundi telles que définies dans la stratégie de réduction de la pauvreté de l'État, à la fois en termes d'allocation sectorielle et de structure des conditions.

- Le gros du crédit revient aux services, alors que l'agriculture et l'industrie n'en reçoivent pas suffisamment (Annexe III, Graphique 2).** Cela est en contradiction avec le risque couru dans le cadre de prêts (tel que mesuré par le taux de prêts non productifs), qui est le plus élevé pour le secteur du commerce. En 2013, l'agriculture a reçu moins de ½% du total du crédit, au lieu de 2 % dans les années 80 et au début des années 90. En même temps, l'agriculture représente encore plus d'un tiers du PIB et reste le pilier de l'économie, employant plus de 80 % de la population du Burundi, particulièrement dans la culture du café et du thé. La détérioration de l'allocation de crédit est encore plus prononcée pour l'industrie, avec une part dans le total du crédit qui a baissé d'une moyenne de 16 % dans les années 80 et au début des années 90 à 6 % en 2013. En revanche, le commerce, qui représente moins de 10% du PIB, a vu sa part du crédit total augmenter d'environ 40 % dans les années 80 et au début des années 90 à environ 53 % en 2013. Les taux de prêts non productifs s'établissent à environ 67, 1,2 et 1,7% pour le commerce, l'industrie et l'agriculture, respectivement. Cette forte concentration du crédit dans un seul secteur accroît la vulnérabilité des banques. Des chocs commerciaux négatifs peuvent gravement compromettre la stabilité du secteur bancaire.

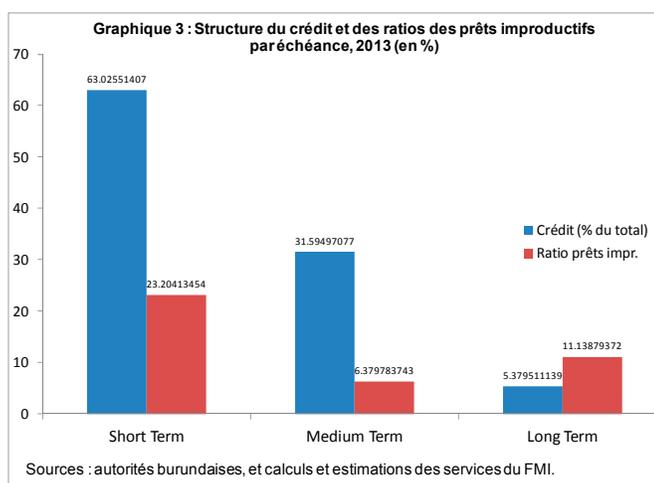
Graphique 2 : distribution du crédit et ratio des prêts improductifs par secteur, 2013 (en pourcentage)



Sources : autorités burundaises et calculs des services du FMI.

- La structure des conditions du crédit alloué se caractérise par la prédominance du crédit à court terme.** Cela contraste avec le risque pris dans le cadre d'un prêt, qui est le plus élevé pour les prêts à court terme (Annexe III, Graphique 3). Cette structure n'est pas propice à la mobilisation des ressources pour les projets de développement à long terme. La part de crédit à court terme dans le total du crédit intérieur s'est établie en moyenne à 65 % de 2005 à 2013. En même temps, le crédit à long terme a baissé à environ 6 %, tandis que le crédit à moyen terme s'établissait aux environs de 30 % du total du crédit intérieur. De même, malgré la concentration des banques sur le crédit à court terme, ces prêts sont plus risqués que le crédit à long terme. Les prêts à long terme sont associés aux risques les plus faibles, mais ils ne correspondent qu'à

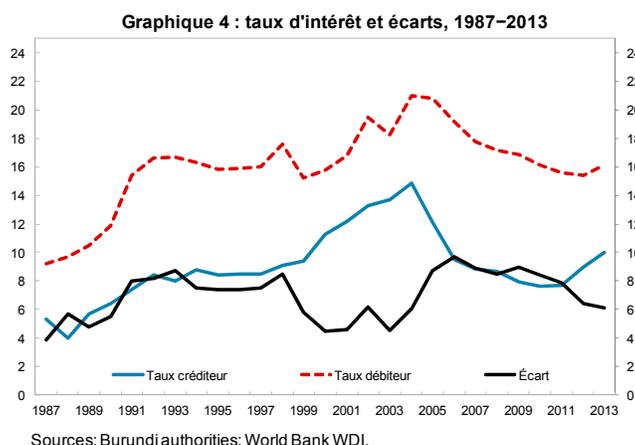
la plus petite part du total des prêts. Par exemple, le taux des prêts non productifs en 2013 était d'environ 25, 5,5 et 11 % pour le crédit à court terme, à moyen terme et à long terme, respectivement.



7. La faible part de crédits alloués à l'agriculture et à l'industrie peut être expliquée par la structure de ces secteurs, leur faible productivité et le niveau élevé d'incertitude. Pour l'agriculture : (i) la plupart des activités agricoles sont dans le secteur informel, qui est typiquement coupé des services financiers modernes ; (ii) l'absence de garanties et le coût élevé des prêts pour les activités économiques informelles ; (iii) la vulnérabilité aux chocs climatiques car l'agriculture est essentiellement pluviale et (iv) les technologies rudimentaires de production qui rendent la production agricole hautement incertaine. La faible proportion de crédits alloués à l'industrie peut s'expliquer par une faible rentabilité, outre les incertitudes. La faible demande de crédit dans l'industrie peut s'expliquer par les raisons suivantes : (i) un climat des affaires encore faible ; (ii) les coûts élevés des transports et le manque de fiabilité de l'approvisionnement en énergie, ce qui accroît les coûts de production, réduit la rentabilité et le rendement des investissements et (iii) l'absence de correspondance entre les besoins du secteur industriel en prêts à long terme et la capacité de prêts des banques, de même que leur préférence pour les prêts à court terme.

8. Le secteur bancaire du Burundi semble être rentable, en dépit des contraintes institutionnelles et structurelles existantes. Le rendement moyen sur fonds propres s'établissait en 2013 à 8,2%, avec des rendements allant jusqu'à 20,6 % pour les banques les plus importantes. Ces bons résultats ne semblent pas être imputables aux améliorations de l'économie réelle, ainsi qu'en témoignent la croissance encore modérée et la forte incidence de la pauvreté. Ce résultat pourrait refléter la forte concentration et la faible concurrence. Les trois banques dominantes contrôlent le secteur bancaire et se répartissent implicitement le marché, sans avoir à se faire la concurrence pour attirer des clients. Les banques obtiennent une rente à l'aide des dépôts et de l'épargne, qui sont faiblement rémunérés, qu'elles prêtent à des taux très élevés qui ne reflètent pas le coût de ces fonds. Il existe un écart important et persistant entre les taux d'intérêt des prêts et des dépôts (Annexe III, Graphique 4). Même si le risque reste important dans les activités de prêts, ces écarts sont susceptibles de refléter l'absence de concurrence et sont synonymes de recherche de

rente. Les taux élevés de rendement sur fonds propres peuvent aussi refléter la sous-capitalisation de certaines banques commerciales. La rentabilité et la solvabilité peuvent être aussi exagérées du fait de la classification des prêts non productifs² et de la démarche arbitraire de pondération des passifs envers les banques et l'État, ce qui pourrait se traduire par une sous-estimation des risques réels auxquels sont exposées les banques (rapport du Département des marchés monétaires et de capitaux, 2012)³.



9. **Toutefois, la concentration des prêts à quelques clients importants expose la banque à des risques élevés.** L'exposition du système bancaire aux créanciers importants s'établissait en moyenne en 2013 à 52 % et était beaucoup plus élevée pour les trois banques commerciales les plus importantes. Selon les tests de résistance du secteur bancaire basés sur les données de 2008 (novembre), une baisse de la qualité de la dette exigible auprès des cinq débiteurs les plus importants du secteur bancaire pourrait réduire les ratios de solvabilité pour quatre banques commerciales sur sept en dessous du minimum légal (FMI et Banque mondiale 2009).

B. Inclusion financière

Situation actuelle

10. **Le niveau d'inclusion financière au Burundi est faible par rapport à l'Afrique subsaharienne et aux pays à faible revenu.** Même si l'offre de services financiers formels est devenue relativement plus diversifiée et si le nombre de points d'accès a augmenté, la première enquête nationale (BRB, 2012) indique qu'un adulte sur huit est titulaire d'un compte dans une institution financière formelle et que seuls 3 % de la population adulte a accès au crédit (Annexe III,

² Les prêts ne sont pas classés comme non productifs avant 180 jours, au lieu de la limite de 90 jours qui est la plus couramment utilisée.

³ Les dépôts en liquide dans les banques sont uniformément classés à 20 % sans distinction selon la qualité du correspondant, du pays dans lequel elles fonctionnent; on ne tient pas non plus compte du fait que toutes ces institutions peuvent appartenir à un groupe unique. Pour autant, le classement risque-zéro de l'État ne correspond pas à la perception générale d'une menace systémique posée par la situation financière de l'État.

Tableau 2). Avec 7% seulement des adultes qui ont accès aux services financiers formels, le Burundi accuse aussi un retard par rapport aux autres pays membres de la CAE, où le même indicateur est de 17, 20, 33 et 42 % pour la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Kenya, respectivement. Il est possible de faire la distinction entre deux groupes : (i) d'une part, les travailleurs salariés du secteur formel — pour la plupart des hommes éduqués bien payés qui vivent dans les zones urbaines qui représentent la clientèle privilégiée à la fois des banques et des institutions de micro-crédit ; (ii) d'autre part, les travailleurs du secteur informel, largement la majorité de la population active, qui vit dans les zones rurales et dont le taux d'alphabétisation est faible et le revenu proche du seuil de pauvreté. La plus grande partie de ce dernier groupe est exclue du système financier formel et n'a que peu de connaissance des services financiers formels qui sont actuellement offerts.

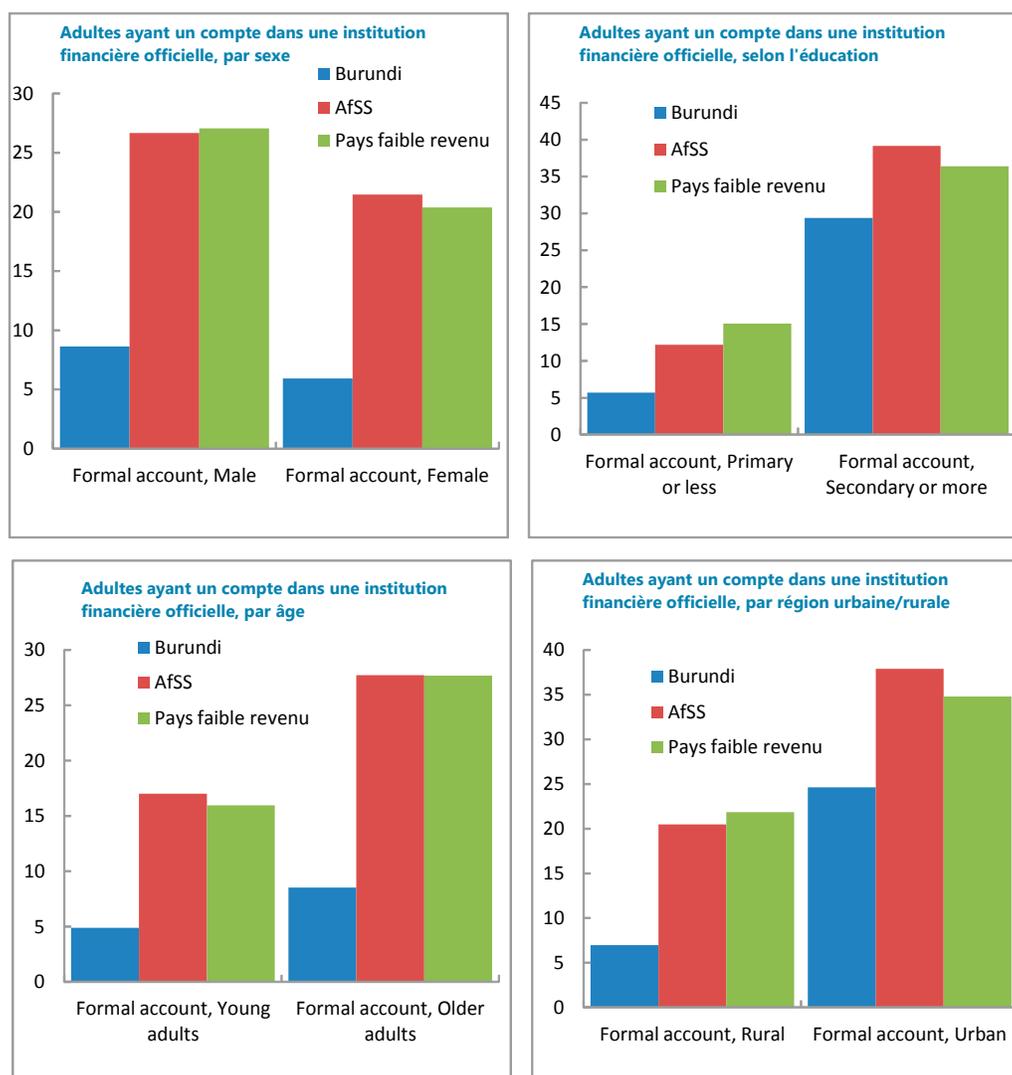
Tableau 2 : principaux indicateurs de l'inclusion financière au Burundi

Nombre d'établissements financiers agréés	33
Nombre de points de services	492
Pourcentage des points de services dans les zones urbaines	34.6
Nombre de points de services par 1.000 km ²	17.7
Nombre de points de services pour 100.000 adultes	12.9
Nombre de guichets automatiques bancaires (GAB)	27
Pourcentage de GAB dans les zones urbaines	96.3
Nombre de GAB pour 100.000 adultes	0.7
Pourcentage de municipalités avec au moins un point de services	95.4
Pourcentage de la population adulte vivant dans des municipalités ayant au moins un point de services	97
Pourcentage de la population adulte vivant à moins de 8 km d'un point d'accès officiel à des services financiers	49.4
Pourcentage de la population adulte ayant au moins un compte de dépôt dans un établissement financier agréé	12.5
Nombre de comptes/client	831,454
Nombre de comptes/client pour 1.000 adultes	218
Encours total des dépôts des particuliers (millions de BIF)	554,500
Pourcentage de la population ayant au moins un compte de crédit dans un établissement financier agréé	2.9
Nombre de prêts en cours	163,389
Nombre de prêts en cours pour 1.000 adultes	43
Encours total des prêts aux particuliers (millions de BIF)	329,590

Source : Banque de la République du Burundi, Enquête financière nationale du Burundi, août 2012.

11. Le faible niveau d'inclusion financière au Burundi est lié à des facteurs socio-économiques et relatifs au système financier (Annexe III, Graphique 5). Les facteurs socio-économiques incluent la pauvreté monétaire, avec un revenu mensuel de plus de 60 % de la population estimé à moins de 25 000 BUF (environ 20 dollars) et le faible niveau d'alphabétisation (40 % sont illettrés), notamment dans les zones rurales où une majorité de la population dépend de l'agriculture. Les facteurs liés au système financier incluent l'éloignement des points d'accès, le dépôt minimum élevé exigé pour ouvrir un compte et les garanties requises pour obtenir un crédit. D'autres facteurs ont trait au fait que les produits de prêts offerts par les banques et les institutions de micro-crédit ne satisfont pas les besoins des paysans, des marchands et des autres opérateurs du secteur informel.

Graphique 5. Burundi : inclusion financière, 2012



Sources : autorités burundaises et Banque mondiale.

12. **Il y a également un certain nombre d'autres facteurs**, qui incluent : (i) une concentration élevée de points de services dans la capitale, Bujumbura, et un accès illimité en dehors de la capitale; (ii) le faible niveau d'éducation financière de la population du Burundi et (iii) le peu de familiarisation avec les institutions financières. L'éloignement des points de service, de même que le manque de transports motorisés et leurs coûts sont des facteurs importants qui entravent l'accès aux services financiers. La population fait appel aux services informels plus fréquemment qu'à ceux des institutions financières formelles, en termes d'épargne, d'emprunts et de transferts d'argent. Il existe aussi des différences démographiques s'agissant de la détention d'un compte, qui varie largement selon les différentes catégories sociales et économiques. Le Graphique 5 (Annexe III), qui décrit le pourcentage d'adultes détenteurs d'un compte dans une institution financière formelle selon le genre, le niveau d'éducation, l'âge et la résidence urbaine ou rurale, indique que le Burundi se situe bien en deçà des moyennes de l'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu.

Le micro-crédit, un phénomène relativement nouveau

13. **Les institutions de micro-crédit ont connu une croissance rapide ces dernières années et sont des acteurs clés pour offrir des services financiers aux segments de la population dont le revenu est faible ou intermédiaire, notamment dans les zones rurales.** L'épargne totale de ces institutions est pratiquement égale au total des dépôts dans le système bancaire, tandis que l'encours des prêts (environ 2 % du PIB) représente 11 % du crédit intérieur octroyé par le système bancaire. Par rapport à 2007, l'encours des prêts et les dépôts des institutions de micro-crédit a progressé d'environ 255 % et de 108 %, respectivement, en dépit d'un point de départ faible (Annexe III, Tableau 3). Les facteurs qui expliquent l'augmentation de la demande de services de micro-crédit incluent : (i) l'augmentation du coût de la vie et la détérioration du pouvoir d'achat en raison de la guerre et de la crise économique qui n'ont pas permis à une partie importante de la population de vivre de ses revenus salariaux réguliers et (ii) la difficulté croissante de l'accès aux services bancaires formels. De ce point de vue, on peut interpréter le développement du micro-crédit comme une tentative de combler un vide dans l'intermédiation financière.

14. **Le futur développement du micro-crédit dépend du renforcement du cadre réglementaire pour les institutions de micro-crédit, de l'optimisation de leurs capacités et de l'obtention de ressources stables.** Le Ministère des finances a adopté la loi sur le micro-crédit en 2006, l'objectif étant de protéger les épargnants et les emprunteurs, tout en minimisant les risques pris par les institutions de micro-crédit. Une meilleure réglementation et le renforcement des capacités de ces institutions, notamment en détachant des experts avec une grande expérience du terrain, contribueraient à atténuer les risques que peut présenter la forte croissance de ces institutions. Celles-ci seraient alors mieux en mesure de gérer les risques moyennant une évaluation plus efficace du crédit et des mécanismes plus stricts de recouvrement des prêts. La baisse du soutien des donateurs pourrait exercer de nouvelles pressions sur les ressources destinées aux prêts et forcer les institutions de micro-crédit à la fois à rationner le crédit et à imposer des taux d'intérêt élevés ; il serait alors difficile de réussir une pénétration suffisante dans les groupes à faible revenu.

Tableau 3 : indicateurs synthétiques des institutions de microfinance au Burundi, 2007—13

Indicateurs	31 déc. 2007	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	31 déc. 2013	2007—13 (variation en %)
Membres/clients	252,703	309,682	430,842	446,661	524,594	536,741	615,320	143
Prêts émis (millions de FBU)	13,135	21,972	40,633	54,631	66,725	70,928	86,779	561
Nombre de prêts	48,199	71,883	101,904	136,413	144,032	154,988	178,126	270
Prêt moyen (FBU)	272,516	305,663	398,737	400,481	463,263	457,634	487,177	79
Encours des prêts (millions de FBU)	19,009	27,057	41,271	56,309	86,011	67,045	82,834	336
Nombre d'emprunteurs actifs	94,312	134,992	166,366	127,398	144,446	143,541	168,456	79
Épargne (millions de FBU)	27,625	30,311	33,282	43,048	67,502	74,879	79,722	189
Nombre de déposants	252,703	339,571	384,609	402,189	496,961	519,711	577,308	128
Nombre de points de services	160	173	184	190	277	277	314	96
Nombre de salariés	629	760	926	1025	1134	1188	1342	113

Sources : Réseau des institutions de microfinance (RIM); et calculs des services du FMI.

C. Conclusions et principales recommandations

37. **Nonobstant les améliorations des dernières années, le système financier reste peu profond et contribue peu à la croissance et à la réduction de la pauvreté et les indicateurs d'inclusion financière restent inférieurs aux moyennes nationales.** Pour améliorer l'intermédiation financière et atteindre l'objectif des autorités qui consiste à doper le taux d'inclusion à 27 % d'ici à 2015, il convient de mettre l'accent sur les actions suivantes :

- faire avancer l'intégration régionale de la CAE pour accroître l'harmonisation des politiques monétaires et de supervision, tout en menant des réformes exhaustives du secteur financier dans le contexte du développement et de l'intégration des marchés de capitaux de la CAE ;
- accroître l'utilisation des services bancaires mobiles, qui viennent d'être introduits au Burundi afin d'en élargir l'accès. Les résultats ont été remarquables dans d'autres pays africains, tels que le Kenya et l'Afrique du Sud ;
- assurer une supervision adéquate basée sur les risques des intermédiaires financiers bancaires et non bancaires afin de préserver la stabilité financière ;
- remédier aux faiblesses du cadre juridique et réglementaire afin d'assurer l'exécution effective des contrats en cas de dette ou de défaut et
- mettre en place des dispositifs d'assurance du crédit, tels qu'un dispositif de garantie/de soutien du crédit agricole afin d'assurer l'accès des paysans au crédit agricole. Ces dispositifs ont été couronnés de succès au Nigéria et dans d'autres pays africains. Poursuivre les améliorations du climat des affaires en relevant les défis qui subsistent, notamment s'agissant de : (i) l'obtention de crédits ; du commerce transfrontalier ; (ii) de l'obtention de l'électricité ; (iii) de l'insolvabilité et (iv) des permis de construire.

Bibliographie

- African Development Bank (2009): An Infrastructure Action Plan for Burundi: Accelerating Regional Integration, Tunis.
- Bank of the Republic of Burundi (2012): Burundi National Financial Inclusion Survey, August 2012.
- Demirguc-Kunt, A. and Klapper L. (2012): Measuring Financial Inclusion, The Global Findex Database, Policy Research Working Paper 6025, World Bank.
- IMF and World Bank (2009): Financial Sector Assessment, December 2009.
- IMF (2013): Improving the Framework for Crisis Management and Supervision in Burundi, Monetary and Capital Markets Department, April 2013.
- Nkurunziza, J.D. et al. (2011): The Financial Sector in Burundi, NBER Africa Project.
- World Bank (2009): Burundi Doing Business Report 2014, 2013.

Appendice I. Lettre d'intention

Bujumbura, le 21 juillet 2014

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 27 janvier 2012 un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui à notre programme à moyen terme et vise à consolider le processus de stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Conformément à cet accord, le Gouvernement du Burundi vient d'examiner, avec une mission du FMI, la mise en œuvre du programme dans le cadre de la cinquième revue de l'accord. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre en 2014.

2. Le Burundi reste vulnérable aux effets persistants des chocs extérieurs liés aux cours des matières premières et à la baisse observée de l'effort fiscal depuis plus de deux ans. En outre, en cette période pré-électorale, des tensions sociales et politiques pourraient se développer, qui, conjuguées avec les chocs extérieurs, pourraient mettre à mal les progrès significatifs réalisés dans la voie de la stabilisation macroéconomique. C'est pourquoi, nous avons redoublé d'efforts pour mobiliser des recettes et constituer, avec les recettes exceptionnelles qui pourraient être mobilisées par ailleurs, des réserves pour faire face aux imprévus liés aux prochaines élections.

3. Le renforcement de l'administration fiscale viendra en complément aux mesures incluses dans le collectif budgétaire de juillet 2014 pour compenser les moins values fiscales liées essentiellement à l'harmonisation de la fiscalité au sein de la Communauté Est Africaine. Une maîtrise renforcée des dépenses au premier trimestre de 2014 a permis d'atténuer les effets de ce choc et de rendre l'exécution du programme à fin mars 2014 globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation et quelques repères structurels ont été observés, sauf les repères indicatifs sur les recettes budgétaires et celui de la monnaie centrale, y compris l'objectif indicatif lié aux dépenses pro-pauvres qui ont été protégées des effets de la compression des dépenses et du retard dans le décaissement des appuis budgétaires. Le gouvernement reste résolu à poursuivre la mise en œuvre du programme, ce qui devrait contribuer à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette et à doper la croissance économique à moyen terme. Pour cela, il maintiendra des politiques budgétaires et monétaires prudentes afin d'ancrer les anticipations inflationnistes à des niveaux conformes à la stabilité des prix.

4. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le Gouvernement sollicite la conclusion de la cinquième revue, la modification des critères de réalisation quantitatifs et indicatifs pour le 30 septembre 2014 et le 31 décembre 2014, et le sixième décaissement de 5 millions de DTS au titre de la FEC.

5. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint sont conformes aux objectifs de son programme, mais reste prêt à adopter toute mesure supplémentaire en cas de nécessité. Le gouvernement consultera en avance le Fonds Monétaire International sur l'adoption de ces mesures avant d'approuver des révisions aux politiques contenues dans ce MPEF et ce, conformément aux politiques du FMI sur de telles consultations.

6. Le Gouvernement communiquera au FMI toutes les informations nécessaires pour assurer l'exécution et le suivi régulier du programme. Ces informations, de même que les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les critères de réalisation, objectifs quantitatifs et repères structurels sont précisés dans le Protocole d'Accord Technique (PAT), également joint à cette lettre. La sixième revue portant sur les critères de performance de septembre 2014 sera achevée au plus tard le 31 janvier 2015.

7. Les autorités du Burundi souhaitent que la présente lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent ainsi que le rapport des services du FMI sur cette troisième revue soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s

Tabu Abdallah MANIRAKIZA

Ministre des Finances et de la
Planification du Développement Économique

/s

Jean CIZA

Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s

Gervais RUFYIKIRI
Deuxième Vice-président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF)

Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Amendements au Mémorandum de politiques économique et financière

A. Introduction

1. Le Burundi a adopté un programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international pour consolider les acquis économiques et politiques, promouvoir une croissance économique inclusive, contenir l'inflation et renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté. Le présent Mémorandum complète ceux de décembre 2011, juillet 2012, janvier 2013, août 2013 et décembre 2013. Il fait le point sur la mise en œuvre des objectifs quantitatifs du programme et des repères structurels à fin mars 2014 et définit les politiques et réformes économiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre au second semestre 2014 et en 2015 pour atteindre les objectifs de son programme économique et financier. Les mesures et objectifs du programme sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-II).

2. Le Burundi reste vulnérable aux effets persistants des chocs extérieurs liés aux cours des matières premières et à la baisse observée de l'effort fiscal depuis plus de deux ans. Les tensions sociales et politiques pourraient se développer en cette période pré-électorale. Les effets conjugués de ces chocs extérieurs et le risque de tensions sociales et politiques, pourraient mettre à mal les progrès significatifs réalisés dans la voie de la stabilisation macroéconomique. De plus, les effets sur les finances publiques et la position extérieure résultant de la détérioration des termes de l'échange et de la baisse des appuis budgétaires directs sont amplifiés par la mobilisation insuffisante des ressources intérieures, notamment, du fait de l'étroitesse de la base taxable. Le Burundi continue, de ce fait, de devoir rechercher l'appui des partenaires techniques et financiers pour mener à bien la transformation de son économie et le renforcement de ses institutions politiques.

3. La conférence des partenaires au développement du Burundi, tenue à Genève en Octobre 2012, a offert un forum au Gouvernement pour présenter aux partenaires les avancées considérables réalisées, notamment dans les domaines de la bonne gouvernance, de la consolidation de la paix, et de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Pour le suivi de la conférence de Genève, le gouvernement a organisé deux conférences sectorielles aux mois de juillet et d'octobre 2013. Les secteurs ciblés sont en harmonie avec les principaux axes du CSLP II et concernent (i) les infrastructures de transport, les technologies de l'information et de la communication (TIC), (ii) l'énergie, (iii) le développement du secteur privé et le tourisme, (iv) la gouvernance, l'État de droit et le genre, (v) l'éducation, (vi) la santé ainsi que (vii) l'environnement, l'eau et l'assainissement. Le Gouvernement est conscient du chemin qui reste encore à parcourir dans ces domaines. C'est pourquoi les autorités ont sollicité la poursuite de l'appui politique et des concours financiers supplémentaires pour promouvoir la croissance économique durable, résorber le chômage et réduire la pauvreté endémique.

B. Évolution de l'économie et mise en œuvre du programme économique en 2013 et au premier trimestre de 2014

4. L'évolution macroéconomique reste globalement conforme aux objectifs du programme. La croissance du PIB a connu une légère amélioration passant de 4 % en 2012 à 4,5 % en 2013, une tendance qui devrait se poursuivre en 2014 grâce au rebond de la production agricole, notamment le café, et aux investissements dans les infrastructures, notamment la fibre optique, les transports et les barrages hydro-électriques. L'inflation a connu une décélération rapide, passant, en glissement annuel, de 12 pourcent en fin 2012 à 8,8 pourcent en fin 2013, et 3,4 % à fin mai 2014, aidée par la l'évolution favorable des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires (et la reprise de la production agricole).

1. La position extérieure demeure fragile, le déficit du compte extérieur courant (transferts compris) s'étant fortement détérioré pour atteindre 20,5 % du PIB contre 18,5% en 2012, en dépit d'une atténuation des effets de la détérioration des termes de l'échange. Les importations ont diminué d'environ -0,2 % alors que les exportations ont fortement chuté d'environ 32 %, reflétant en grande partie la baisse des exportations du café. Les réserves officielles de change ont légèrement augmenté pour atteindre l'équivalent de 3,4 mois d'importations en fin 2013.

2. Au cours de l'année 2013 et du premier trimestre de 2014, l'amélioration des conditions de la liquidité a permis une inflexion de la politique monétaire. Ainsi, la BRB a pu abaisser son taux d'intervention de 200 points de base pour le ramener à 10,5 pourcent en mars 2014. En effet, la baisse de l'inflation a contribué à rendre les taux d'intérêt réels positifs. La croissance de la masse monétaire s'est ralentie pour retomber, en glissement annuel, à 9,2 pourcent à fin mars 2014 tandis que celle du crédit au secteur privé a été très modérée tombant à 2,2 pourcent. Le Comité de Politique Monétaire a publié son rapport du premier trimestre 2014, accompagné d'une déclaration de politique monétaire, annonçant au public les intentions de l'autorité monétaire pour l'avenir. Cette innovation renforce la transparence et la crédibilité de la politique monétaire. Le franc Burundais après les interventions de la BRB afin d'atténuer la volatilité en 2013 est resté relativement stable.

3. L'exécution budgétaire, en 2013, est globalement conforme aux objectifs du programme. L'amélioration observée de la mobilisation des ressources intérieures avec l'adoption de mesures correctives visant à compenser les pertes de recettes enregistrées au cours du premier semestre aura permis aux recettes fiscales d'atteindre environ 522,3 milliards de BIF à fin décembre 2013 soit une croissance de 6 % par rapport à 2012 ; en comparaison, la croissance du PIB nominal était de 16 pourcent. Cette amélioration a été portée par la reprise de l'activité économique comme en témoigne la forte hausse de la taxe sur la valeur ajoutée et par le rétablissement progressif des taxes sur les produits pétroliers. À fin décembre 2013, le déficit budgétaire global (base caisse, donc inclus hors PPTE) est estimé à environ 1,7% du PIB. La pression fiscale a baissé et se situe à 12,4 % du PIB, principalement en raison de la poursuite de l'élimination des droits d'accises sur les produits pétroliers pendant la première moitié de l'année. Au premier trimestre de 2014, le plein effet des mesures d'harmonisation de la fiscalité burundaise avec celle de pays membres de la Communauté Est Africaine a été amplifié par les déclarations de pertes par plus du cinquième des grands contribuables (après l'élimination de l'impôt minimum) et les faiblesses dans l'administration fiscale, entraînant une moins value équivalant à 0,4 pourcent du PIB. Annualisée, cette détérioration

conduirait à une baisse de l'effort fiscal, et en conséquence du besoin de financement intérieur) de 1 pourcent du PIB, creusant davantage l'érosion des gains accumulés par l'OBR au cours ses trois premières années. L'exécution budgétaire, en 2013, est globalement conforme aux objectifs du programme. Les traitements et salaires et les dépenses d'investissements sur ressources propres ont été contenues pour compenser les légers dépassements sur les dépenses de matériels et de transferts.

4. La tendance à la baisse de la masse salariale par rapport au PIB s'est poursuivie. Elle se situe à 7 % du PIB en 2013 soit une diminution de 0.8 point de pourcentage du PIB par rapport à 2012. Le déploiement du logiciel de la paie (OPEN PRH) avec l'adoption de l'immatriculation unique des agents de l'État, a permis d'apurer le fichier de la fonction publique et de la solde avec, virtuellement, l'élimination des doublons et des fantômes. Le nouveau système OPEN PRH a également considérablement réduit les délais de traitement des salaires. L'extension de son accès permettra de garantir une meilleure maîtrise de la masse salariale qui constitue l'un des plus grands postes du budget de l'État (repère fin-septembre).

5. L'exécution du programme au premier trimestre de 2014 est globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin mars ont été respectés. Cependant, les objectifs indicatifs liés aux recettes fiscales et à la base monétaire n'ont pas été atteints. De même, la mise en œuvre des mesures structurelles a connu des retards liés principalement aux délais dans l'assistance technique requise. L'audit des arriérés hors budget par la Cour des Comptes a été initié et devrait être conclu d'ici la fin de l'année. S'agissant de la loi sur la gestion de la dette, les recommandations de l'assistance technique du Fonds monétaire ont été communiquées aux autorités en mai et prises en compte dans le projet de loi qui sera soumis au Parlement avant fin septembre (repère fin-septembre). Enfin, des progrès importants ont été réalisés dans le renforcement de la gestion des finances publiques. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de la chaîne rationalisée de dépense de l'État, le Ministre des Finances a pris l'ordonnance portant mise en vigueur de la délégation de l'engagement des dépenses aux ministères et autres institutions ayant un contrôleur des engagements des dépenses. De même, dans le cadre de la poursuite du renforcement du système d'information pour la gestion des finances publiques, un progiciel de gestion intégrée des finances publiques a été acquis et est en cours d'installation. Il permettra le suivi en ligne de toutes les opérations budgétaires, de la mise en place des crédits au paiement des obligations de l'État, et l'émission du tableau des opérations financières de l'État. Le progiciel est également évolutif et permettra toute interconnexion qui serait requise avec d'autres systèmes de suivi des opérations ou de la situation de l'État, notamment la chaîne recettes.

6. La Banque centrale poursuit la mise en œuvre des projets liés à la modernisation du secteur financier, une des composantes du projet de développement du secteur financier (PSD). Dans ce contexte, elle s'attelle: (1) au renforcement de la supervision des établissements bancaires et des établissements financiers non-bancaires et des institutions de micro-finance; et (2) à la modernisation des systèmes de paiement (ACH/RTGS, Monétique et central de dépôts des titres) par le renforcement de l'infrastructure informatique; et (3) à la généralisation de l'utilisation des NTIC par le système bancaire et à la modernisation du système national des paiements et la mise en place du cadre légal et institutionnel y relatif. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans ces domaines. Ainsi, la loi portant Système National de Paiement a été finalisée et introduite dans le circuit de

promulgation. Le Protocole d'Accord Interbancaire de Monétique est cours de signature par les parties prenantes.

7. Dans le domaine de la supervision bancaire, des directives sur la gestion de la continuité d'activités ont été adoptées et transmises par la BRB au secteur bancaire avec injonction ferme de mise en application au plus tard le 30 juin 2014. Dans le cadre de la coopération avec les autorités de régulation des maisons mères des banques étrangères, (Ecobank Burundi, FinBank, DTB Burundi, KCB Bank Burundi et CRDB Bank Burundi), les superviseurs de la BRB ont déjà participé aux missions conjointes d'inspection avec les superviseurs de la Banque Centrale du Kenya lors des contrôles sur place de la KCB et de la DTB, respectivement maison-mère de la KCB Bank Burundi et de la DTB Burundi. En outre, les superviseurs de la Banque Centrale du Nigeria ont effectué, en décembre 2012, une mission d'inspection de la FinBank, filiale d'Access Bank, accompagnés des superviseurs de la BRB.

8. Le projet de loi bancaire, sur lequel des observations ont été formulées par le FMI et la Banque Nationale de Belgique, a aussi fait l'objet de commentaires par la profession. Cette loi va également constituer un cadre légal pour les services bancaires mobiles et les activités de micro-crédit. Un projet de règlement relatif aux systèmes de paiement et un autre sur les agents commerciaux en opérations de banque et services de paiement sont en train d'être finalisés pour étoffer le cadre légal des systèmes de paiement. Un avant projet de révision du Décret régissant les établissements de micro finance a été élaboré. L'édition de ces trois textes interviendra après la promulgation de la loi bancaire révisée dont ils sont l'émanation.

9. Conformément aux recommandations liées aux mesures de sauvegardes, la BRB continue de soumettre trimestriellement un rapport à son Conseil Général sur la gestion des réserves. A cet effet, un calendrier de réunions régulières a été établi afin de veiller à la mise en œuvre progressive des recommandations des sauvegardes.

10. Dans le secteur café, le Gouvernement compte sur l'appui de la Banque mondiale pour renforcer la productivité du secteur tout en poursuivant le programme de privatisation des stations de lavage. Le Gouvernement reconnaît le rôle prépondérant que devrait jouer le secteur privé dans ce secteur dans le cadre de sa stratégie visant à accroître la production et réduire la cyclicité de la production de café.

11. Le Gouvernement poursuit les réformes dans l'optique de rendre l'environnement des affaires attractif aux investisseurs privés. Des avancées significatives ont été réalisées en vue d'éliminer les contraintes liées à: (i) la création d'entreprises; (ii) l'octroi de permis de construire; (iii) le transfert de propriétés; et (iv) le commerce régional qui ne constituent plus des obstacles à l'entrepreneuriat. Grâce aux efforts entrepris par le Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires, le Burundi est parmi les 29 pays les plus réformateurs selon le rapport Doing Business 2014, et le pays a connu un avancement de 37 places, passant du 177^{ème} rang au 140^{ème} respectivement selon les classement des années 2011 et 2014.

C. Perspectives et politiques économiques pour 2014

Cadre Macroéconomique

12. Les perspectives économiques pour le Burundi restent difficiles. Le taux de croissance du PIB est attendu en hausse dans le moyen terme, tiré par la reprise de l'activité agricole et la construction, notamment l'exécution de projets hydro-électriques. L'intégration au sein de la communauté Est Africaine devrait stimuler l'investissement dans les secteurs du tourisme, le commerce de gros et de détail, ainsi que le secteur financier et les télécommunications.

13. Ainsi, la croissance du PIB devrait s'inscrire en hausse à 4,7 % en 2014 contre 4,5 % en 2013, avec le rebond de la production de café et les travaux d'infrastructure, notamment la réhabilitation des routes endommagées par les pluies et la construction d'ouvrages hydro-électriques. L'inflation, mesurée par l'indice prix à la consommation des ménages, devrait retomber à 7.5 pourcent et se stabiliser à environ 6 pourcent en moyenne annuelle dans le moyen terme aidée par une politique monétaire prudente et la baisse projetée des cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer légèrement pour s'établir à environ 21 % du PIB, grâce au rebond des exportations de café, et continuer à s'améliorer dans le moyen terme grâce au niveau plus élevé des exportations et la faible expansion des importations qui avaient été tirées ces dernières années par l'aide humanitaire. Les réserves officielles de change s'amélioreraient légèrement pour s'établir à l'équivalent de 3.6 mois d'importation, reflétant une limitation des interventions de la BRB sur le marché des changes.

Politiques Budgétaires

14. La politique budgétaire prudente suivie ces dernières années a permis d'améliorer la situation des finances publiques, avec la réduction du déficit du solde primaire de base en réponse à la baisse des appuis budgétaires et la contraction du déficit de 5,8 pourcent du PIB en 2011 à 3,5 pourcent en 2013. Le faible espace budgétaire a conduit trop souvent à procéder à des ajustements budgétaires aux dépens des dépenses d'investissements pour atténuer les effets des chocs exogènes. Les dépenses en capital restent précaires et liées aux dons projets tandis que l'exécution demeure hautement suspendue au rythme des décaissements des appuis budgétaires.

15. Les recettes et dépenses publiques totales devraient atteindre 28.36 et 29.9 % du PIB, respectivement. Le déficit du solde budgétaire global (base caisse y compris dons) devrait être contenu à un niveau équivalent à 1,6 % du PIB. Ainsi, les dépenses pro-pauvres continueront d'augmenter pour atteindre environ 9.5% du PIB sans pour autant remettre en cause la consolidation budgétaire et la masse salariale sera maîtrisée.

16. Les recettes budgétaires totales (hors dons) devraient s'établir à 648.8 milliards de francs burundais, contre 561.4 en 2013. Pour atteindre cet objectif, la loi de finances rectificative de juillet 2014 a introduit des mesures fiscales nouvelles permettant de générer des recettes supplémentaires équivalent à environ 1 point de pourcentage du PIB et permettant de mettre un arrêt à la baisse continue de l'effort fiscal depuis 2012. Ces mesures ont porté sur le rétablissement

de l'impôt minimum pour les sociétés accusant un résultat d'exploitation déficitaire, la collecte et le reversement de la TVA sur les boissons et les produits pétroliers par la retenue à la source (au niveau du producteur), l'exclusion des entreprises unipersonnelles du code des investissements, l'élimination de l'exonération de TVA pour les investisseurs au titre du code des investissements, l'encadrement de crédits d'impôt pour les appliquer uniquement aux marchandises de la classe zéro et ramener le taux de 37 à 30 pourcent, le prélèvement d'un acompte forfaitaire de 4 pourcent de la valeur CAF sur les importations des entreprises qui ne sont pas au fichier des grands contribuables. Ces mesures couplées avec les recettes exceptionnelles attendues de compagnies de téléphonie mobile et le produit attendu des efforts de renforcement de l'administration fiscale, notamment en matière de recouvrement des restes à payer, permettront de protéger les dépenses prioritaires et de mettre les finances de l'État dans une position moins précaire à la veille des élections de 2015. En réponse à la requête du gouvernement, une assistance technique du FMI est venue à Bujumbura dans seconde moitié de juillet pour appuyer les autorités dans l'élaboration d'un code de droits d'accises afin d'accroître la mobilisation des recettes

17. Les dépenses totales pourraient atteindre 1429.6 milliards de francs Burundais en 2014, soit une progression de 7.8%. Cette hausse, après celle de 5,1 % attendue en 2013, répond aux exigences du renforcement des infrastructures économiques et sociales. La masse salariale s'établirait à 322,3 milliards de francs burundais, soit 6,7 % du PIB, répondant aux besoins en ressources humaines des secteurs clés de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres devraient s'élever à 99,9 milliards de francs burundais, soit environ 2,0 % du PIB comme en 2013.

18. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Le taux d'accouchements assistés a été évalué à 72% en 2013. La politique gouvernementale de maîtrise de la croissance démographique a été initiée en commençant par l'approche de distribution à base communautaire des contraceptifs. Au cours de l'année 2013, le taux de prévalence contraceptive a augmenté à concurrence de 28%. De nouveaux investissements dans les infrastructures sont prévus pour répondre à la demande croissante des services de santé. Le Gouvernement continuera à accorder une priorité au recrutement du personnel médical dans un contexte de stabilisation de la masse salariale. Ces dispositions contribueront à l'amélioration de la qualité des soins médicaux. Le programme d'assurance maladie connaît un succès croissant et permet l'accès des populations vulnérables aux services de santé. Afin de le pérenniser, le gouvernement a engagé sa réforme afin de mieux cibler les bénéficiaires et de renforcer sa complémentarité avec les autres régimes d'assurance médicale, notamment la prise en charge des indigents par le ministère de la solidarité, les mutuelles de santé communautaires, la couverture médicale des fonctionnaires et les assurances médicales privées.

19. Dans le secteur de l'éducation, le succès du programme de gratuité des frais scolaires au primaire, et les cantines scolaires fournissant des repas gratuits aux élèves sera préservé. Au cours de l'année scolaire 2012/2013, le taux d'achèvement à l'école primaire a augmenté jusqu'à 68 % et le taux de redoublement a diminué à concurrence de 29.4 %. Le gouvernement compte aussi construire de nouvelles salles de classe et recruter des enseignants afin de réduire le ratio maître-élèves.

20. Dans le secteur agricole, en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers, le Gouvernement cherche à améliorer la productivité afin de (i) lutter contre la vie chère, (ii) éliminer l'insécurité alimentaire et (iii) augmenter la production de café tout en améliorant la qualité afin de promouvoir le label « café du Burundi » sur les marchés internationaux. Dans le même cadre, le Gouvernement a développé et met en œuvre un programme d'encouragement à l'utilisation des engrais par les producteurs ruraux. Ce programme a pour objectif d'accroître significativement la productivité agricole et de contribuer ainsi, à la réalisation des objectifs du Plan national d'investissement agricole et de l'élevage.

21. Le Gouvernement, conscient de la fragilité de la position extérieure du pays, continuera de mener une politique prudente d'endettement afin d'éviter le surendettement. C'est pourquoi il s'engage à rechercher des ressources sous forme de dons ou de prêts hautement concessionnels, ayant un élément don d'au moins 50 %, en volume suffisant pour la couverture des besoins de financement. Le projet de loi d'endettement, préparée avec l'assistance technique du FMI sera soumis au Parlement au cours de la session d'octobre 2014 ; elle fournira un cadre efficace pour guider la politique d'endettement.

Politiques Monétaire et de Change

22. La BRB poursuit la modernisation de la conduite de la politique monétaire qui restera guidée par l'objectif de stabilité des prix. Afin de renforcer l'efficacité de cette politique, la BRB s'efforce de renforcer ses capacités de prévision de l'inflation et d'analyse des facteurs autonomes de la liquidité. La décélération de l'inflation a permis à la BRB de relâcher progressivement la politique monétaire pour fournir à l'économie les ressources nécessaires à son fonctionnement sans raviver les pressions inflationnistes. La BRB a, à cet effet, demandé l'assistance technique du FMI, pour renforcer ses capacités dans la définition et la conduite de la politique monétaire, avec un accent particulier sur l'identification d'instruments permettant d'accroître l'efficacité des taux d'intérêt et autres signaux de la BRB.

23. La politique de taux de change est conduite dans le contexte de faibles entrées de devises et d'une demande accrue d'importations. Pour assurer l'efficacité de la politique de taux de change, la BRB veille, dans sa politique active d'animation du marché interbancaire des devises, avec la souplesse requise, à assurer que le taux de change reste conforme aux fondamentaux de l'économie pour préserver la stabilité extérieure.

24. La BRB est consciente de la grande importance que revêt la veille sur le système financier pour renforcer sa santé. A cet égard, elle a demandé l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI qui a pris la forme de missions de court terme. Cette mission devrait permettre de renforcer significativement le dispositif de suivi du système financier, notamment le service de supervision bancaire de la BRB. La BRB bénéficie également de l'assistance technique du Trésor des États-Unis dans le domaine de la stabilité financière.

Mesures structurelles

25. Le renforcement de la gestion des finances publiques a connu quelques progrès et continue de présenter d'importants défis auxquels le gouvernement s'attache à faire face avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Le gouvernement a décidé, pour inverser durablement la baisse de la mobilisation des recettes rapportées au PIB, de mettre à la disposition de l'OBR les ressources nécessaires au renforcement de sa capacité à exercer ses missions et donner plus de vitalité à la direction de la politique fiscale. Les deux entités ont déjà engagé la mise en œuvre des principales recommandations de l'assistance technique du FMI dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, y compris l'établissement d'une interface entre le ministère des finances et l'OBR (repère de fin-décembre).

26. Le gouvernement a adopté les premiers textes définissant le cadre rénové pour l'application de la Loi Organique relative aux finances publiques. Ainsi, le Ministre des Finances a signé l'ordonnance relative à la mise en place du référentiel d'audit de capacité de gestion budgétaire des ministères et autres institutions afin de poursuivre dans des conditions acceptables de sécurité, d'efficacité et d'efficience les réformes de modernisation telle que la délégation de l'ordonnancement. Une ordonnance sera émise pour faciliter la vérification de la capacité de gestion (repère fin-septembre) et la publication d'un décret devant guider l'organigramme de la direction financière (repère fin-décembre). Conscient des pré-requis nécessaires au succès de ces réformes ainsi qu'à l'amélioration continue de la discipline budgétaire, le Gouvernement s'est également engagé dans la normalisation et le renforcement des structures de gestion budgétaire dans les ministères et autres institutions grâce à l'adoption d'un Décret portant sur l'organisation type d'une direction de l'administration et des finances (DAF) en leur sein.

27. L'audit des arriérés hors budget par la Cour des Comptes a finalement pu être engagé et les résultats en sont attendus en fin 2014. Pour permettre à la Cour des Comptes de conduire cette opération, le ministère des Finances a dégagé une enveloppe de 100 millions de francs.

28. S'agissant de la mise en place de la chaîne rationalisée des dépenses, à la suite de l'audit par la Cour des Comptes de la capacité des ministères, l'ordonnancement sera délégué aux ministères en charge de la santé, de l'éducation, et de l'agriculture avant la fin de l'année, les contrôleurs des engagements de dépenses (CED) y seront plus opérationnels. Pour rendre le travail des CED efficace, le gouvernement a décidé, avec l'appui des partenaires, notamment la BAD et les Pays Bas, et en consultation étroite avec les services de la Banque mondiale et du FMI, d'accélérer la modernisation du système de gestion des Finances publique. Il a, en particulier, acquis un progiciel de gestion intégré des finances, capable d'assurer le suivi sécurisé, en ligne, de l'ensemble des opérations budgétaires, de la mise en place des crédits après le vote du Budget, jusqu'à l'émission des journées comptables des balances des règlements du Trésor. Le progiciel permettra aussi l'émission automatique du tableau des opérations financières de l'État. Pendant l'installation du nouveau progiciel –qui a déjà repris les bases de données présentement développées dans SIGEFI, ce dernier système continuera de générer les données de suivi de l'exécution budgétaire. Le nouveau progiciel est évolutif. Il sera interconnecté aux autres chaînes de dépenses, notamment les traitements et salaires des agents de l'État, ainsi que le système informatiques de suivi des recettes.

D. Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté

29. La première revue de mise en œuvre du CSLP II qui a été publiée en décembre 2013 reflète les principaux progrès et relève les défis persistants ayant marqué l'année 2012. Elle souligne que la transformation de l'économie burundaise évolue plus lentement que prévu du fait des faibles performances des secteurs porteurs de croissance et des retards enregistrés dans la mise en place des infrastructures d'appui. A cet effet, il est recommandé notamment d'accélérer les réformes visant (i) l'amélioration de la productivité des cultures de rentes, en particulier le café, (ii) l'exploitation rationnelle des ressources minières, (iii) le renforcement du climat des affaires et de la compétitivité des entreprises installées au Burundi ainsi que (iv) la poursuite des programmes liés à l'énergie, aux transports et aux TIC.

30. Le processus de préparation du second rapport des progrès en rapport avec l'année 2013 a démarré avec le mois de juin 2014. Grâce à l'appui de la Banque Mondiale, l'enquête PMS (Panier minimum de soin) a permis d'obtenir de nouvelles données dont l'exploitation offrira une opportunité de procéder à l'analyse du profil de la vulnérabilité qui constitue l'un des indicateurs importants de l'évolution des indicateurs socio-économiques du CSLP. Par ailleurs, il est prévu d'actualiser le seuil de pauvreté à travers les nouvelles informations issues de l'enquête sur les conditions de vie des ménages qui inclut des volets relatifs à l'emploi, le secteur informel, la protection sociale et la main d'œuvre. Il s'agira maintenant de mesurer l'évolution de ce phénomène dont les estimations datent de 2006.

31. En vue d'améliorer la production statistique, l'ISTEEBU a commencé à mettre en place un système de production des comptes nationaux provisoires, avec l'appui d'AFRITAC Centre et compte finaliser cette activité avant la fin de l'année 2014. Parallèlement, il envisage également de mettre en place, avec l'appui d'AFRITAC Centre, un système de comptes nationaux trimestriels, pour améliorer la production de ses comptes nationaux et répondre aux besoins des utilisateurs. Le changement d'année de base est une des activités concourant à cette amélioration. En outre, l'ISTEEBU vient de conduire une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages. Les résultats issus de cette enquête permettront d'actualiser beaucoup d'indicateurs nécessaires en comptabilité nationale. Une enquête agricole est également en cours.

32. La BRB, pour renforcer la production de données de balance des paiements, a mené, en collaboration avec l'ISTEEBU et l'Agence de Promotion des Investissements (API) une enquête sur les investissements directs étrangers de 2013. Elle mène aussi, en collaboration avec l'ISTEEBU, une enquête annuelle sur le commerce transfrontalier.. La collecte des statistiques sur les frais de transport de marchandises auprès de l'OBR devrait être effective avant la fin de l'année 2014. En outre, deux projets sont à l'étude qui portent sur la formation des banques commerciales sur la répartition géographique des transactions internationales en vue de l'établissement d'une balance des paiements régionale de la CEA et la collecte de données sur les primes d'assurances auprès compagnies d'assurances.

E. Suivi du programme

33. Le Programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels précisés dans les tableaux 1 et 3. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique

(PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin mars et fin septembre. La sixième revue du programme sera basée sur les critères de performance à fin septembre 2014. Afin d'assurer le succès du programme, les autorités entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs quantitatifs et repères structurels convenus avec les services du FMI.

Tableau I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2013–14
(milliards BIF, sauf indication contraire)

	2013						2014						
	Sept.			Déc. ¹			Mars			Jun. ¹	Sept.	Déc. ¹	
	Prog.	Prog., avec aj.	Prél.	État	Prog.	Prél.	État	Prog.	Prél.	État	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation													
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher cumulatif; en millions de dollars EU) ²	31.9	21.1 [↑]	50.2	Tenu	17.0	75.8	Tenu	25.0	60.7	Tenu	33.1	19.7	49.0
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond cumulatif) ²	264.8		254.3	Tenu	225.2	252.0	Non tenu	216.6	182.4	Tenu	229.7	270.4	262.7
Financement intérieur net de l'Etat (plafond cumulatif) ²	42.0	52.7 [↑]	28.6	Tenu	33.3	43.4	Non tenu	10.7	2.2	Tenu	21.3	39.0	42.7
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0		0.0	Tenu	0.0	0.0	Tenu	0.0	0.0	Tenu	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3,4}	0.0		0.0	Tenu	0.0	0.0	Tenu	0.0	0.0	Tenu	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3,4,5}	28.0		28.0	Tenu	28.0	28.0	Met	28.0	0.0	Tenu	28.0	28.0	28.0
Objectifs indicatifs													
Recette fiscales brutes de l'État (hors dons, plancher; cumulatif depuis le début de l'année) ³	380.2		414.0	Tenu	536.4	561.4	Tenu	151.8	137.3	Non tenu	267.6	450.2	636.6
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année)	0.0		0.0	Tenu	0.0	0.0	Tenu	0.0	0.0	Tenu	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	313.7		275.2	Tenu	252.0	303.3	Non tenu	257.3	276.2	Non tenu	282.8	302.2	339.1
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	190.0		196.6	Tenu	270.0	270.8	Tenu	34.5	61.3	Tenu	118.7	189.2	303.6

Sources : autorités burundaises; services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au Protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

⁴ Voir les définitions dans le Protocole d'accord technique.

⁵ Plafond de 28 millions de dollars à partir de septembre 2013 pour financer un projet d'infrastructure routière.

Tableau I.2. Burundi : Mesures structurelles, cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la fec

Mesures	Date de mise en œuvre	Point de référence pour l'examen	Objectif
Gestion des finances publiques			
Adopter l'ordonnance ministérielle sur le référentiel de contrôle de capacité de gestion budgétaire.	15 septembre 2014	Proposée pour la 6 ^{ème}	Mettre en œuvre le cadre réglementaire nécessaire à la déconcentration des ordres de paiement.
Mettre en œuvre un programme visant à unifier la base de données actuelle des fonctionnaires avec celui du recensement de 2008.	30 septembre 2014	6 ^{ème}	Renforcer la gestion des salaires au ministère des finances.
Adopter le décret réglant l'organigramme de la direction administrative et financière (DAF) au sein des ministères et autres institutions.	30 décembre 2014	Proposée pour la 6 ^{ème}	Normaliser et autonomiser les organes de gestion de budget au sein des ministères et autres institutions afin d'améliorer la discipline fiscale.
Préparer un audit des arriérés sur les dépenses extrabudgétaires (non validées et sans ordre de paiement) dans les années précédentes (doit être effectuée par un vérificateur indépendant, par exemple le Bureau d'Audit ou IGE [inspection générale de l'État]) ; et adopter un plan de remboursement.	30 novembre 2014	A proposée de reporter pour la 6 ^{ème}	Identifier et vérifier les factures de montants effectivement dus et contestés.
Mettre en place une interface entre l'Office des recettes (OBR) et le ministère des finances.	30 décembre 2014	6 ^{ème}	Améliorer l'exécution du budget.
Administration politique/recettes fiscales			
Soumettre une loi sur les taxes d'accise conformément à l'Assistance Technique du FMI.	30 décembre 2014	Proposée pour la 6 ^{ème}	Fournir un cadre juridique expliquant clairement le but et la portée de la Loi.
Gestion de la dette			
Soumettre une nouvelle Loi sur la gestion de la dette au Parlement.	30 septembre 2014	Proposée de reporter pour la 6 ^{ème}	Établir un cadre juridique qui régit la dette publique.

Sources : Services du FMI ; et autorités burundaises.

Pièce jointe II. Amendements au Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du Gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. Objectifs quantitatifs du programme

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État (plafond, critère permanent); et nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond, critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants:

- recettes budgétaires brutes (plancher);
- accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;
- monnaie centrale (plafond) et
- dépenses en faveur des pauvres (plancher).

Définitions et calculs

4. Les avoirs extérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les réserves officielles

brutes de la BRB sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les avoirs intérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

6. Les recettes budgétaires brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

7. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

8. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

9. L'encours des arriérés de paiement extérieurs de l'État aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

Définition de la dette

10. Le programme prévoit un plafond sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Aux fins du présent programme, on entend par dette extérieure toute dette contractée dans une monnaie autre que le franc burundais. Ce critère de

réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales, la BRB et la REGIDESO et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue (incluant les contrats de location). La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État.

11. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui est donnée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 12274, révisée le 31 août 2009 (Décision no 14416-(09/91)).

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant :

12. (i) les prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);

13. (ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer les paiements jusqu'à une date ultérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation des services;

14. (iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs périodes généralement plus courtes que la durée de vie totale escomptée des biens concernés, le bailleur conservant le titre de propriété. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette retenue au point 9 (a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le

non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

15. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE est utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité, la moyenne sur six mois des TICR étant utilisée pour les prêts assortis d'une échéance inférieure. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins de 15 ans, 1 % de 15 à 19 ans, 1,15 % de 20 à 29 ans et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. Le critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les emprunts au FMI et les titres du Trésor en francs burundais détenus par les non-résidents.

16. L'encours de la dette extérieure à court terme, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs burundais détenu par des non résidents. En septembre 2007, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.

17. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

18. L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

19. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

20. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 40 millions de dollars EU) pourra être utilisée pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 40 millions de dollars EU.

21. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 40 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs burundais au taux de change francs burundais/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour la fin septembre 2013 est de 1354,5, et pour la fin décembre 2014, de 1560,2.

22. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements au comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

Informations à communiquer aux services du FMI

23. Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra les données hebdomadaires concernant :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

24. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;

- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;
- une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

25. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

26. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.



BURUNDI

25 juillet 2014

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC) ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2013-14	9
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT	10
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	13
TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA SURVEILLANCE	16

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mai 2014)

Statut : date d'admission le 28 septembre 1963.

Article XIV

Compte des ressources générales

	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	76,64	99,53
Position dans la tranche de réserve	0,36	0,47

Département des DTS

	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	73,85	100,00
Avoirs	82,37	111,54

Encours des achats et des prêts

	Millions de DTS	% quote-part
Accords FEC	91,28	118,54

Accords financiers les plus récents

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	27 janv. 2012	26 janv. 2015	30,00	20,00
FEC ^{1/}	7 juillet 2008	23 janv. 2012	51,20	51,20
FEC ^{1/}	23 janv. 2004	22 janv. 2008	69,30	69,30

^{1/} a remplacé la FRPC.

Projection des paiements au FMI ^{2/}

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	Échéances futures				
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal	5,61	12,49	12,98	11,99	12,46
Commissions/intérêts		<u>0,19</u>	<u>0,16</u>	<u>0,13</u>	<u>0,10</u>
Total	<u>5,61</u>	<u>12,68</u>	<u>13,14</u>	<u>12,12</u>	<u>12,56</u>

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

Aide promise par l'ensemble des créanciers

Cadre
renforcé

Date du point de décision	Août 2005
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	832,60
dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en DTS – en millions)	19,28
Date du point d'achèvement	Janvier 2009
Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissement complémentaire au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	3,07
Total des décaissements	22,35

1/ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

2/ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	26,40
Financé par : Compte de fiducie de l'IADM	9,01
Ressources initiative PPTTE restantes	17,39

Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Dette admissible</u>		<u>Total</u>
		<u>Fonds fiduciaire</u>	<u>RPC</u>	
Février 2009	Sans objet	26,40		26,40

1/ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluations des sauvegardes

Si des mesures initiales ont été prises pour améliorer l'autonomie financière de la banque centrale, la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la Banque de la République du Burundi (BRB), achevée en juillet 2012 dans le cadre de l'actuel accord FEC, a mis en évidence certains facteurs de vulnérabilité et conclu qu'il convient de renforcer sensiblement le dispositif de gouvernance, concrètement le contrôle du Conseil et du Comité d'audit sur les réserves de change et les mécanismes d'audit, respectivement, et qu'il reste à s'attaquer aux faiblesses de contrôle des comptes budgétaires liés aux paiements de l'État. À partir de ces conclusions, l'évaluation a recommandé i) de poursuivre les audits spéciaux des transactions de l'État, et ii) de renforcer les mesures de contrôle et de responsabilisation. La BRB a commencé à s'attaquer à ces facteurs de vulnérabilité. Un cabinet international d'audit a été recruté pour i) réaliser un audit spécial des gros décaissements effectués par la BRB au nom de l'État entre le 30 juin 2011 et le 31 mars 2012, ii) évaluer l'application du nouveau décret sur la gestion des dépenses publiques, et iii) faire le point de la mise en œuvre des précédentes recommandations d'audit spécial. Les résultats de l'audit ont mis en évidence des faiblesses en matière de contrôle; ces faiblesses, qui doivent être corrigées, concernent notamment le manque de documents justificatifs pour certaines transactions et la mise en application partielle du décret portant règlement général de gestion des budgets publics. Le rapport d'audit a fait état de la nécessité d'intégrer dans les procédures existantes l'obligation d'analyser les risques liés aux parties intervenant dans l'exécution des

paiements, tant au niveau du ministère des finances qu'à celui de la banque centrale, pour veiller à ce que seules soient exécutées les opérations accompagnées des documents justificatifs. Il a en outre souligné qu'il était important : i) d'améliorer l'information sur la nature des transactions et sur le bénéficiaire des ordres de virement, afin de faciliter une première analyse des risques; ii) d'appliquer des procédures formelles et écrites au Ministère des finances pour veiller à ce que tous les comptes soient intégrés dans le circuit normal de liquidation des dépenses publiques; iii) d'exiger de toutes les institutions qui bénéficient de transferts périodiques qu'elles justifient de l'utilisation de la tranche précédente et fournissent le programme d'utilisation de la tranche demandée, et iv) d'améliorer le système de classement au Ministère des finances pour veiller à ce que toutes les transactions puissent être vérifiées à partir des pièces justificatives qui les sous-tendent. Il a été convenu d'ajouter comme mesure au programme pour 2013 la présentation au Conseil de la BRB d'un rapport sur les opérations liées aux réserves.

Régime de change

Le régime de change de jure est flottant, mais le régime de facto a été reclassé comme régime de taux stabilisé par rapport au dollar, la monnaie d'intervention. Après avoir enregistré une dépréciation cumulée de 22 % par rapport au dollar à partir de 2011, compte tenu de chocs alimentaires et énergétiques, le franc burundais est resté stable, hormis durant une épisode de volatilité au début de 2013. Pour inverser la dépréciation, la banque centrale est intervenue en vendant des devises. Elle a en outre remplacé l'adjudication de devises par un marché interbancaire.

Le 31 mars 2014, le taux de change officiel était de 1544,56 francs burundais pour 1 dollar. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Au début de 2004, le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 %, puis il a été supprimé au début de 2005. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005. En décembre 2006, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation des changes qui a libéralisé l'accès aux devises pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiples. En juin 2010, le gouvernement a remplacé cette réglementation par la Réglementation des changes de 2010, entrée en vigueur en juillet de la même année.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il a adhéré au FMI en 1962, mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratique de change multiples relevant de cette clause. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de

plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité qu'il a communiquées au FMI, conformément à la Décision 144-(52/51).

Consultations au titre de l'article IV

Conformément à la décision 14747-(10/96) du 28 septembre 2010, les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Le 27 juillet 2012, le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2012 au titre de l'Article IV (rapport du FMI N° 12/226), ainsi que la première revue de l'accord FEC.

En concluant les consultations de 2012 au titre de l'article IV, les administrateurs ont félicité les autorités burundaises des progrès réalisés dans la mise en œuvre de leur programme économique appuyé par le FMI dans un environnement difficile au sortir d'un conflit. Ils ont cependant estimé que les risques intérieurs et extérieurs pesant sur les perspectives exigeaient une accélération des réformes budgétaires et structurelle, et ils ont encouragé les autorités à maintenir le cap de leur gestion macroéconomique prudente.

Assistance technique

Avril 2014	Administration fiscale
Avril 2014	Statistiques de comptabilité nationale
Avril 2014	Statistiques de finances publiques
Avril 2014	Gestion de la dette publique
Avril 2014	Indicateurs de solidité financière
Mars 2014	Mission sur l'administration des recettes
Mars 2014	Gestion des finances publiques
Février 2014	Administration des recettes
Février 2014	Gestion de la dette
Novembre 2013	Statistiques de finances publiques
Octobre 2013	Administration fiscale
Octobre 2013	Budgétisation programme
Août 2013	Mission de FAD sur la budgétisation programme
Juin 2013	Mission de formation de FAD training pour renforcer les capacités de GFP
Mai 2013	Mission de FAD pour lancer la stratégie de GFP
Mai 2013	Mission de FAD sur l'administration des recettes
Mai 2013	Mission d'AFRITAC sur les statistiques de comptabilité

	nationale
Mars 2013.	Mission de MCM d'harmonisation des opérations monétaires et de change au sein de l'EAC
Mars 2013	Mission de MCM sur la supervision bancaire fondée sur les risques
Février 2013	Mission de MCM sur le cadre de stabilité financière de la Communauté est-africaine
Février 2013	Mission d'AFRITAC sur la supervision bancaire (base de données)
Novembre 2012	Mission de MCM sur le cadre de gestion de crise
Novembre 2012	Mission de FAD sur la gestion de trésorerie et le financement
Novembre 2012	Mission de STA sur le passage au MSFP 2001
Octobre 2012	Mission de FAD sur la comptabilité et l'information financière
Octobre 2012	Mission d'AFRITAC sur l'analyse des risques douaniers
Octobre 2012	Mission de MCM sur les prévisions de liquidités
Octobre 2012	Mission de MCM sur la supervision bancaire
Août 2012	Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Juillet 2012	Mission de STA sur le passage au MSFP 2001
Juillet 2012	Mission d'AFRITAC sur les opérations liées à la TVA.
Juillet 2012	Mission d'AFRITAC sur la supervision et la réglementation bancaires
Juin 2012	Mission d'AFRITAC sur l'indice des prix à la consommation
Juin 2012	Mission d'AFRITAC sur l'administration fiscale et douanière
Juin 2012	Mission d'AFRITAC sur l'administration fiscale
Mai 2012	Mission de FAD sur la comptabilité et l'information financière
Mai 2012	Missions de FAD et d'AFRITAC sur la réforme de GFP

Représentant résident :

Un Représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau doté d'un secrétariat a ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Prosper Youm est le Représentant résident du FMI à Bujumbura depuis janvier 2013.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2014-15

Fonction :	Produits	Date provisoire de la mission	Date escomptée de livraison
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	1. ERSG-VIII (Appui budgétaire)	Juin 2014 (identification) Septembre/octobre 2014 (évaluation)	Novembre 2014 (approbation du Conseil)
	2. Nouvelle série d'appui budgétaire	Mars 2015 (identification) Juin/juillet 2015 (évaluation)	Septembre 2015 (approbation du Conseil)
	3. Projet d'AT pour le renforcement des capacités	Juin 2014 (identification)	Mars 2015 (approbation du Conseil)
	4. Deuxième mise à jour économique	Septembre/octobre 2014 (pré-évaluation)	Décembre 2014 (réunion de décision)
	5. Revues des dépenses publiques des programmes	Septembre 2014 (principale mission) Septembre 2014 et mars 2015 (principales missions)	Juin 2015 (réunion de décision)
Programme de travail du FMI	Mission 5 ^e revue et article IV	Juin 2014	Juillet 2014
	Mission 6 ^e revue	Décembre 2014	Février 2015
B. Accord sur les produits et missions conjoints			
	Analyse de viabilité de la dette		Juin 2014

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (juin 2014)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la création de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine à l'aide d'environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE.

Le 21 avril 2009, dans le cadre renforcé de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration a approuvé la part d'allègement de la dette de la BAfD au titre de cette initiative, d'un montant équivalent à 150.200.000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre établi que le Burundi satisfaisait aux conditions donnant droit à un allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UC) en termes nominaux.

Le document de stratégie pays (DSP) du Burundi pour 2012-2016 a été approuvé par le Conseil en janvier 2012. Il analyse les perspectives de développement et les défis que devra relever le pays et précise le rôle que peut jouer la Banque, en étroite collaboration avec les autorités burundaises et les partenaires au développement, pour aider le pays à atteindre ses objectifs de développement, tels que définis dans le CSLP-II et dans Burundi Vision 2025. Le CSLP-II a été élaboré par les autorités burundaises selon une démarche participative faisant intervenir la société civile et le secteur privé, et avec le concours des partenaires au développement. La BAfD a financé plusieurs études analytiques qui ont contribué au CSLP-II. La stratégie souligne la sélectivité et la complémentarité des deux piliers que sont le renforcement des institutions de l'État et l'amélioration de l'infrastructure. Le choix de ces deux axes est conforme à l'avantage comparatif de la BAfD dans le secteur de l'infrastructure, ainsi qu'à sa valeur ajoutée dans le secteur des réformes, de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles. Il fournit en outre des incitations pour le développement du secteur privé en veillant à ce que soient remplies les conditions nécessaires en

matière de climat des affaires et d'infrastructure; l'objectif global étant de promouvoir la croissance et le développement solidaire. Le Conseil d'administration de la Banque a approuvé la revue à mi-parcours du DSP en juin 2014. Les deux piliers seront maintenus pour le reste de la période (2014-2016), avec en particulier les programmes d'appui budgétaire et institutionnel et les projets dans les secteurs des transports et de l'énergie.

Le portefeuille couvre quatorze (14) opérations nationales pour un total de 110,44 millions d'UC. Le secteur routier représente 67 % du portefeuille, suivi des activités multisectorielles (appui aux réformes économiques et renforcement des capacités institutionnelles) avec 17 %. Dix opérations multinationales sont en cours pour un montant de 146,80 millions d'UC, principalement dans le secteur routier (60 %). Le premier décaissement (7 millions d'UC) de la cinquième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE V, d'un montant total de 12 millions d'UC) a été effectué en 2012. Le deuxième décaissement est prévu au quatrième trimestre 2014, une fois que les deux conditions restantes auront été remplies (rapport sur l'audit des marchés publics et amendement du nouveau code des investissements). En 2014, la Banque a approuvé deux projets dans le secteur énergétique : programme multinational d'énergie hydroélectrique de Rusumo, d'un montant total de 16,70 millions d'UC et le projet hydroélectrique de Jiji Murembwe, d'un montant total de 14,34 millions d'UC. La Banque a également entrepris de réaliser plusieurs études analytiques, notamment sur la micro-finance et la réduction de la pauvreté au Burundi et sur les liens entre la croissance et l'emploi.

Le tableau suivant offre une synthèse des opérations en cours de la BAfD au Burundi.

Secteur	Titre du projet	Montant (millions UC)
Eau et assainissement	Remise en état et expansion des infrastructures hydrauliques	12,00
Secteur social	Projet de création d'emploi	10,00
	Aide d'urgence pour atténuer l'effet de l'incendie du marché de Bujumbura	0,33
	Aide d'urgence aux victimes des inondations de Bujumbura	0,64
Transports	Route Gitega-Nyangungu-Ngozi phase 1	24,1
	Route Makeboko-Ruyigi phase 1	8,94
	Étude aménagement port de Bujumbura	0,80
Énergie	Assistance technique au Ministère de l'Énergie	0,41
	Projet hydroélectrique de Jiji Murembwe	14,34
Multisectoriel	Programme d'appui aux réformes économiques (V)	12,00

	Projet de renforcement des capacités institutionnelles :	5,8
	i) Recueil de données emploi et protection sociale	
	ii) Promotion emploi et entrepreneuriat chez les jeunes	
	iii) Gestion des finances publiques	
	iv) Développement du secteur privé	
Développement rural	Projet d'aménagement de bassin versant et d'appui à la résilience climatique	6,23
Multinational	Projet de gestion intégrée du lac Tanganyika	4,96
	Programme assainissement lac Victoria	14,1
	Projet routier Mugina-Mabanda-Nyanza Lac et Rubavu-Gisiza	27,5
	Projet voie ferrée Isaka-Kiga/Keza-Musongati	1,70
	Projet multinational Bugesera	15,02
	Route Nyamitanga-Ntendezi-Mwityazo	49,38
	Projet d'interconnexion NELSAP	15,15
	Projet hydroélectrique de Rusumo	16,70
	AT et renforcement des capacités de la CIRGL	1,49
Total (secteur public exclusivement)		124,78
Total (national et multinational)		271,58

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Burundi — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE à juin 2014
I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Questions générales : La fourniture de données au FMI présente de sérieuses lacunes qui nuisent considérablement à la surveillance. Les carences les plus graves affectent les statistiques de comptes nationaux et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, nuisent à la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.</p>
<p>Comptes nationaux : L'institut national de statistique (ISTEEBU) a mis en place une nouvelle série de comptes nationaux annuels en novembre 2011 avec le concours de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat), de la Banque africaine de développement (BAfD) et de l'AFRITAC Centre. Les révisions comprenaient une amélioration des sources données, un changement d'année de base de 1996 à 2005 et une mise à jour des méthodologies d'établissement des données (à partir du Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993). À partir des nouvelles données, les revenus nationaux nominaux ont été révisés à la hausse de 36 % en moyenne sur la période 2005-08, tandis que les taux de croissance réelle moyens pour ces années est supérieur de 1,5 point aux estimations précédentes. Les comptes nationaux annuels sont disponibles pour la période 2005-2010. Un système de comptes nationaux annuel provisoire a été mis en place, de sorte que les comptes pour 2011-13 devraient être publiés avant 2015. L'Institut produira et diffusera des données pour la période 1997-2004 par la suite. L'ISTEEBU entend recalculer la base de son PIB sur 2014 une fois que les estimations pour 2011-14 seront disponibles avec une méthodologie qui mettra davantage à profit les données de prix à la production, de salaires et de production agricole. Il a également entrepris de mettre en place des comptes nationaux trimestriels avec le concours de l'AFRITAC Centre.</p>
<p>Statistiques des prix : L'ISTEEBU produit et diffuse un indice mensuel des prix à la consommation (IPC) pour la capitale, Bujumbura. L'IPC est basé sur la méthodologie recommandée par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). La période de référence pour les prix est décembre 2013, tandis que les pondérations reposent sur l'enquête auprès des ménages de 2008. Le panier retenu pour les calculs de l'IPC comprend 163 produits, ventilés en douze fonctions de consommation. L'ISTEEBU envisage de réviser les pondérations de l'IPC à partir d'une enquête sur la consommation des ménages qui devrait être achevée et diffusée fin 2014. La méthodologie révisée de l'IPC couvrira également l'évolution des prix dans les principales villes et centres urbains du pays.</p>
<p>Statistiques de finances publiques : le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des</p>

dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données. Le Burundi a accepté de participer à un module de statistiques des finances publiques (SFP) dans le cadre de l'Initiative renforcée de diffusion des données (IRDD) du DFID du Royaume-Uni. L'objectif principal du module de SFP est d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques budgétaires en suivant les directives du Manuel statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001). L'appui fourni dans le cadre du module se compose essentiellement d'une série de missions d'AT qui ont commencé en 2011 et se poursuivront jusqu'en 2015. Il ressort des récentes missions d'AT qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité des données de dette publique. En 2013, le Burundi a commencé à communiquer les données de SFP pour l'annuaire des statistiques de finances publiques du FMI.

Statistiques monétaires et financières : elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le Manuel de statistiques monétaires et financières (2000) du FMI et permettent à la fois l'exercice de la surveillance et l'harmonisation avec les statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté est-africaine. Les transactions avec le FMI ne sont pas correctement enregistrées — le montant des prêts reçus du FMI ne correspond pas aux registres du FMI, d'où une présentation erronée des engagements extérieurs de la BRB. Le Département des statistiques du FMI en a informé la BRB et la question attend d'être résolue. Compte tenu du système de paiement actuel, il y a des différences entre les registres de la banque centrale et ceux des autres institutions de dépôts (AID). Les transactions entre la BRB et les AID apparaissent normalement dans le bilan de ces dernières avec un jour de décalage, ce qui a un impact sur les autres postes (net) dans la situation des institutions de dépôts. Les engagements des trois banques en liquidation apparaissent dans le bilan de la BRB; toutefois, l'information sur ces banques n'est pas incluse dans la synthèse des données des AID.

Surveillance du secteur financier : Le Burundi publie actuellement un ensemble d'indicateurs de solidité financière (ISF) à partir de sa propre méthodologie. Une mission du FMI sur les ISF s'est toutefois rendue au Burundi en avril 2014 et les autorités ont convenu de fournir à fin juillet 2014 un jeu complet de données sur les 12 ISF centraux ainsi que sur les 11 indicateurs complémentaires encouragés établis à partir des méthodologies recommandées dans le guide d'établissement des indicateurs de solidité financière publié par le FMI. Cependant, les coopératives de crédit et les institutions de microfinance ne seront pas couvertes en raison de problèmes liés au recueil de données et du fait que ces établissements représentent moins de 5 % des actifs du système financier.

Statistiques du secteur extérieur : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5). Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations font peser une grande incertitude sur les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, il existe d'importantes discordances avec d'autres sources d'informations sur les exportations et les importations. En outre, les flux provenant des bailleurs de fonds ne sont pas correctement enregistrés. Il n'existe pas de comité chargé du rapprochement des données de balance des paiements provenant de diverses sources (banque centrale, douanes, institut national de statistiques). De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres actions sont requises pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

II. Normes et qualité des données

Le Burundi participe au SGDD depuis août 2011.	Pas de données RONC disponibles.
--	----------------------------------

III. Communication des données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics (IFS)*. Les statistiques monétaires et financières basées sur les formulaires standardisés sont publiées dans IFS. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans IFS et dans le *Balance of Payments Yearbook*.

TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA SURVEILLANCE (à juin 2014)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence d'établissement ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	J	M	M
Avoirs de réserve de change et engagements de réserves des autorités monétaires ¹	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Monnaie centrale	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Monnaie au sens large	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – adm. publiques ³	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Mai 2014	Mai 2014	A	A	A
Solde extérieur courant	2013	Mai 2014	A	A	A
Exportations et imp. de biens et services	Mai 2014	Mai 2014	M	M	M
PIB/PNB	2012	Déc. 2013	A	A	A
Dette extérieure brute	2013	Juin 2014	M	M	A
Position extérieure globale ⁶	2011	Déc. 2013	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁷ Fréquences : quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); données non disponibles (ND).



Communiqué de presse n° 14/395
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 25 août 2014

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord conclu avec le Burundi au titre de la facilité élargie de crédit, approuve un décaissement de 7,6 millions de dollars et conclut les consultations de 2014 au titre de l'article IV

Le 25 août 2014, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue des résultats économiques enregistrés par le Burundi dans le cadre d'un programme triennal appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Il a en outre mené à terme les consultations de 2014 au titre de l'article IV avec le pays¹. La conclusion de la cinquième revue ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalant à 5 millions de DTS (environ 7,6 millions de dollars), ce qui porte le montant total décaissé dans le cadre de l'accord à l'équivalent de 25 millions de DTS (environ 38,1 millions de dollars).

En achevant la cinquième revue, le Conseil d'administration a aussi approuvé la demande des autorités que soient modifiés les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour septembre-décembre 2014 relatifs aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale, ainsi qu'au financement intérieur net de l'État, aux recettes budgétaires brutes et à la monnaie centrale.

L'accord FEC triennal portant sur un montant équivalant à 30 millions de DTS (environ 45,7 millions de dollars) a été approuvé par le Conseil d'administration le 27 janvier 2012 (voir le [communiqué de presse 12/35](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur le Burundi, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil d'administration, a fait la déclaration suivante :

«Le Burundi a accompli des progrès satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FEC. La croissance économique devrait s'accélérer et atteindre environ 4,7 % en 2014, tandis que l'inflation est en diminution grâce à la modération des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques et à des conditions monétaires stables. Cependant, les perspectives économiques à moyen terme restent difficiles, marquées par des aléas négatifs

liés à l'incertitude politique à l'approche des élections de 2015, à la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs en raison du manque de diversité des exportations burundaises et à l'afflux massif de réfugiés.

«Les dérapages en matière de recettes qui sont apparus au premier trimestre ont fait l'objet de mesures correctrices qui ont formé la base d'un budget rectificatif adopté par le parlement. Pour assurer la réussite du programme économique, il est indispensable de continuer à mobiliser des recettes, d'améliorer l'administration fiscale et de rationaliser les exonérations discrétionnaires.

«La politique monétaire doit rester axée sur la stabilisation des anticipations inflationnistes. L'inflation sous-jacente a certes reculé durant ces derniers mois, mais le recours au financement de la banque centrale en cas de dégradation des finances publiques pourrait relancer l'inflation et annuler les progrès récents.

«La viabilité de la dette demeure le point d'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme. Le Burundi continue de présenter un risque élevé de surendettement; il importe donc de recourir essentiellement à des dons et à des prêts hautement concessionnels. La nouvelle loi sur la dette offrira un cadre global pour mettre en place une gestion et une politique efficaces de la dette publique.»

Le Conseil d'administration a aussi achevé les consultations de 2014 au titre de l'article IV.

La reprise économique continue de monter en régime après les chocs récents sur les prix des produits alimentaires et énergétiques. En 2013, la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) est montée à 4,5 % selon les estimations, en s'appuyant sur l'agriculture et les BTP ainsi que sur l'exécution de grands projets d'infrastructures. L'inflation est tombée à 8 % en fin d'année, grâce au niveau favorable des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques, à l'action de rééquilibrage des finances publiques et aux conditions monétaires stables. La mise en œuvre rapide de mesures correctrices au milieu de 2013 a aidé à remédier aux dérapages des recettes et, avec la maîtrise relative des dépenses, à contenir le déficit global à 1,6 % du PIB, conformément au programme économique des autorités appuyé par la FEC. Les réserves internationales brutes s'établissaient à 3,4 mois d'importations à la fin de 2013.

Les perspectives macroéconomiques devraient s'améliorer en 2014 et à moyen terme, mais elles restent exposées à différents aléas. D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait s'améliorer légèrement et atteindre 4,7 % en 2014 puis continuer de progresser à moyen terme grâce au dynamisme des secteurs de l'agriculture et des BTP, notamment la construction de grands projets hydroélectriques. Une intégration plus poussée à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) devrait encourager les investissements dans le tourisme, les secteurs de gros et de détail, de même que dans les finances et les

télécommunications. L'inflation devrait se stabiliser en dessous de 10 % à moyen terme, les projections faisant état d'une baisse des prix internationaux des produits alimentaires et des carburants. La situation budgétaire devrait s'améliorer à moyen terme grâce aux mesures prises pour accroître durablement les recettes et à une politique de dépense prudente. Le déficit extérieur courant devrait, d'après les projections, descendre à environ 17 % du PIB en 2014, grâce au rebond des exportations de café, et s'améliorer à moyen terme sous l'effet de l'augmentation des exportations et de la croissance modérée des importations après les pics engendrés précédemment par l'aide humanitaire. Une plus grande souplesse du taux de change aiderait à porter les réserves internationales à des niveaux plus confortables. Les principaux d'aléas auxquels sont exposées ces perspectives sont les suivants : 1) une dégradation de la situation politique et des conditions de sécurité; 2) une nouvelle baisse des concours des bailleurs de fonds; 3) une évolution défavorable des termes de l'échange; et 4) une période prolongée de croissance ralentie dans les pays avancés et émergents.

Évaluation du Conseil d'administration¹

Les administrateurs notent que les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC ont été satisfaisants malgré des circonstances difficiles. Ils saluent les mesures correctrices qui ont été prises pour remédier à l'insuffisance des recettes et pour les renforcer à moyen terme.

Ils conviennent que, pour assurer la réussite du programme, il est indispensable de poursuivre les efforts de mobilisation des recettes. Ils insistent sur la nécessité d'intensifier les efforts de recouvrement des recettes afin de pouvoir faire face aux imprévus à l'approche des élections présidentielles de 2015, de préserver les dépenses en faveur des pauvres et de répondre à la demande croissante de services publics émanant d'une population en augmentation rapide. Ils saluent les efforts déployés pour réformer les exonérations fiscales afin d'atténuer l'érosion de l'assiette des recettes tout en simplifiant les procédures liées à l'exercice d'une activité économique.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de renforcer la gestion des finances publiques et de la dette pour atténuer les risques budgétaires. Ils se félicitent que la mise en œuvre de la stratégie de gestion des finances publiques progresse et encouragent les autorités à remédier aux déficiences qui subsistent. Pour préserver la viabilité de sa dette, et compte tenu du risque élevé de surendettement, le Burundi devrait continuer d'avoir recours essentiellement à des dons et à des prêts hautement concessionnels.

Les administrateurs soulignent que la politique monétaire doit rester axée sur la stabilisation des anticipations inflationnistes et saluent la décélération notable de l'inflation observée ces derniers mois. Pour la période à venir, ils encouragent les autorités à améliorer le mécanisme de transmission monétaire.

¹ À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

Ils notent que le taux de change demeure un outil important pour faciliter l'ajustement extérieur, renforcer la compétitivité extérieure et préserver les réserves de change.

Les administrateurs insistent sur l'importance de procéder à des réformes structurelles plus poussées pour favoriser une croissance plus forte et durable et pour réduire la pauvreté. Ils rappellent que les réformes devraient avoir pour buts prioritaires d'améliorer la compétitivité et le climat des affaires, ainsi que de combler les déficits d'infrastructures, notamment en accroissant l'offre d'énergie. Les administrateurs conviennent que, pour faciliter l'accès du secteur privé au crédit et pour soutenir la croissance économique, il sera essentiel de renforcer l'intermédiation financière tout en préservant la stabilité financière.

Les administrateurs encouragent les autorités à intensifier et élargir les efforts visant à améliorer la couverture et la qualité des données afin de permettre une meilleure formulation des politiques.

Burundi : principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-17

	2012	2013		2014		2015	2016	2017
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj.		Proj.	
	(variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	4,0	4,5	4,5	4,7	4,7	4,8	5,0	5,2
Déflateur du PIB	16,4	11,7	11,7	8,1	8,1	6,6	5,5	5,4
Prix à la consommation (moyenne sur la période)	18,2	7,9	7,9	7,0	7,5	6,1	5,6	5,4
Prix à la consommation (fin de période)	11,8	8,8	9,0	5,9	7,0	5,4	5,8	5,1
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (dollars EU)	8,6	-35,6	-31,9	15,2	27,8	7,5	6,1	9,2
Importations, f.à.b. (dollars EU)	14,8	2,4	-0,2	1,7	3,2	5,4	7,1	6,6
Termes de l'échange (détérioration= -)	-20,6	-17,6	-10,1	-2,4	3,8	0,1	-0,8	1,6
	(variation en pourcentage de M2 de début de période, sauf indication contraire)							
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-5,3	4,3	-0,5	6,1	8,4			
Crédit intérieur	15,2	8,5	13,0	17,8	10,6			
État	1,9	0,9	6,3	3,1	2,4			
Secteur privé	9,9	8,4	6,5	14,7	9,2			
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10,9	16,7	11,9	13,2	13,2			
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 mois)	16,2	18,5	23,6	15,8	12,5			
	(en pourcentage du PIB)							
Administrations publiques								
Recettes et dons	31,4	30,0	29,7	27,4	28,2	28,6	29,2	29,5
<i>dont</i> : recettes fiscales et non fiscales	14,5	13,2	13,3	13,2	13,6	14,6	14,7	14,7
Dépenses totales	35,1	31,9	31,4	29,0	29,9	30,5	30,9	31,1
Prêts nets (+)/emprunts (-)	-3,7	-1,9	-1,7	-1,6	-1,6	-1,8	-1,7	-1,6
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes	-18,5	-23,0	-20,5	-21,3	-17,2	-17,6	-17,9	-16,8
Balance globale des paiements	0,5	0,0	0,4	0,0	1,2	-0,2	-0,2	0,0
Solde épargne-investissement	-18,5	-23,0	-20,5	-21,3	-17,2	-17,6	-17,9	-16,8
Privé	-14,8	-21,1	-18,9	-19,8	-15,6	-15,8	-16,2	-15,2
Secteur public	-3,7	-1,9	-1,7	-1,6	-1,6	-1,8	-1,7	-1,6
Secteur extérieur								
Réserves officielles brutes (millions de dollars EU)	309	326	321	355	359	388	433	481
Mois d'importations	3,3	3,5	3,4	3,6	3,6	3,7	3,9	4,1
Pour mémoire :								
PIB aux prix courants du marché (milliards de BIF)	3621	4227	4227	4785	4785	5344	5923	6566
PIB nominal par habitant (dollars EU)	267	305	305	328	333	354	371	392

Sources : autorités burundaises; et estimations des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 14/83.

Déclaration de M. Saho, administrateur pour le Burundi **25 août 2014**

Au nom des autorités du Burundi, que je représente, je remercie le Conseil d'administration et la direction du FMI du soutien qu'ils apportent en permanence au Burundi. Le programme appuyé par le FMI a largement contribué à stabiliser la situation macroéconomique et à réaliser une croissance modérée. Les autorités sont aussi reconnaissantes aux services du FMI des conseils francs et constructifs qu'ils leur apportent. Le rapport des services du FMI rend bien compte du dialogue étroit et de la compréhension mutuelle qui ont caractérisé la cinquième revue du programme FEC et les consultations au titre de l'article IV.

Contexte

Les autorités du Burundi mettent en œuvre le programme FEC dans des conditions très difficiles sur le plan intérieur et extérieur. Des progrès sont notables dans la stabilisation macroéconomique, le développement social et l'amélioration du climat des affaires, mais la mise en œuvre du programme conformément aux objectifs du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II) reste peu convaincante en raison de la baisse de l'aide budgétaire des bailleurs de fonds et des limitations de l'espace budgétaire disponible pour le financement du développement. L'économie burundaise est vulnérable aux chocs intérieurs résultant des aléas climatiques et aux effets persistants des chocs extérieurs liés à l'instabilité des cours des produits de base, qui ont entraîné une détérioration continue des termes de l'échange. Les énormes déficits d'infrastructures, surtout pour ce qui est de l'approvisionnement énergétique, ainsi que la petite taille du secteur privé, sont des obstacles importants à la croissance économique élevée qui est nécessaire pour faire reculer la pauvreté.

Dans ces conditions, les autorités ont redoublé d'efforts pour préserver la stabilité macroéconomique, encourager le développement du secteur privé et faciliter l'intégration économique régionale dans la Communauté de l'Afrique de l'Est, tout en maintenant le programme FEC en bonne voie. Pour compléter leurs efforts de réforme et catalyser l'aide extérieure, les autorités demandent aux administrateurs de souscrire à la conclusion des consultations de 2014 au titre de l'article IV, à l'achèvement de la cinquième revue FEC et à l'établissement de nouveaux critères de réalisation et objectifs indicatifs pour septembre et décembre 2014.

Exécution du programme

Le programme est dans l'ensemble en bonne voie. Fin mars 2014, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été atteints, sauf les objectifs indicatifs relatifs aux recettes budgétaires et à la monnaie centrale. Les recettes budgétaires ont été inférieures à l'objectif fixé dans le programme en raison de l'impact de la loi de 2013 relative à l'impôt sur le revenu, de l'harmonisation fiscale au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est et des carences de l'administration de l'impôt. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'exécution des réformes structurelles, bien que des retards aient été enregistrés. Les repères structurels relatifs à la loi sur la dette et à l'audit des arriérés sur les dépenses extrabudgétaires ont été reprogrammés.

Évolution économique récente

L'évolution économique reste plus ou moins conforme à celle prévue dans le programme FEC. La croissance du PIB est passée de 4 % en 2012 à 4,5 % en 2013. Il est prévu que la croissance du PIB réel s'accroîtra légèrement, pour atteindre 4,7 % en 2014. L'inflation globale a fléchi nettement, de 9 % fin 2013 à 3,5 % fin mai 2014, grâce à l'évolution favorable des prix internationaux du pétrole et de l'alimentation. En 2013, le déficit des transactions courantes s'est creusé, pour atteindre 20,5 % du PIB, contre 18,5 % en 2012.

Sur le front budgétaire, les recettes intérieures ont diminué au premier trimestre de 2014, en raison des carences de l'administration de l'impôt, de l'harmonisation du système fiscal burundais avec celui de la Communauté de l'Afrique de l'Est et des pertes déclarées par certains gros contribuables au titre de la législation fiscale existante.

En ce qui concerne la politique monétaire, les autorités ont cherché à en accroître la crédibilité et à en renforcer le mécanisme de transmission. À cet égard, le Comité de politique monétaire a commencé à publier ses rapports trimestriels et à annoncer publiquement les intentions des autorités monétaires.

Politique économique pour le reste de 2014 et au-delà

Les autorités sont déterminées à axer leur politique économique sur le maintien de la stabilité macroéconomique et l'approfondissement des réformes structurelles afin de favoriser une croissance élevée et dont les bienfaits sont partagés par le plus grand nombre. À cet égard, elles continueront de renforcer leurs politiques budgétaire et monétaire conformément aux objectifs du programme FEC. En ce qui concerne les réformes structurelles, les autorités sont déterminées à veiller à ce que l'amélioration du climat de l'investissement se poursuive. Dans le rapport 2014 de la Banque mondiale sur la réglementation des affaires («Doing Business»), le Burundi a quitté les trois dernières places du classement pour se placer en 140^e position sur 189 pays.

Politique budgétaire

Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre une politique budgétaire prudente afin de réaliser une croissance durable et dont les bienfaits sont partagés par le plus grand nombre. Elles chercheront à continuer d'accroître les recettes intérieures, d'autant que l'aide budgétaire diminue.

En ce qui concerne les dépenses publiques, les autorités mettront davantage l'accent sur les services sociaux, tels que la santé et l'éducation, sans négliger les dépenses essentielles pour le développement des infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie. Avec l'assistance technique du FMI, les autorités continueront de renforcer leur système de gestion des finances publiques.

En réaction à la mauvaise tenue des recettes intérieures, les autorités ont mis en œuvre des mesures correctrices dans la loi de finances rectificative de juillet 2014. Il est prévu que ces

mesures produiront des recettes supplémentaires équivalant à environ 1 % du PIB. En outre, davantage de ressources seront affectées à l'Office burundais des recettes afin de renforcer l'administration de l'impôt.

Politique de la dette

Les autorités sont déterminées à assurer la viabilité de la dette. À cet égard, elles s'emploient à renforcer le système de gestion de la dette. La nouvelle loi sur la dette établie avec l'assistance technique du FMI sera soumise au Parlement en septembre 2014. Les autorités continueront aussi de mener une politique prudente en matière de gestion de la dette et de recourir autant que possible à des dons et à des prêts très concessionnels afin de financer des projets à forte intensité de capital. Cependant, le seuil de concessionnalité prévu dans le programme étant très élevé, l'accès à des ressources financières pour répondre aux besoins de financement du développement devrait être très limité.

Politique monétaire et politique de change

La politique monétaire et la politique de change des autorités resteront axées sur la stabilisation macroéconomique. Pour atteindre cet objectif, la Banque de la République du Burundi (BRB) est déterminée à développer ses capacités techniques de prévision de l'inflation et à accroître l'efficacité du mécanisme de transmission de la politique monétaire.

Pour ce qui est de la politique de change, la BRB mène une politique active d'animation du marché pour établir un marché des changes interbancaire afin de veiller à ce que le taux de change reste souple et conforme aux paramètres économiques fondamentaux, tout en préservant la compétitivité extérieure.

Politique du secteur financier

Les autorités visent à améliorer l'intermédiation financière pour soutenir la croissance tout en préservant la stabilité financière. Le crédit au secteur privé est peu élevé principalement parce que le dispositif juridique et institutionnel est insuffisant, que l'environnement économique est incertain, que la concurrence entre les banques est limitée et que l'innovation financière est modeste. Pour atténuer certaines de ces contraintes, les autorités sont en train de mettre en place une centrale des risques et un registre de garanties, de renforcer le contrôle des institutions de microfinancement et de modifier la réglementation afin de faciliter le crédit-bail. Étant donné l'augmentation des prix improductifs, la BRB cherche à renforcer le contrôle bancaire avec l'assistance technique du FMI.

Conclusion

Les autorités burundaises sont déterminées à maintenir le programme FEC en bonne voie en dépit de l'environnement difficile dans lequel elles opèrent. Elles sont conscientes du fait que la stabilité macroéconomique reste une exigence fondamentale pour réaliser une croissance durable et dont les bienfaits sont partagés par le plus grand nombre. À cet égard, les autorités sont déterminées à mettre en œuvre une politique prudente sur le plan budgétaire et monétaire, tout en préservant la transformation économique conformément au DSRPII. Elles sont

déterminées aussi à approfondir les réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires et la productivité économique.

La mise en œuvre du DSRPII, qui est axé sur la transformation de l'économie, reste une tâche difficile en raison de plusieurs contraintes, notamment les pénuries d'énergie. Bien que les autorités cherchent à trouver des solutions à moyen et à long terme, le problème reste grave à l'heure actuelle et entrave les efforts déployés pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Les autorités continueront de collaborer étroitement avec leurs partenaires au développement pour résoudre le problème de l'énergie.